COMITE NATIONAL ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU SENEGAL (CNAAES)

RAPPORT DE PASSATION DE SERVICE

ENTRE

M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE

et

M. Lansana Gagny SAKHO, Directeur Général de l'ONAS

MARS 2019

PROCES-VERBAL

DE PASSATION DE SERVICE

ENTRE

M. Abdoul BALL et M. Lansana Gagny SAKHO

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 018 mars 2019, sous la supervision de Monsieur Charles FALL, Directeur Général de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), Monsieur Abdoul BALL, Directeur Général de la Sénégalaise Des Eaux (SDE), Président du Comité National AAE Sénégal et Vice-Président AAE-Zone Afrique de l'Ouest (2016-2018) sortant, a passé service à Monsieur Lansana Gagny SAKHO, Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), conformément aux textes du Comité National de l'AAE Sénégal qui élit, en son sein, entre autres, un Président dont le mandat dure deux (2) ans et coïncide avec les dates des congrès de l'AAE.

Je soussigné Monsieur Abdoul BALL, Président du Comité National AAE Sénégal et Vice-Président AAE-Zone Afrique de l'Ouest sortant, atteste sur l'honneur que la situation décrite dans le présent document de passation de service reflète bien la mise en œuvre de la mission du Président du Comité National AAE Sénégal et du Vice-Président AAE-Zone Afrique de l'Ouest jusqu'au 19ème Congrès de l'AAE tenue à Bamako (Mali) en février 2018.

Le contexte national relatif à la mise en œuvre de la Réforme de Seconde Génération de l'Hydraulique urbaine, et particulièrement à l'attribution du nouveau contrat d'affermage n'a pas été favorable à une tenue diligente de l'agenda de passation suite à la clôture du mandat.

Je, soussigné Monsieur Lansana Gagny SAKHO, Président du Comité National AAE Sénégal et Vice-Président AAE - Zone Afrique de l'Ouest entrant, accepte le présent document de passation de service.

M. Abdoul BALL | ***M. Lansana Gagny SAKHO***

Président du Comité National AAE Sénégal et Vice-Président AAE Zone Afrique de l'Ouest sortant

Président du Comité National AAE Sénégal entrant

Pour le Superviseur

M. Charles FALL

Directeur Général de la SONES

Fait à Dakar, le 18 mars 2019

SOMMAIRE

PREAMBULE -

5___
PARTIE I - CONTEXTE ET POSITIONNEMENT : DEUX INSTANCES A LA LOUPE : LE COMITE NATIONAL SENEGAL ET LA VICE-PRESIDENCE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST 6

- I - 1 : LE COMITE NATIONAL : Descriptif des missions et du fonctionnement, présentation du cadre d'actions et des acquis
- I - 2 : VICE-PRESIDENCE AAE POUR LA ZONE AFRIQUE DE L'OUEST : un cadre coopératif de partage des connaissances à l'échelle sous régionale

PARTIE II - ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ET DE LA VICE-PRESIDENCE EN AFRIQUE DE L'OUEST AU 31 DECEMBRE 2018 : entre plaidoyer salutaire pour la bonne gouvernance et contraintes objectives----------8

- II - 1 : Le Sénégal, vigie de la gouvernance inclusive de l'organisation continentale
- II - 2 : Production de supports et partage des connaissances
- II - 3 : Recherche de synergies transformatrices au niveau sous régional

PARTIE III - RAPPORT D'ACTIVITES DU COMITE NATIONAL : Engagement dans les instances pour des mutations dynamiques et positives de l'AAE----------13

- III - 1 : RENCONTRE DU 19 JANVIER 2017 : Un plan d'actions adopté, pas décisif dans la création du Réseau des Femmes
- III - 2 : RENCONTRE DU 30 MAI 2017 : Au menu, le contenu de la participation sénégalaise au Congrès de Bamako
- III - 3 : RENCONTRE DU 04 OCTOBRE 2017 : 12 communications acceptées sur 21 pour le Congrès, le Sénégal à la présidence du CST
- III - 4 : LE SENEGAL A LA PRESIDENCE DU CST : la préservation et le renforcement d'une force de propositions

PARTIE IV - PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU (AAE) : position d'influence et exigence de performance----------62

- IV - 1 : CST de Rabat (Maroc) en février 2017 : Enjeux et perspectives du secteur : un plaidoyer en direction des décideurs politiques
- IV - 2 : CST d'Accra en juillet 2017 : Les femmes, les jeunes, la formation et les solutions innovantes dans l'agenda de l'AAE
- IV - 3 : 3 - CST de Bamako du 27 novembre au 1er décembre 2017
- IV - 4 : Congrès de Bamako : Un forum des jeunes, des femmes et des maires en grandeur nature
- CONCLUSION ----------71

ANNEXES : Missions du Comité National AAE Sénégal - Mission du Vice-Président AAE de l'Afrique de l'Ouest- Comptes rendus de réunions----------72

PREAMBULE

Le mandat qui fait l'objet de ce présent rapport a été marqué par la nécessité de renforcer la qualité de la participation sénégalaise aux travaux de l'Association Africaine de l'Eau, d'élargir les bases du Comité National en élargissant les bases du Comité National vers des sociétés et offices nationaux comme l'OFOR, la DGPRE, l'OLAC de même que les opérateurs privés du secteur de l'Hydraulique et de l'Assainissement comme la GTHE, la SETICO et l'IDEV. La tâche n'a pas été réalisée.

Une option stratégique a été préconisée, notamment la contribution sénégalaise tendant à valoriser l'AAE comme un instrument efficace de coopération. Pour cela, le Sénégal devait être une force de proposition dans la gouvernance de l'organisation africaine à travers une présence utile et régulière au Comité de Direction.
Le Comité National a suggéré à ses membres de s'appuyer sur deux leviers fondamentaux : les jeunes et les femmes. A l'Association des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal (AJPEAS), il s'agit d'apporter l'appui nécessaire à leur participation aux sessions de l'AAE ainsi que l'organisation de leurs activités. Pour les femmes, le défi était la mise en place du Réseau Sénégalais des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement. Un autre point important : le versement régulier des cotisations des membres à l'AAE. Il a été retenu que la société assurant la présidence tournante du Comité National Sénégal s'acquitte des cotisations.
Ces lignes directrices ont été annoncées à la passation du témoin entre MM. Charles FALL, président sortant et Abdoul BALL, président entrant (27 décembre 2018). Ces orientations renforcent des acquis enregistrés lors du précédent mandat.

De février 2014 à février 2016, sous la présidence de Monsieur Charles FALL, Directeur Général de la SONES, le Comité AAE-Sénégal a pris une part active au débat sur la gouvernance de l'AAE, notamment au CST et au Congrès de Nairobi qui se sont respectivement tenus en novembre 2015 et en février 2016. Dans ce même contexte, le Sénégal a apporté sa contribution à des thématiques comme la mobilisation des ressources et leur accessibilité dans le cadre du développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'exploration de technologies innovantes et moins coûteuses, l'élargissement du rayon d'action vers d'autres pays, la régularité des contributions financières, la prise en charge de la dimension Genre, l'épanouissement des jeunes professionnels, la collecte et le partage des informations et une participation régulière aux travaux des différentes instances de l'AAE.

La continuité a été assurée sous la présidence de la SDE, à travers son Directeur général, M. Abdoul BALL, à partir d'une large participation au CST de Rabat en mars 2018. Dans cette même lancée, le Sénégal s'est illustré dans la réforme des textes et, surtout, dans la participation active au fonctionnement des instances de l'AAE. L'élection de M. Pape Samba DIOP à la tête du Comité Scientifique et Technique est une forme de reconnaissance de l'expertise sénégalaise de même qu'un couronnement d'innombrables efforts faits pour faire entendre la voix du Sénégal qui n'est rien d'autre que celle de la légalité et de la fraternité.

Ce présent rapport revient sur le renforcement des acquis du Comité National AAE, la participation aux différentes réunions du Conseil Scientifique et Technique, les Comités de Direction, Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, etc.

PARTIE I

• DEUX INSTANCES A LA LOUPE : LE COMITE NATIONAL SENEGAL ET LA VICE-PRESIDENCE AAE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

• 1 - LE COMITE NATIONAL AAE SENEGAL : Descriptif des missions et du fonctionnement, présentation du cadre d'actions et des acquis

L'Association Africaine de l'Eau (AAE) a été à la croisée des chemins durant ce mandat de M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE. La question de la gouvernance de cet instrument de coopération a traversé de part en part le CST puis le Congrès de Nairobi. Aux CST de Luanda en juillet 2016 comme à Lilongwe en novembre de la même année, le débat sur le respect des règles a été un sujet de prédilection pour les participants. Les délégués sénégalais ont milité pour la légalité, proposant une démarche consensuelle sur les changements à apporter au

fonctionnement des instances de l'AAE, particulièrement la Direction exécutive (un intérim continu).

Ces contributions illustrent bien le rôle dévolu au Comité National AAE. Il est un prolongement, au niveau national, de l'Association Africaine de l'Eau (AAE ou AFWA dans son acronyme en anglais). Cette forme de représentation assure une certaine continuité à l'échelle « pays ». Le Comité National de l'AAE du Sénégal est un cadre de concertation et d'action pour une bonne diffusion des axes de coopération, de gouvernance efficiente et de mise à niveau technologique au sein des sociétés membres.

Le Comité National a ainsi une fonction d'incubateur pour les idées novatrices dans le cadre du partage des connaissances, particulièrement les techniques modernes d'exploitation et de gestion des services d'eau et d'assainissement, de capitalisation des résultats de la recherche, etc.

Enfin, le Comité National organise la bonne circulation des informations : informations sur l'AAE, ses activités, ses réalisations, etc.

Ce mode d'action est conforme à la vision que la SDE a de son mandat, s'inspirant des principes directeurs de l'instance continentale. En effet, après la prise de fonction de la Sénégalaise Des Eaux (SDE) pour diriger le Comité National AAE le 27 décembre 2017, un plan d'actions a été mis sur pied pour mener à bien les missions de la SDE. Ce plan proposé par la SDE prend en compte les actions identifiées par SONES non encore exécutées et de nouvelles actions identifiées par le Comité.

Ce plan qui s'articule autour de la remobilisation, la communication et l'élargissement du Comité Sénégal est déjà en cours avec un taux d'exécution de 70% environ.

- **2 - VICE-PRESIDENCE AAE POUR LA ZONE AFRIQUE DE L'OUEST : un cadre coopératif de partage des connaissances à l'échelle sous régionale**

L'AAE a un mode de fonctionnement déconcentré. De l'organe central aux organes régionaux, les principes directeurs servent de soubassement à l'appropriation des différentes activités. Ce rayon d'action dans l'espace sous régional concerne seize (16) par ordre alphabétique : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Un cadre d'interaction entre ces différents pays est établi par le moyen des missions de benchmarking et les master class. Le Vice-Président y joue un rôle important. Il recense les attentes, incite les auditeurs à souscrire à la formation et aux renforcements des capacités par le biais des sociétés d'eau et d'assainissement.

La dynamique coopérative est maintenue dans le cadre de l'accueil des différentes manifestations. Au cours de ce mandat, le Mali a accueilli un CST et un Congrès. La

Guinée s'était également manifestée pour accueillir le même congrès en février 2018. Le Ghana a organisé un CST en juillet 2017. Cette volonté d'animer l'AAE est conforme aux textes de celle-ci : le Vice-Président doit organiser au moins une manifestation de l'AAE dans sa zone sur les deux ans que couvrent son mandat, en collaboration avec le Conseil Scientifique et Technique. Il doit également s'investir pour une participation maximale des sociétés d'eau et d'assainissement et autres parties prenantes du secteur de sa zone géographique. Le niveau de participation des membres aux assises et activités de l'AAE est mitigé : 50%. À l'interne, le même taux renseigne sur la participation des membres aux activités du secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Enfin, le taux de réalisation du planning annuel des rencontres est de 0%. Dans son organisation, le Comité National tarde à pourvoir 50% des postes prévus par la règlementation en vigueur (deuxième vice-président, secrétaire, assesseur).

Dans cette contribution à la diffusion des valeurs et réflexions des acteurs de l'Eau et de l'Assainissement en Afrique, la production scientifique est une donnée essentielle. Durant le Congrès de Bamako, des acteurs du secteur ont soumis de nombreuses communications au Comité National pour transmission à l'AAE.

La sous-région est un champ d'expression des valeurs de l'AAE à travers la constitution d'une base de données sur le secteur et le partage des connaissances. Dans une autre mesure, les informations collectées sont centralisées à l'AAE. Elles alimentent l'annuaire des membres et des entreprises du secteur, les données statistiques d'exploitation, le WOP et AfWA News

PARTIE II

• ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES DU COMITE NATIONAL ET DE LA VICE-PRESIDENCE EN AFRIQUE DE L'OUEST AU 31 DECEMBRE 2018 : entre plaidoyer salutaire pour la bonne gouvernance et contraintes objectives

1 - Le Sénégal, vigie de la gouvernance inclusive de l'organisation continentale

Les sociétés membres du Comité National AAE ont participé assez régulièrement aux réunions au niveau local durant l'année 2017. Il y a eu une certaine discontinuité durant l'année 2018 au regard d'un contexte marqué par la mise en œuvre de la

deuxième Réforme de l'Hydraulique Urbaine. En effet, dès le mois de février coïncidant avec le Congrès de Bamako, l'appel d'offres pour le recrutement d'un nouveau fermier a été lancé. La SDE, qui a assuré la présidence du Comité Sénégal, a eu plusieurs rendez-vous décisifs en relation avec la formulation de son offre. Cette année a été également marquée par des dysfonctionnements liés à l'accès à l'eau potable entre mai et août. Toutes les équipes étaient mobilisées pour atténuer les effets de ces dysfonctionnements sur l'alimentation en eau potable - principalement pour les populations de Dakar - et pour finaliser les ouvrages (raccordement de l'anti-bélier de KMS et mise en service de la phase 1 de Bayakh).

Malgré les contraintes objectives cités ci-dessus, le Comité AAE Sénégal a participé aux travaux de l'AAE à Rabat, Accra et Bamako respectivement en février 2017, juillet 2017, novembre 2017 et février 2018. Le dernier CST de Djibouti (novembre 2018) s'est déroulé dans un contexte de la publication de résultats provisoires de l'Appel d'offres pour le recrutement d'un fermier et de la dernière pointe de l'année (octobre-novembre).

En interne, le taux de réalisation de la participation régulière des membres aux assises et activités de l'AAE est de 50%.

En dépit de ce contexte, le Comité National a joué son rôle de vigie de la bonne gouvernance de l'organisation continentale. A la veille du Congrès de Bamako, la Présidence du Comité, au sortir d'une réunion, a décidé d'écrire à la Direction exécutive de l'AAE pour réitérer son parti-pris pour le respect des règles régissant le fonctionnement des instances et la validité des mandats. Cette démarche s'inscrit dans le renforcement de la démocratie interne et la promotion d'une gouvernance administrative et économique exemplaire. Les modalités de l'élection ont fait l'objet d'un nouvel article du CST de Bamako au Congrès de Nairobi. L'article 15-6 du règlement intérieur détermine les conditions de participation au choix du Directeur Exécutif selon le mode des candidatures ouvertes soumises au Comité de Gouvernance. L'article 19 met en place ce Comité de Gouvernance au sein du Comité de Direction. L'intérim ne peut aller au-delà de 6 mois selon l'article 26.4.

Plus tard, le mode d'élection des membres du Comité de Direction de l'AAE a suscité la réaction du Comité National. En effet, le Comité National a émis des réserves sur la procédure d'appel à candidatures. Le constat fait, le comité a adressé un courrier à l'AAE dans le cadre du respect scrupuleux des règles et statuts de l'AAE. Une telle

initiative s'inscrit donc en droite ligne des alertes lancées successivement au CST et au Congrès de Nairobi (Kenya) en novembre 2015 et février 2016.

2 - Production de supports et partage des connaissances

La production de supports est un des axes de collaboration avec l'AAE au niveau central. En plus, elle permet un partage de connaissances. C'est ainsi que le Sénégal apporte sa contribution à l'élaboration de contenus rédactionnels pour les supports de communication de l'AAE (AFWA Newsletter, AFWA NEWS, site web). Ces contenus se traduisent par des articles d'informations ou des études à portée scientifique et technique. Il y a également des reportages photos et/ou vidéo et des insertions publicitaires. Cette contribution éditoriale matérialise une recommandation forte faite par M. Abdoul BALL, Président du Comité National, lors de la réunion du 04 octobre 2018 *: « Communiquer plus régulièrement les activités du secteur à travers la newsletter de l'AAE ».*

Enfin, des efforts ont été faits dans le cadre des B to B en marge des rencontres de l'AAE. Divers sujets sont investis : les technologies innovantes, la gestion du réseau, les nouvelles sources de financement, le partenariat public-privé, la femme face aux défis du développement durable, l'assainissement autonome, etc. Ces rencontres engagent aussi bien les sociétés d'eau d'Afrique que les organisations venues du reste du monde.

L'animation des supports de l'AAE est une réalité conformément à une recommandation faite par la Présidence du Comité national en octobre 2017. Des changements ont été notés dans le staff de communication de l'AAE. En dépit de cette instabilité passagère, des appels à articles ont été régulièrement faits en direction du Comité National. Cependant, une meilleure coordination s'impose pour plus de cohérence dans l'animation des espaces de visibilité réservés aux sociétés d'eau du Sénégal.

3 - Recherche de synergies transformatrices au niveau sous régional
Versement des cotisations

Comme dans le précédent mandat, le versement régulier des cotisations est un défi pris en charge. Dans ce domaine, cette mandature n'a pas connu de blocages au

niveau des sociétés d'eau. La formule trouvée a montré son efficacité : la société d'eau assurant la présidence tournante du Comité National AAE s'acquitte de l'intégralité des cotisations de la même manière que la SONES, assurant la présidence du Comité National en 2014-2016, a réglé cette facture. Ainsi, la SDE a réglé la facture 2015 du Comité National AAE Sénégal à 100%. En revanche, l'institution de cotisations de tous les membres pour assurer le fonctionnement du Comité Sénégal n'a pas été réalisée.

Le Sénégal est à jour de toutes ses cotisations (avec quitus de l'AAE), soit un taux de réalisation de 100%.
Cependant, au regard des délais pris pour la passation de service entre la SDE et l'ONAS, cette question est à gérer dans la plus grande diligence. En effet, la facture a déjà été émise par l'AAE et nous avons indiqué qu'elle devait être adressée à l'ONAS qui est désormais à la tête du Comité National en attendant la formalisation de la passation de service.

En 2016, a eu lieu un recensement des membres actifs et des membres affiliés à l'échelle sous régionale. À ce niveau, le Sénégal fait figure de modèle dans le cadre de la mise en place réussie d'un Comité National. Le Comité National AAE du Sénégal a affiché sa disponibilité à accompagner ces sociétés d'eau dans l'élaboration des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement d'un Comité National AAE. Cette volonté d'encadrement est nécessaire à une mise à niveau à l'échelle sous régionale.

En outre, le benchmarking est l'autre passerelle de partage des connaissances, conformément à la recommandation forte de l'AAE dans ses dernières assises. Pour le parachèvement du projet de production d'eau potable à partir du Djoliba (Kabala, 140.000 m^3/jour), le Mali s'est enquis de l'expérience sénégalaise de KMS3.

Beaucoup de domaines ont été investis : la gestion des prêts, la passation des marchés, la communication sociale, la communication grand public, les outils de comptabilité, etc.

Durant son mandat, la SDE a reçu plusieurs délégations de sociétés d'eau d'Afrique pour des activités de benchmarking. C'est ainsi qu'elle a pu accueillir des délégations venant de la SNDE (Société Nationale de l'Eau) de la Mauritanie pour l'établissement d'une convention de partenariat, de la Société de Distribution d'Eau de la Côte

d'Ivoire (SODECI) pour des échanges d'expérience dans de la gestion de l'exploitation et des bonnes pratiques. C'est dans ce cadre que plusieurs sites ont été visité comme le surpresseur de Carmel, l'usine des eaux du Point B, le service de la cartographie et le service de la maitrise des pertes etc. La Banque Mondiale a également organisé une visite de benchmarking avec de plus d'une dizaine de sociétés d'eau africaines au siège de la SDE. Le Directeur Général de la Régie de Distribution d'Eau de la République Démocratique du Congo (REGIDESO) à la tête d'une délégation de haut niveau a aussi effectué une mission d'imprégnation des process de la SDE. Une visite qui s'inscrit dans le cadre du contrat de service entre les deux sociétés.

L'ONAS a reçu plusieurs acteurs de différents pays et organisations dans le cadre de missions de benchmarking durant la période ciblée. Tous les pays du RASOP ont envoyé des délégations pour s'inspirer de l'exemple sénégalais en matière d'assainissement venant notamment de : Bamako (Mali), Yaoundé (Cameroun), Yamoussokoro (Côte d'ivoire), Lusaka (Zambie), Durban (Afrique du Sud). Des missions de benchmarking sont même venues des pays comme le Tchad, le Niger, le Malawi, Bolivie, etc. Il faut également noter que durant la même période, l'ONAS a assuré des missions d'assistance technique différentes de celles réalisées dans le cadre du RASOP. Il s'agit par exemple de l'assistance technique accordée à la ville de Niamey (Niger).

Élargissement du rayon d'action - Au niveau national, des efforts sont à faire sur la question de l'identification et l'adhésion d'autres acteurs du secteur comme OFOR, DGPRE, OLAG, GTHE, SETICO, IDEV, soit un taux de réalisation de 0%. Il y a également la remobilisation des membres affiliés (convocations régulières aux réunions, implication dans les activités du comité, rencontres au besoin) comme EDE, SETICO, ENDA EP, GEAUR, GENITE, CCIS, DELTA ASS, DELVIC, AAAS. Le taux de réalisation est de 10%.
L'élargissement du rayon d'action et le renforcement de l'influence sont un des axes programmatiques du Vice-Président de l'AAE pour l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de créer les conditions d'une adhésion de tous les pays de la zone ouest-africaine. La Vice-Présidence a pour mission d'élargir les bases de l'AAE vers des pays non encore membres de l'AAE à savoir le Cap Vert, la Guinée Bissau et la Sierra Leone. Lors du précédent mandat, un courrier a été transmis aux Directeurs Généraux de ces sociétés :

- Sierra Leone Water Company (SALWACO);

- Société Nationale de l'Eau et de l'Électricité du Cap Vert (Electra sarl) ;
- Compagnie Eau et électricité de Guinée-Bissau (EAGB).

L'intégration des pays comme la Mauritanie, la Guinée Biseau, la Sierra Léone, la Gambie et le Libéria n'a pas été réalisée, soit un taux de 0%.

Enfin, le suivi des factures d'insertion et du versement des cotisations fait partie des tâches de la Vice-Présidence. Pour l'Afrique de l'Ouest, les arriérés de cotisation se chiffraient à 41. 419.400 FCFA en 2017.

En 2018, les impayés pour la zone ouest-africaine sont arrêtés à 36 590 500 FCFA répartis comme suit : 23 907 500 FCFA pour les pays francophones et 12 683 000 FCFA pour la partie anglophone.

À noter que pour le Sénégal, la fiche de synthèse des impayés affiche un montant de 2.000.000 FCFA. Un montant que doit honorer l'AAAS et PFETTIER à raison de 1.000.000 FCFA pour chaque entité.

Si le Sénégal est à jour de ses cotisations, tel n'est pas le cas pour les autres membres de l'espace sous-régional. Pour inciter les autres pays de l'Afrique de l'Ouest à solder leurs arriérés de cotisation, il a été proposé de faire des correspondances aux pays concernés.
Le Vice-Président présente un rapport d'activités lors de chaque Comité de Direction. Toutefois, cela n'a pas été fait en raison du contexte de réforme qui a mobilisé le Vice-Président. En effet, même s'il a eu à participer à certains Comités de Direction, il lui arrivait souvent de ne pas pouvoir rester jusqu'à la fin.

PARTIE III

- **RAPPORT D'ACTIVITES DU COMITE NATIONAL : Engagement dans les instances pour des mutations dynamiques et positives de l'AAE**

Le Comité National AAE Sénégal a choisi d'être un cadre de propositions pour l'instance africaine qui fédère les sociétés d'eau. La formulation d'idées novatrices se

fait au sein de l'instance nationale, à travers les rencontres périodiques. À cet effet, durant cette première année d'exercice, un calendrier trimestriel des rencontres a été élaboré. Sur cette base, trois rencontres ont été organisées entre janvier et octobre 2017.

- **RENCONTRE DU 19 JANVIER 2017 : Un plan d'actions adopté, pas décisif dans la création du Réseau des Femmes**

À l'occasion de cette première rencontre de l'année 2017 du Comité National AAE, plusieurs points ont été soulevés notamment :

- **La cotisation des membres du comité**. À ce titre, il est à noter que tous les membres du Comité National sont à jour de leurs cotisations pour 2017 et 2018.
- **L'élaboration d'un plan d'actions**. Ce plan proposé par SDE prend en compte les actions identifiées par SONES non encore soldées et de nouvelles actions identifiées par le Comité, notamment la participation active aux différentes manifestations du secteur de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal ; la diffusion des informations sur l'AAE, ses activités, ses réalisations ; la remobilisation des membres affiliés (convocations régulières aux réunions, implication dans les activités du comité, rencontres au besoin) ; la finalisation de la composition du bureau du Comité National AAE selon les textes en vigueur ; le suivi des activités de l'AAE.
- **La question relative au complément du bureau** du comité a été soulevée. Plusieurs propositions sur l'occupation des postes à pourvoir ont été faites. Le Président du Comité National a suggéré que cela se fasse en conformité aux textes du Comité National. Les postes à pourvoir sont : 2ème vice-président, secrétaire et assesseur.

A l'occasion de cette rencontre, le bureau provisoire du Réseau National des Femmes a été présenté au Comité National AAE. Ce bureau se présente comme suit :

- PRESIDENTE : Mme Fatou NDIAYE (SONES)
- VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE L'EAU : Mme Aminata FALL MBAYE (SDE)

- VICE PRESIDENTE CHARGEE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT : Mme AMINATA FAYE NGALANE
- SECRETAIRE GENERALE : Mme FAYE Léna (Delta SA)
- SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE : Mme Awa SENE SARR (SONES)
- TRESORIERE : Mme Adama SEYE NDIAYE BOUSSO (SDE)
- CHARGEE DE LA COMMUNICATION : Mame Awa FALL NDIAYE (ONAS)
- CONSEILLERES EN RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE FEMMES : Mme Ndèye Khourédia BITEYE (SDE) et Mme Ngagna NIANG (ONAS).

- **RENCONTRE DU 30 MAI 2017 : Au menu, le contenu de la participation sénégalaise au Congrès de Bamako**

A l'occasion de la rencontre du Comité National AAE tenue le 30 mai 2017, l'état d'avancement des travaux du bureau provisoire du Comité National des Femmes a été présenté. De cette présentation, il est ressorti qu'un plan de travail a été élaboré avec une claire répartition des tâches. Ce plan préparait notamment l'Assemblée Générale du 07 juillet 2017 à travers la sensibilisation des autres femmes en vue d'avoir une AG représentative. Dans le même sillage, les femmes ont décidé d'organiser une rencontre dans la première semaine du mois de juin pour une meilleure exécution des tâches.

Le contenu de la participation sénégalaise au Congrès de Bamako a été un souci bien pris en charge par le Comité National. En effet, pour ratisser large et rendre audible les réflexions et produits de la recherche de notre pays, le Comité National AAE Sénégal a décidé de booster le nombre de communications à travers une densification des thématiques. C'est ainsi qu'il a été décidé de proposer plusieurs sujets articulés sur les thèmes proposés par l'AAE.

L'Association des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal (AJPEAS) a proposé d'assurer le secrétariat permanent du Comité National.
De même, les jeunes proposent le Président du comité national comme président d'honneur de leur association. Ces propositions ont été bien accueillies par les membres du comité. L'AJPEAS a souhaité également que les 3 sociétés du secteur de l'hydraulique construisent des sièges pour les associations de l'eau. Cette proposition n'a pas eu de réponse immédiate.

Par ailleurs, l'AJPEAS a présenté le projet de caravane des jeunes à la veille du CST de Bamako pour une meilleure mobilisation. Des questions sécuritaires ont été soulevées par rapport à ce projet.

- **RENCONTRE DU 04 OCTOBRE 2017 : 12 communications acceptées sur 21 pour le Congrès, le Sénégal à la présidence du CST**

- **Élection MEMBRES CD AAE**

Comme dit plus haut, le Comité National a émis de sérieuses interrogations sur la procédure d'appel à candidatures pour l'élection des membres du CD. Sur cette procédure, le comité a décidé de consigner ses réserves dans un courrier. Pour mieux affiner cette position du Sénégal, il a été convenu d'organiser une rencontre restreinte avant le 13 octobre 2017 pour revisiter les règles et statuts de l'AAE. Comme prévu, le courrier a été envoyé au Directeur exécutif de l'AAE.

- **APPEL A COMMUNICATIONS CONGRES DE BAMAKO**

Pour ce qui est des appels à communication pour le congrès de Bamako, le Sénégal a déposé 21 communications sur une centaine reçue par l'AAE. 12 ont été présentées durant le congrès de Bamako 2018.
Par ailleurs, le comité a été informé de la contestation de l'augmentation des cotisations par le CD de l'AAE. Il a été proposé de demander la restitution du surplus perçu.

DIOUF Babacar / SDE - Sénégal	**L'Approche par les Résultats Rapides pour accélérer l'accès à l'eau des populations**
NDAO EL Hadji / SONES - Senegal	**Pertinence du dessalement de l'eau de mer pour l'approvisionnement en eau potable de Dakar**
DIENG EL hadji / SDE - Senegal	**PROJET DE RELEVE PAR L'INTERNET DES OBJETS CONNECTES**

SEYE Mame Penda / ONAS - Senegal	Restauration de la baie de Hann : quelles stratégies adopter ?
DIOP Sophietou / Speak up Africa - Senegal	La communication et le plaidoyer : un atout clé du programme de structuration du marché des boues de vidange de Dakar
SECK Alassane / Senegal	Traitement des boues de vidange domestiques : étude comparative des performances de filtres à sable, silex, verre et coquillage
GNING Jean Birane / Univ Cheick Anta DIOP - Senegal	Driving factors of fecal sludge mechanical emptying tariff in Dakar
NDIOUR Mamadou / GATP - Senegal	Cas de la professionnalisation de la filière des boues de vidange au Sénégal
DIOP Beacye Sidy / DELVIC - Senegal	Partenariat ONAS/DELVIC dans la gestion des stations de traitement des boues de vidange de Dakar
LO Moustapha / ONAS – Senegal	La Délégation de l'Exploitation des Stations de Traitement des Boues de Vidange de Dakar au Secteur Privé : Un modèle réussi de partenariat public-privé
SECK Moussa / OXFAM - Senegal	Mécanisme de Financement innovant pour le marché de l'assainissement au Senegal : Cas de Pikine et de Guediawaye.
SONKO Mamadou / Senegal	Traitement des boues de vidange des fosses septiques par Lit de Séchage à Ecoulement Non Saturé

RESUMES DES COMMUNICATIONS PROPOSEES PAR LE COMITE NATIONAL AU CONGRES DE BAMAKO

FINAL ABSTRACT / RESUME DE COMMUNICATIONS
AfWA – BAMAKO 2018 CONGRESS / CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

COMMUNICATION DE PAPE OUSMANE SOUMARE/ONAS

MAIN THEME THEME GENERAL	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous en Afrique, face aux défis du changement climatique
SUB THEME SOUS THEME	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
TOPIC TACKLED WITH/ SUJETS ABORDES	Gouvernance de l'assainissement et cadre institutionnel, Principe pollueur-payeur, Equilibre structurel du système industriel, Planification stratégique du service assainissement industriel horizon 2035
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	Plan d'actions stratégique de développement d'un service Assainissement industriel
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	Pape-Ousmane SOUMARE
POSITION / FONCTION	Cellule Assainissement Industriel - ONAS
ORGANIZATION/ ORGANISATION	OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL - ONAS
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : ousmane.soumare@onas.sn / papeousmane.soumare@outlook.fr
	Phone : +221776957066 / +221777409344
	PO Box : 13428 Dakar Grand-Yoff

SUMMARY/RESUME

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) a été chargé par l'État du Sénégal de promouvoir l'assainissement industriel. Il est attendu de l'ONAS de diminuer considérablement la pollution par une mise à niveau environnementale des industries et le développement d'un service performant de l'assainissement industriel couvrant la Baie de Hann, le Parc industriel de Diamniadio et la Zone Économique Intégrée de l'Aéroport International Blaise Diagne de Ndiass.

Le périmètre de la mission couvre une population de 168.000 habitants et 115 unités industrielles dont 36 produisent plus 80% des effluents industriels rejetés dans la Baie de Hann sans traitement. Ce qui correspond à une charge de 4,5 tonnes de DCO, 1400 tonnes de DBO5 et 1100 tonnes de Matières en suspension.

Toutefois, l'ONAS opère dans un système dans lequel son autonomie est limitée par son statut juridique et son modèle économique qui ne garantit guère sa durabilité financière et économique. En effet la redevance assainissement industriel ne couvre que 52% des charges d'exploitation. Dès lors il reste dépendant des subventions d'exploitation octroyées par l'État qui finance les investissements avec le concours des partenaires techniques et financiers.

L'ONAS doit mettre en œuvre cette mission dans un contexte où ses ressources humaines ne sont pas préparées à la prise en charge du cycle Relève, Facturation, Encaissement, Recouvrement et Contentieux (RFERC). En attendant un changement institutionnel qui lui confère une autonomie de gestion, l'ONAS ambitionne de développer un service où la valorisation des sous-produits est au centre d'une économie de la réutilisation. L'ONAS compte accompagner les industriels dans la création de plus-values leur permettant de réduire les coûts de traitement à la parcelle et de générer des ressources additionnelles pour payer le service.

Ainsi, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durables 6 et conformément aux orientations de la nouvelle lettre de Politique sectorielle, l'ONAS s'est proposé la vision suivante :
Tous les ménages et industriels de la zone disposent d'un accès à un service d'assainissement collectif respectueux de l'environnement et conforme aux attentes des usagers à l'horizon 2035.

Le plan d'actions stratégique est l'approche adoptée pour réaliser la vision. Celui-ci met en cohérence l'univers stratégique constitué de la sphère des institutions-gouvernance, des collectivités-citoyens et du management des entités chargées de la piloter et l'univers opérationnel centré sur les infrastructures, les ressources diverses et les produits et service.

À la suite du questionnement sur qu'est ce qui est absolument nécessaire pour l'atteinte de la vision et de ce qui pourrait l'en empêcher, une structure d'objectifs en rapport avec les six axes stratégiques, est définie pour constituer la déclinaison opérationnelle de la vision. Elle est inspirée des menaces et faiblesses décelées dans le diagnostic.

Il s'agit :

Pour l'Univers 1 du Management et des Hommes : de construire une équipe orientée vers les objectifs de la vision dans laquelle la culture du résultat est le socle de progrès

Pour l'Univers 2 de la Gouvernance et des institutions : d'adopter des règles qui garantissent l'autonomie de gestion du DAI et l'ONAS en général basé sur un équilibre des droits de décision ;

Pour l'Univers 3 de la collectivité, des citoyens, de l'opinion : Favoriser l'engagement des Clients (Industriels et particuliers) et élus pour la défense de l'environnement ;

Pour l'Univers 4 des Ressources : Équipements, des RH, des Finances : Garantir une excellence opérationnelle et des performances durables gages de la viabilité ;

Pour l'Univers 5 du Milieu : infrastructures, Ressources, Cadre légal : Étendre les infrastructures et le service sur la totalité du périmètre y compris les extensions ;

Pour l'Univers 6 du marché, des Produits et services : Le service est payé et apprécié des clients qui en sont satisfaits.

Les objectifs structurants sont déclinés en 4 à 6 sous-objectifs dont chacun interfère au mieux avec les six axes stratégiques pour permettre, tout au long du raisonnement, une cohérence entre le détail des actions opérationnelles et la vision à l'horizon de la stratégie.

Le réalisme de la vision, objet de ce Plan d'Actions Stratégique est vérifié au travers de projections financières qui statuent sur la faisabilité économique, sociale et politique de la vision dont les principaux enseignements sont résumés ci-après.

L'ONAS parvient à équilibrer toutes ses charges de structure dès la 11ème année avec un EBITDA équivalent à près de 21% du chiffre d'affaires sans les subventions d'exploitation nulles dès la 4ème année. L'application du principe pollueur-payeur permet de faire évoluer le tarif moyen qui passe de 0.23 USD à 0.83 USD.

Avec ces tarifs, l'ONAS étend le service à près de 94.000 Habitants et plus 3000 industriels supplémentaires en créant plus de 525km de réseau avec des branchements quintuplés sur la même période. Au plan interne, l'augmentation de 20% du salaire moyen du personnel qui passe de 15 à 80 agents en 15 années démontre de la faisabilité sociale de la vision.

L'optimisation de l'exploitation contribue à l'équilibre structurel du système industriel avec des OPEX qui décroissent de 1.22 USD à 0.80 USD par m3 traité. Ceci inclut l'hypothèse d'une facturation des Administrations qui baisse de moitié (50% à 26%).

Au final, l'ONAS parvient à contribuer à près de 21% du total des investissements soit 7 MUSD. Son pourcentage de résultat net /CA, négatif pendant 10 ans et culminant à -16%, se redresse à partir de la 11ème année pour s'établir à +11% à l'an 12 puis à +14% à l'an 15. Au même moment, le service de la dette/EBITDA passe de 535% à l'an 3 à 33% à la 15ème année.

Dans un contexte où les financements externes s'amenuisent, l'Etat du Sénégal doit trouver des ressources pour satisfaire les besoins d'assainissement croissants des populations. Or les partenaires multilatéraux sont très regardants sur l'endettement du Sénégal auquel s'ajoute l'ambition des pouvoirs publics de réduire le déficit public. Par conséquent, un arrangement institutionnel dans lequel un mixage des ressources publiques et privées est vivement recommandé pour assurer le service de l'assainissement industriel au Sénégal surtout que les projections financières démontrent la solvabilité de l'ONAS à honorer ses dettes à long terme.

Ce qui pose la question de l'indispensable du cadre institutionnel du secteur qui doit donc évoluer pour favoriser la faisabilité politique et économique et sociale de la vision.

Mots clés : Dépollution, principe pollueur-payeur, service assainissement industriel, autonomie de gestion, efficacité opérationnelle, équilibre structurel, économie de la réutilisation, cadre institutionnel.

COMMUNICATION D'EL HADJI DIENG/SDE

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME THEME GENERAL	Modernisation
SUB THEME SOUS THEME	Le télé relèvé à la Sénégalaise Des Eaux
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	Modernisation de la relève à la Sénégalaise Des Eaux
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	PROJET DE RELEVE PAR L'INTERNET DES OBJETS CONNECTES
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	El hadji DIENG Directeur Régional Commercial et Marketing
POSITION / FONCTION	
ORGANIZATION/ ORGANISATION	SENEGALAISE DES EAUX (SDE)
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : mgniang@sde.sn
	Phone : + 221 33 839 37 03
	PO Box : 224 Dakar

RESUME

Face aux enjeux liés aux évolutions technologiques et le développement économique et social, la SDE est soumise à des contraintes caractérisées entre autres par :

- L'augmentation rapide du nombre d'abonnés
- L'avènement de l'habitat collectif entrainant l'accroissement fulgurant du nombre de compteurs divisionnaires

- L'extension accélérée de plusieurs villes et quartiers
- Le besoin accru de fiabilisation de la facturation
- La réduction des erreurs de relevé
- La baisse de la durée de facturation
- Le besoin accru d'améliorer la trésorerie de l'entreprise

- La SDE (Sénégalaise Des Eaux) a mis en place un groupe de projet pour tester le relevé des index par l'internet des objets connectés dénommé projet « Compteurs connectés ».

- Cette technologie a été retenue pour opérer le changement nécessaire de modernisation de la relève, de maîtrise de la croissance du nombre de prises par releveur et informer le client sur ses consommations d'eau.

Le relevé d'index par la technologie de l'internet des objets connectés est caractérisé par :

- Une technologie radio qui permet une très bonne couverture ;
- Un système qui consomme peu d'énergie : autonomie de plusieurs années pour les piles ;
- Une communication sans carte SIM : les objets connectés intègrent des modems certifiés sur le réseau et sans configuration.

- La SDE en quelques chiffres

- Créée en 1995 et Filiale du groupe ERANOVE
- Un contrat d'affermage et de performance, signé pour 10 ans suite à un appel d'offres international et reconduit depuis 2006.
- En charge de la production et de la distribution d'eau potable pour les 66 plus importants sites urbains

1.2. Objectif du projet

- Contribuer à la stabilisation de la masse salariale et de l'effectif de l'entreprise
- Améliorer la satisfaction clientèle par la fiabilisation de la facturation et la mise à disposition d'information utile à la clientèle.
- Améliorer la trésorerie par la maîtrise du nombre de jours de facturation

1.3 La cible

- Le projet a pour cible à court terme les 3 900 polices de l'Administration centrale, au moyen terme les clients particuliers et maisons de commerces se situant dans les zones couvertes par les signaux et à long terme, tous les clients de la Sénégalaise des eaux.

1.4: plan d'actions

- Démarche administrative : Correspondance auprès de l'Autorités de Régularisation des Télécommunications et des Postes pour l'obtention d'une autorisation d'exploitation de fréquences.
- Recherche de partenaires : Consultation en cours des partenaires pour l'installation d'un réseau LoRa et un réseau SIGFOX

- Acquisition des compteurs et du matériel de communication : Saisine du central d'achat d'ERANOVE pour consultation des fabricants de compteurs compatibles avec les réseaux LoRa et SIGFOX
- Pose des antennes et compteurs : le déploiement des antennes et des compteurs permet la transmission des données et la remontée de ces informations vers la plateforme de gestion clientèle.
- Formation : Une formation du personnel est prévue pour l'exploitation des données et la surveillance des consommations.

1.2.4: Résultats

- Maîtrise des effectifs et de la masse salariale : Stabilisation de l'effectif des releveurs
- Amélioration de la trésorerie : Amélioration des indicateurs de la facturation que sont la durée de la facturation, le taux de factures estimées, le taux d'annulation de factures et le taux de refacturation.
- Satisfaction client : Amélioration du taux de satisfaction client

COMMUNICATION D'IBRA SOW/VICAS

BAMAKO 2018 CONGRESS

MAIN THEME THEME GENERAL	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
SUB THEME SOUS THEME	Gestion des boues de vidange
TOPIC TACKLED WITH SUJET ABORDE	Organisation du privé dans le secteur des boues de vidange
TITLE OF THE PAPER TITRE DE LA COMMUNICATION	Objectifs et impact de l'AAAS dans le secteur des boues de vidange.
AUTHOR AUTEUR	Ibra SOW
FONCTION/POSITION / ORGANISATION /PAYS	Directeur General de VICAS Président de l'AAAS Sénégal
CONTACT (email ; Tel, adresse, etc.)	Ibrasow65@yahoo.fr Tel : 221 776372985 Dakar Banlieue 06, Cité Assane DIOP BP 13 492 Grand Yoff

OBJECTIFS

Agir afin d'unir tous les intervenants du secteur de l'assainissement.
Accorder la priorité absolue à la défense de l'intérêt dudit secteur et des partenaires.
Activer les moyens nécessaires afin de se doter de matériels adéquats à toute réussite.
Sauvegardez et veuillez aux respects des normes de l'environnement et de la salubrité publique pour l'intérêt de tous.

ETAT DES LIEUX (il y a 7ans)

Vétusté des équipements d'intervention
Le non Réglementation du secteur
L'inexistence d'une licence
Les tracasseries policières
Les mauvaises routes
Les embouteillages
Le sous dimensionnement des stations de boues de vidange
Manque de formation des intervenants
Manque de rentabilité des opérations de vidange fosses
Un management inadapté à la gestion des boues de vidange
Non accès aux crédits financements
Non accès aux soins et couvertures sociales (IPM, IPRES, CSS)
Non accès aux formations et sensibilisations (Santé et sécurité)

IMPACT DE NOS JOURS

Réduction du cout de la vidange
Accroissement de la vidange mécanique
Baisse de la vidange manuelle
Accès aux financements pour le renouvellement du parc vétuste
Effectivité de la licence (en cours)
Délégation des SBV au secteur privé
Géolocalisation des camions
Mise en place du Call center qui marche très fort présentement
Validation du manuel du vidangeur
Réduction du cout de la vidange
Accès de la population diminue à la vidange mécanique
Accès aux financements pour le renouvellement du parc vétuste

QUELLE ORGANISATION POUR LES VIDANGEURS FACE AUX NOUVEAUX DEFIS ?

Un comité de réflexion est mis en place lors de l'assemblée générale
L'assemblée générale a débouché sur une nouvelle organisation de l'AAAS
Le bureau est élargi pour permettre au maximum de membres d'y participer
Une nouvelle organisation adaptée aux nouveaux changements du secteur
Un bureau fonctionnel constitué de commissions techniques qui répond aux aspirations des membres
Tous les nouveaux défis du secteur des boues de vidange sont pris en charge dans cette nouvelle organisation

Des stratégies sont mises en place pour mieux, informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur (membres ou non membres)
L'AAAS veille aux respects des nouvelles dispositions du secteur avec la mise en place d'un comité de veille
L'association participe à la mise à niveau des entreprises de vidange.

PLAN D'ACTION

Organisation d'une réunion d'informations générales avec la participation de l'UCP élargie aux vidangeurs non membres de L'AAAS
Organisation de réunion d'informations tous les premiers samedis de chaque mois
Mise en place de relais au niveau communautaire
Rencontre périodique avec les responsables de composante
Programme de formation des vidangeurs.

COMMUNICATION DE MAMADOU NDIOUR/GATP

BAMAKO 2018 CONGRESS

MAIN THEME THEME GENERAL	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
SUB THEME SOUS THEME	Gestion des boues de vidange
TOPIC TACKLED WITH SUJET ABORDE	Professionnalisation de la filière boues de vidange
TITLE OF THE PAPER TITRE DE LA COMMUNICATION	Cas de la professionnalisation de la filière des boues de vidange au Sénégal
AUTHOR AUTEUR	Mamadou NDIOUR
FONCTION/POSITION / ORGANISATION /PAYS	Directeur General de GATP Secrétaire Général de l'AAAS Sénégal
CONTACT (email ; Tel, adresse, etc)	ndiour1@yahoo.fr Tel : +221771739197 HLM Maristes Villa N°170 – Dakar Sénégal

Plus de 70% de la population Dakaroise utilise des ouvrages d'assainissement individuel pour la gestion des eaux usées domestiques. Cela engendre la production d'importantes quantités de boues collectées et dépotées par les camions de vidange vers les STBV mise en place par l'ONAS.

En effet trois acteurs principaux interviennent dans la filière des boues de vidange. Il s'agit :

Des ménages qui ont leurs fosses septiques qui doivent être vidangées
Des opérateurs privés qui ont leurs camions pour la collecte et le transport des boues de vidange vers les STBV
De l'ONAS qui organise le secteur et qui a mis en place ces STBV

À chaque maillon de cette chaine des problèmes existent :
Pour les Ménages : inaccessibilité, ouvrages inadaptés, faible revenu, vidange manuel
Pour les opérateurs privés : camions vétustes, personnel non formé, non règlementation du secteur, non accès au crédit, faible rentabilité
Pour ONAS : sous dimensionnement des STBV, insuffisance des STBV, mauvaise exploitation et une absence de valorisation.

Face à tous cette situation il était impératif que le secteur prives s'organise à travers une association dénommée AAAS et qui pour objectif d'agir pour la résolution de tous les maux du secteur.
Il était aussi important qu'un programme soit mis en œuvre pour une meilleure gestion de ce secteur des boues de vidange. C'est ainsi que le PSMBV financé par la FBMG et impliquant tous les acteurs du secteur est mis en place avec comme principaux objectifs :
Encourager le développement du secteur privé de l'assainissement
Augmenter la demande en service de vidange mécanique
Améliorer la qualité du service de vidange offert par les opérateurs privés
Améliorer l'accès aux stations de traitement boues de vidange ainsi que leurs performances

Pour arriver à l'atteinte de ses objectifs des outils innovants ont été mis en place :
La certification des vidangeurs
Le fond de garantie
Le centre d'appel
La délégation des STBV
La construction d'une nouvelle STBV

Il est heureux de noter qu'aujourd'hui le secteur des boues vidange est en train de se professionnaliser et le schéma suivant explique toute la pertinence de cette transformation.

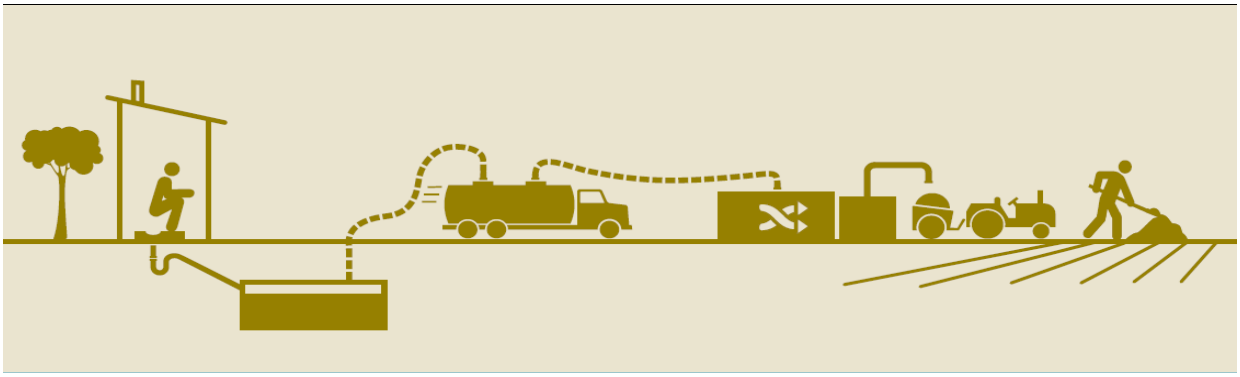

COMMUNICATION DE PENDA THIAM/ONAS

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME THEME GENERAL	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous en Afrique, face aux défis du changement climatique
SUB THEME SOUS THEME	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	Organisation institutionnelle et legislative du secteur de l'assainissement
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	Restauration de la baie de Hann : quelles stratégies adopter ?
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	Mme SEYE née Mame Penda THIAM
POSITION / FONCTION	Chargée de projet
ORGANIZATION/ ORGANISATION	Office National de l'Assainissement du Sénégal
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
	Email : penda.thiam@onas.sn; mamependat@gmail.com

CONTACTS	Phone : +221 78 532 88 13
	PO Box; 13428 Dakar Grand-Yoff

La baie de Hann, jadis considérée comme la plus belle au monde après celle de Rio, subit de plus en plus une menace grandissante. Outre les rejets domestiques estimés à plus de 1700m3/j, près de 115 sites industriels identifiés le long de la baie y déversent leurs rejets d'eaux usées. Ces rejets sont évalués à 4265 tonnes de DCO, 1360 tonnes de DBO5, 1065 tonnes de MES, 440 tonnes d'Azote et 48 tonnes de Phosphates par an. À cela s'ajoute l'émission de certains effluents à des températures très élevées et d'autres à pH très basiques. Les hydrocarbures et certains métaux lourds (le chrome, le cadmium, le cuivre, le plomb, le phénol et l'aluminium) y sont également rejetés. La présence d'huiles et de graisses est tout aussi fréquente dans ces rejets. Parallèlement, de nombreux rejets clandestins s'y font directement ou par le biais du canal VI.

Cette situation n'est pas sans occasionner une atteinte à l'équilibre naturel de cet écosystème. En effet, la capacité d'autoépuration du milieu est largement dépassée par cette pollution et les mécanismes de dégradation naturelle des substances organiques tendent vers l'anaérobiose, d'où une modification profonde des paramètres du milieu.

Par ailleurs, la forte présence de MES contenues dans les différents rejets contribue à accroitre la turbidité de l'eau et par conséquent à la baisse de l'oxygène dissous dans l'eau. Aussi, l'importance des rejets minéraux (azote et phosphore) est responsable de l'eutrophisation du milieu qui y perturbe la chaine alimentaire.
Toutefois, un facteur naturel se présente. En effet, vers le mois d'octobre, les eaux du large deviennent légèrement plus turbides que les eaux côtières. La baie de Hann étant donc une zone favorable à l'upwelling, on peut considérer que l'enrichissement des eaux de la baie en éléments nutritifs découle d'un phénomène naturel accentué par les apports anthropiques.
Au vu de cette situation, la restauration de la baie de Hann s'avère indispensable pour lui redonner son caractère d'antan par sa vocation touristique, économique et culturelle. Il se pose dès lors la question de la stratégie à adopter pour un tel résultat.
Considéré comme étant la principale source de pollution des eaux de la baie de Hann, le secteur industriel présent est loin d'en être la seule. L'insalubrité de la zone due aux déversements de déchets solides et la défaillance du système d'assainissement des ménages riverains méritent aussi une considération toute particulière.
Par ailleurs, la pollution drainée par le canal IV, à vocation pluviale, qui fait l'objet de branchement clandestins d'eaux usées domestiques et de déversement de boues de vidange est tout aussi importante. En effet, il est prouvé que la pollution biologique est spécifiquement humaine et animale d'où l'impact considérable des rejets d'eaux vannes. Ceci d'autant plus important qu'il est considéré que la dégradation de la qualité des eaux de la baie de Hann est principalement d'ordre microbiologique et secondairement physico-chimique suite à l'abondance de la matière organique.

Aussi, les déversements accidentels ou volontaires d'hydrocarbures dans les eaux de la baie sont fréquents, accentuant ainsi l'apport de substances non biodégradables.
Réhabiliter la qualité des eaux de la baie nécessite dès lors une bonne organisation politico-institutionnelle. Les stratégies de gestion et de conservation de cet écosystème ne peuvent être efficaces que dans un contexte où la capacité et les efforts de restauration sont maîtrisés et gérés efficacement. Une approche intégrée est alors indispensable, prenant en compte tous les facteurs de pollution. À cet effet, il s'avère nécessaire de réunir autour d'une action intégrée :

- Les acteurs de l'urbanisme pour une restructuration des zones riveraines spontanées afin qu'elles puissent bénéficier d'un système d'assainissement adéquat (élargissement des voies ;

- Les acteurs de l'Office National de l'Assainissement pour une gestion convenable des rejets domestiques et industriels ;

- Les acteurs de la Direction de l'assainissement pour l'érection d'un système juridico-politique fort et favorable à la restauration de la Baie ;

- Les acteurs de la Direction en charge de la protection de l'environnement en vue de l'application des taxes de pollution ;

- Les collectivités locales en charge de la gestion des déchets solides ;

- Les autorités portuaires et industrielles pour une sensibilisation et une prise de conscience collective sur les rejets clandestins, déversements d'hydrocarbures…

- Les acteurs du Ministère de la Santé (service national d'hygiène) pour une communication-sensibilisation de masse sur l'insalubrité et les risques associés.

- Les chercheurs universitaires pour dégager les grands axes d'orientation ;

- Les acteurs de la pêche artisanale pour une préservation de la ressource halieutique juvénile.

Il ne s'agira donc pas de réunir ces acteurs autour d'un projet sectoriel, mais plutôt de les fédérer dans le cadre d'un programme où chacun jouera sa partition parallèlement aux autres.

COMMUNICATION D'ADAMA SEYE NDIAYE/SDE

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME **THEME GENERAL**	Accès universel à l'eau
SUB THEME **SOUS THEME**	Gestion des ouvrages et Eau Non Facturée
TOPIC TACKLED WITH/ **SUJET ABORDE**	Réduction des pertes et Maitrise réseau AEP
TITLE OF THE PAPER/ **TITRE DE LA COMMUNICATION**	Optimisation de la distribution et réduction des pertes techniques par la gestion des pressions cas de la SDE
AUTHOR (S) **AUTEUR (S)**	ADAMA SEYE NDIAYE/Mme BOUSSO

POSITION / FONCTION	VICE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION
ORGANIZATION/ ORGANISATION	AJPEAS – Association des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : adndiaye@sde.sn /ajpeas@gmail.com
	Phone : +221 77 332 14 66/ +22177 633 29 63
	PO Box

SUMMARY/RESUME

Mots-clés : Eau non facturée, pression, débit, réseau de distribution, optimisation, pertes techniques, conduites, ouvrages.

La gestion des réseaux publics (égouts et adductions d'eau potable) devient de plus en plus difficile en milieu urbain, autant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement ou pauvres. Très souvent vétustes dans les anciennes villes, hors normes dans la plupart des cas, les réseaux présentent souvent des défaillances hydrauliques aux conséquences économiques très lourdes.

Parallèlement, les villes connaissent des mutations très rapides en termes de nouvelles infrastructures, de nouveaux types d'habitats en hauteur dont certains dans des zones hydrauliquement défavorables (bouts de réseau, zones à topographie élevée,) contribuant fortement à l'augmentation considérable de la demande en eau accompagnée d'une clientèle de plus en plus exigeante.

Ces contraintes d'exploitation en termes d'inaccessibilité d'ouvrages, de pénibilité et coûts très élevés d'interventions, en plus des nombreuses vulnérabilités des systèmes d'AEP engendrent des contres performances ayant un impact négatif sur la viabilité économique des sociétés d'eau.

Au vu de tout ce qui précède, les sociétés d'eau ont compris que la gestion des réseaux de conduites surtout d'eau potable en milieu urbain exige des outils modernes d'analyse et de prise de décision accompagnés d'une bonne stratégie pour mieux rentabiliser le secteur de l'eau.

Des lors, la gestion des pressions devient un outil important pour la maitrise et l'optimisation des réseaux d'eau potable pouvant atténuer considérablement ces difficultés.

L'objectif de cette communication est de partager l'expérience du Sénégal sur les différents outils et techniques utilisés dans le cadre de la gestion des pressions et optimisation de réseau. Un focus sera également fait sur les résultats obtenus.

COMMUNICATION DE BABACAR DIOUF/SDE

CONGRES AAE /Bamako 2018

MAIN THEME THEME GENERAL	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous, face aux défis du changement climatique
SUB THEME SOUS THEME	Accès universel à l'eau
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	Service axé en faveur des démunis

TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	L'Approche par les Résultats Rapides pour accélérer l'accès à l'eau des populations
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	Babacar DIOUF
POSITION / FONCTION	Directeur Des Travaux
ORGANIZATION/ ORGANISATION	SDE –Sénégalaise Des Eaux
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : bdouf@sde.sn
	Phone : +221 33 839 37 24 - +221 77 638 29 90
	PO Box

SUMMARY/RESUME

À la suite du Forum National de l'Administration tenu en avril 2016, un plan d'actions prioritaires portant sur cinquante (50) procédures à fort impact sur les populations a été élaboré pour une amélioration des prestations rendues aux usagers du service public.

À l'issue d'une première sélection, deux procédures « Autorisation de Lotir » et « Branchement à l'eau » ont été choisies pour une expérimentation de l'Approche par les Résultats Rapides (ARR).
Les principaux critères qui ont guidé ce choix sont :

- L'impact sur les usagers
- La complexité organisationnelle
- Pour la mise en œuvre de cette approche, différents niveaux de responsabilité sont mobilisés :
- Les Ministres de tutelle qui assurent le leadership politique et institutionnel
- Les Directeurs Généraux pour apporter le soutien stratégique et opérationnel
- L'équipe de performance constituée de collaborateurs désignés pour la mise en œuvre

Le lancement a été effectué le 15 février 2017 avec comme défi à relever : « Réaliser les branchements ordinaires et sociaux (hors traversée de chaussée) dans un délai de 10 jours dans la zone pilote de Sangalkam (Département de Rufisque- Région de Dakar) »

Le choix de la zone pilote (Sangalkam) est dicté par le fait qu'il s'agit de la principale zone d'extension de Dakar avec des réserves foncières importantes (Pôle urbain du Lac Rose).

A partir de ce défi, deux objectifs de performance ont été assignés à l'équipe :

Objectif 1 : Réduire les délais de réalisation des branchements à l'eau (hors traversée de chaussée), de 15 à 10 jours pour les branchements ordinaires et de 30 à 10 jours pour les branchements sociaux, dans la zone pilote du centre de Sangalkam (Sangalkam, Gorom I à III, Beer, Santhiou Daara, Bayakh, Bambilor, Niacoulrab, Niaga, Tivaouane peulh) en 100 jours.

Objectif 2 : Résorber les instances de branchements sociaux (au nombre de 308 à la date du 13 février 2017) dans la zone pilote du centre de Sangalkam (Sangalkam, Gorom I à III, Beer, Santhiou Daara, Bayakh, Bambilor, Niacoulrab, Niaga, Tivaouane peulh) en 100 jours.

Sur cette base, il a été mis en place un plan de travail qui s'articule autour des trois axes suivants :

- Optimiser le processus de réalisation des travaux en procédant à un audit des pratiques de terrain, à une redéfinition des objectifs journaliers des équipes et à une réorganisation du système

- Mettre en place un cadre pour une prise en charge des blocages par les services techniques (Hygiène, Électricité, Assainissement, services techniques communaux, …)

- Sensibiliser les populations sur la construction de fosses septiques et le dépôt de gravats ou de matériaux de construction sur la voie publique.

Au bout des cent (100) jours, 2300 branchements (dont 1998 branchements sociaux) ont été réalisés avec un délai moyen de 9.8 jours pour les abonnements effectués au mois de mai 2017.

Ces performances ont permis d'augmenter considérablement le nombre de personnes ayant accès à l'eau par un branchement individuel. Les clients gérés par ce centre sont passés de 10400 à 12700 soit un taux d'évolution de 22 %.
Cette expérience a également permis de démontrer qu'une bonne communication et un respect des délais annoncés permettent de réduire le recours aux intermédiaires et ainsi atténuer les risques d'abus des citoyens.
Mots clés : Approche par les Résultats Rapides (ARR), Sangalkam, accès à l'eau

COMMUNICATION DE DIERY BA/SDE

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME THEME GENERAL	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous en Afrique, face aux défis du changement climatique
SUB THEME SOUS THEME	Accès universel à l'eau
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	**Gouvernance et cadre institutionnel** **Gestion des ouvrages** et Eau Non Facturée Planification de la sécurité hydrique et **gestion de la qualité de l'eau potable**
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	Problématique de l'accès à l'eau potable dans un environnement déficitaire en assainissement
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	Diéry Ba /
POSITION / FONCTION	Directeur de l'Exploitation
ORGANIZATION/ ORGANISATION	Sénégalaise des Eaux (SDE)
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : dba@sde.sn ; dieryba@gmail.com ;
	Phone : +221 77 631 06 56
	PO Box: BP 224 DAKAR SENEGAL

Résumé de la communication (635 mots)

L'eau potable et l'assainissement vont de pair. Malheureusement, pour diverses raisons, on observe souvent, en Afrique, un décalage entre, d'une part, les infrastructures et le niveau d'accès à l'eau potable et, d'autre part, ceux afférents à l'assainissement.

C'est le cas notamment dans les villes du Sénégal où le taux moyen d'accès à l'eau potable est de 98% (accès quasi universel) tandis que le taux d'accès à l'assainissement dit amélioré est de 66,9% (cf. rapport de présentation revue PEPAM 2016).

A ce décalage structurel s'ajoute l'urbanisation non maîtrisée, avec ses corollaires tels que la promiscuité dans l'habitat, l'étroitesse des rues, les quartiers spontanés non lotis, les zones basses habitées et non drainées, etc.

D'autres pratiques et contraintes viennent compléter ce tableau déjà assez sombre : (i) les fosses septiques et puits perdus parfois implantés sur la voie publique, (ii) la vidange parfois manuelle de ces fosses, (iii) la déficience du contrôle règlementaire,

(iv) le non-respect des règles de l'art par les différents concessionnaires de réseaux publics dans la cogestion de l'espace, (v) la vétusté et les bouchages fréquents des égouts, (vi) le déficit de pression et / ou les interruptions fréquentes du réseau de distribution d'eau potable, lui-même, etc.

Tous ces facteurs font le lit d'un environnement particulièrement désorganisé et pollué dans lequel les réseaux d'eau potable sont les plus exposés et les plus vulnérables.

Dans un tel contexte, il devient de plus en plus difficile, pour le gestionnaire du service public d'eau potable, de garantir la qualité de son produit. Sur un autre plan, l'accès à l'eau potable par branchements domiciliaires peut être carrément compromis par les difficultés de terrassements, le renchérissement des coûts et les difficultés à obtenir les autorisations de démolition de la voirie et des ouvrages d'assainissement. C'est le cas notamment dans les zones basses inondables, ou celles dans lesquelles des caniveaux, chaussées et trottoirs submersibles en béton armé ont été édifiés de façon curative et non planifiée.

Pour faire face à cette conjoncture particulièrement difficile et maintenir la dynamique d'amélioration de la qualité et de l'accès à l'eau, les acteurs des services publics d'eau potable sont obligés de déployer des mécanismes d'adaptation plus coûteux et techniquement difficiles à mettre en œuvre. Pour le cas du Sénégal, entre autres, les dispositions suivantes ont été appliquées : (i) programme de reconfiguration des réseaux des zones inondées de 300 millions de FCFA, (ii) recours de plus en plus fréquent aux pelles mécaniques pour le terrassement dans les zones basses remblayées, (iii) démultiplication de postes de chloration d'appoint dans le réseau de distribution, (iv) adoption d'une procédure spéciale de désinfection des réseaux exposés à un risque de pollution, (v) démultiplication des points et de la fréquence de contrôle du chlore résiduel dans le réseau (surveillance).

A côté de ces efforts consentis par les exploitants et propriétaires du service public d'eau potable, les frais de démolition et de réfection des ouvrages sont, dans le cas des nouveaux branchements, supportés par les populations demanderesses. Dans le cadre du programme de branchements sociaux par exemple, l'existence de ces démolitions représente même un motif d'inéligibilité.

Il est clair que tous les surcoûts liés à ces mécanismes d'adaptation représentent autant de freins à l'accès à l'eau potable.

Parallèlement aux mécanismes ci-dessus, l'action et la gouvernance publiques doivent aussi être mises à contribution pour une prise en charge efficace et durable de cette problématique par : (i) une meilleure coordination des programmes d'eau potable et d'assainissement, (ii) l'allocation de ressources proportionnelles à ces deux composantes, (iii) le respect d'un minimum de règles en matière d'urbanisation (viabilisation, lotissements, etc.), (iv) le durcissement de la règlementation et de la surveillance en matière d'hygiène (gestion des ouvrages d'assainissement autonome), (v) l'élaboration et l'application de règles de gestion des interventions sur l'espace public (voirie, accotements, etc.).

COMMUNICATION DE BASSIROU SOW/ONAS

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME THEME GENERAL	Promotion de l'assainissement autonome
SUB THEME SOUS THEME	Amélioration de la gestion des boues de vidange
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	Outils de communication et de marketing pour l'amélioration des performances de service.
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	Innovations dans l'approche marketing communication pour la baisse du coût de la vidange mécanique des boues.
AUTHOR (S) AUTEUR (S)	**Bassirou SOW**
POSITION / FONCTION	
ORGANIZATION/ ORGANISATION	Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : bassirou.sow@onas.sn
	Phone : + 221 77 639 99 94
	PO Box

SUMMARY/RESUME

Le Programme de structuration du marché des boues de vidange (PSMBV) est mis en œuvre à Dakar, par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), dans une zone habitée par des populations à faible revenu et à rapide croissance démographique, où environ 75% d'entre elles disposent d'un système d'assainissement individuel et produisent par conséquent une importante quantité de boues de vidange.

Une situation qui impacte négativement et considérablement sur l'hygiène la santé et le cadre de vie des populations, en raison entre autres, de la pratique de la

vidange manuelle par les ménages, du dépotage sauvage pratiqué par certains vidangeurs et de la non-conformité technique des camions de vidange.

Pour apporter des solutions à la situation de la filière des boues de vidange, le "Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange (PSMBV)" a été mis en place. Conçu, pour prendre en compte toute la chaîne de valeur de la gestion des boues de vidange, il avait pour objectif de permettre l'accès des ménages les plus pauvres à des services de vidange mécanique hygiénique, au coût le plus bas possible.

Pour ce faire, la stratégie a consisté à la mise en place d'une concurrence saine des vidangeurs via un centre d'appel pour la vidange parallèlement au regroupement des demandes de vidange sous la forme de lots à attribuer à des garages de vidangeurs, la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, en particulier le lavage des mains au savon et de l'abandon de la vidange manuelle au profit de la vidange mécanique, etc.

Cette stratégie a permis au programme de satisfaire à-mi-parcours à la quasi-totalité de ses indicateurs de performance. Au point de bénéficier de fait d'une prolongation avec l'arrivée et le test grandeur nature d'une nouvelle composante faisant désormais de l'assainissement une activité marchande. Il s'agit de l'omni-processor qui transforme les boues de vidange en énergie, eau potable et cendre pouvant servir de fertilisant pour l'agriculture.

Objectif de la communication

Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière des boues de vidange pour les amener à s'approprier le Programme, pour :

- l'accès des ménages les plus pauvres à des services de vidange mécanique au coût le plus bas possible à travers:
- l'accès des ménages à des ouvrages d'assainissement appropriés ;
- l'adoption par les populations, des bonnes pratiques d'hygiène (le lavage des mains au savon et abandon de la vidange manuelle au profit de la vidange mécanique) ;
- rapprocher l'offre de la demande et contribuer à la baisse du coût de la vidange à travers la mise en place d'un centre d'appel ;

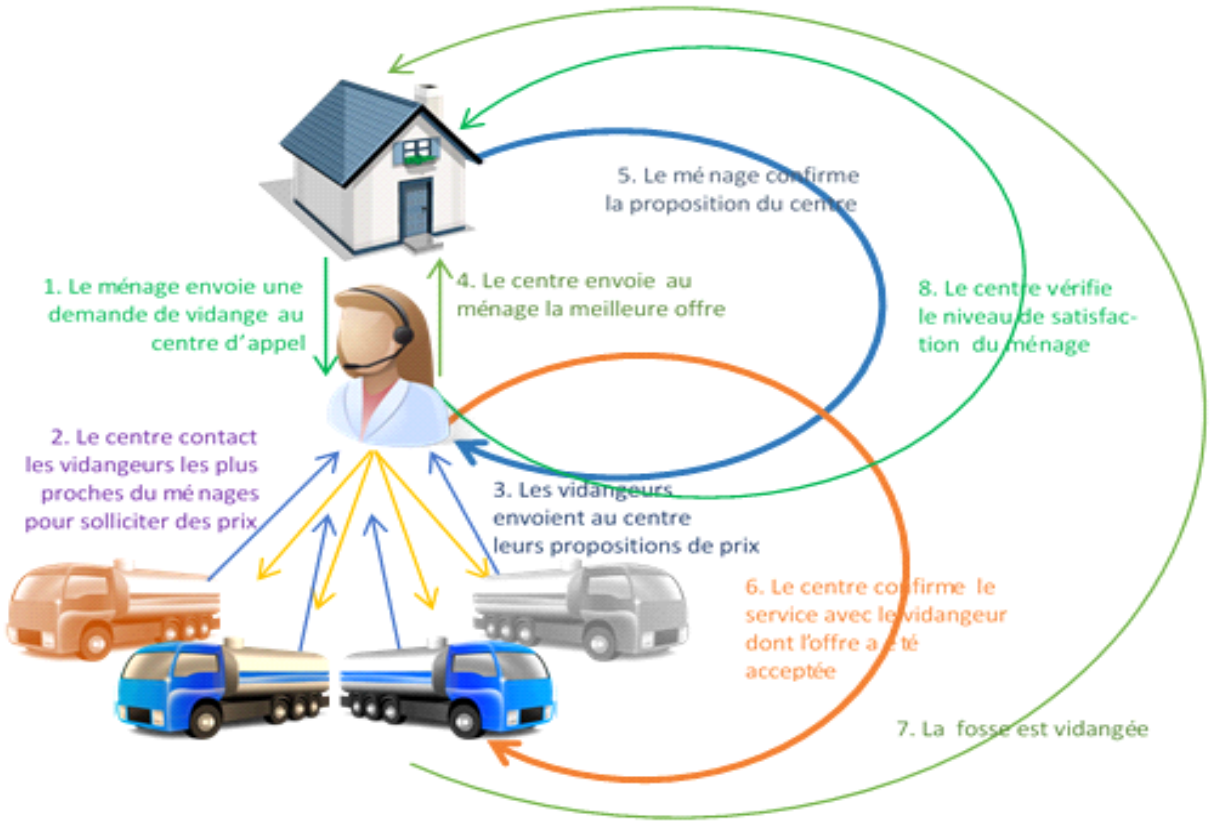

Les enjeux liés à la communication :

La communication du PSMBV comporte cinq principaux enjeux : enjeux informatifs, enjeux de positionnement, enjeux de mobilisation et enjeux relationnels.

- Les enjeux informatifs avec des outils pour la diffusion de l'information de même que le contenu des messages bien conçues et adaptés aux différentes cibles du programme que sont les partenaires de mise en œuvre, ménages, opérateurs de vidange, acteurs étatiques, collectivités locales, partenaires techniques et financiers, etc.
- Les enjeux de positionnement et d'identité pour positionner le PSMBV comme l'outil par excellence de développement du secteur des boues de vidange et contribuer à donner de la notoriété institutionnelle au programme.
- Les enjeux de mobilisation pour permettre la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur des boues de vidange en suscitant son appropriation par les acteurs engagées dans le processus.
- Les enjeux relationnels pour un excellent commerce entre le ménage, le vidangeur mécanique et le régulateur du service (ONAS).

La méthodologie de la stratégie de communication du PSMBV

La stratégie de communication est structurée autour de deux approches :

- une approche de communication de masse destinée à toucher des publics larges au-delà des limites de la zone du programme ;
- une approche de proximité ciblant spécifiquement la zone du programme avec des entrées les institutions étatiques et locales, par la famille, par la communauté et par l'école.

Elle a consisté à : (i) la vulgariser les enjeux liés aux différents maillons de la chaîne de la gestion des boues de vidange, (ii) à rapprocher la demande de l'offre et à aider à améliorer le service de vidange mécanique et (iii) la promotion des bons comportements en matière d'hygiène. Cette stratégie s'est appuyé essentiellement sur une démarche de marketing (utilisant une recherche –action) avec la mise en place d'un centre d'appel, sur des actions d'information, de sensibilisation et de communication, le tout dans une approche intégrative et participative.

Leçons apprises

Les enseignements tirés de la communication et du fonctionnement du centre d'appel pour la vidange révèlent que l'atteinte des objectifs nécessite :

- une bonne connaissance du programme par les acteurs institutionnels, les populations bénéficiaires et les opérateurs de vidange. A titre d'illustration, ces derniers acceptent de renouveler leur parc de camions à travers le fonds de garantie mis en place par le programme ;
- un consensus de l'ensemble des acteurs pour la certification des vidangeurs autour de la mise en place d'un agrément ;
- une utilisation de plus en plus importante du centre d'appel aussi bien par les populations que par les vidangeurs ;
- des vidangeurs organisés, formés et engagés dans la voie de la modernisation de leur travail ;
- une bonne implication des vidangeurs dans tout le processus de mise en place du centre d'appel ;
- l'encadrement continu des vidangeurs mécaniques pour leur participation convenable aux appels d'offres, et la constitution de garages ;
- la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des vidangeurs (comme le fonds de garantie) pour les amener à s'approprier le programme et en particulier, à répondre aux exigences de la certification ;

- une communication adéquate à destination des ménages et des vidangeurs sur le service offert par le centre d'appel et ses avantages ; ce qui a permis de

faire passer de 48% à 34,5%, le nombre de ménages, dans la zone du programme, qui continue d'utiliser la vidange manuelle, selon la dernière enquête à mi-parcours. Car, le centre d'appel pour la vidange est de plus en plus utilisé pour effectuer des demandes de vidange

- la constitution progressive d'une base de données portant sur les caractéristiques des fosses (volume et accessibilité) et des vidangeurs ;
- le suivi quotidien du centre d'appel par une équipe expérimentée ;
- la conception d'un business model adapté pour le financement pérenne du fonctionnement du centre d'appel, sans impacter négativement sur le coût de la vidange.

Mots clefs : Marketing- communication, centre d'appel, boues de vidange

COMMUNICATION DE BECAYE SIDY/DELVIC

CONGRES 2018 DE L'AAE

MAIN THEME / THEME GENERAL	Promotion de l'assainissement autonome
SUB THEME SOUS THEME	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
TOPIC TACKLED WITH/ SUJET ABORDE	Implication du secteur privé dans le développement de l'assainissement autonome en Afrique
TITLE OF THE PAPER/ TITRE DE LA COMMUNICATION	Partenariat ONAS/DELVIC dans la gestion des stations de traitement des boues de vidange de Dakar (Sénégal)
AUTHOR (S) / AUTEUR (S)	Dr. Bécaye Sidy Diop
POSITION / FONCTION	Directeur Général
ORGANIZATION/ ORGANISATION	Delvic Sanitation Initiatives
COUNTRY / PAYS	Sénégal
CONTACTS	Email : becaye.diop@delvic-si.com
	Phone : +221 77 677 56 42
	BP 15542 - CP 10700, Dakar Fann

RESUME

Les impacts sanitaires, sociales et environnementales du secteur de l'assainissement ne sont plus à prouver. C'est la raison pour laquelle il bénéficie depuis plusieurs années au Sénégal d'une prise de conscience et d'une attention de plus en plus importante de la part de l'Etat et ses partenaires. Ainsi, en complément d'efforts fournis pour l'accès des ménages à des systèmes d'assainissement améliorés, l'Etat du Sénégal à travers ONAS a procédé à l'implantation de Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) pour lutter contre le dépotage sauvage. Ainsi, trois STBV ont été réalisées à Dakar et mis en service en 2006.

Après quelques années d'exploitation en régie, l'ONAS a décidé, en 2013, de confier leur gestion au secteur privé, en raison notamment de résultats peu satisfaisants sur les plans financier et technique (dégradation des STBV, inefficacité du traitement, …).

Cette délégation du service public de gestion des STBV de Dakar à l'entreprise DELVIC Sanitation Initiatives constitue une première en Afrique. Elle repose sur un contrat de concession sur une durée de sept ans renouvelables. Ainsi, L'ONAS concède le service public de la gestion des STBV à DELVIC qui doit procéder au paiement annuel d'une licence d'exploitation et au versement mensuel d'une redevance.

Depuis la délégation, les STBV ont connu une évolution positive, aussi bien sur les plans technique, organisationnel que financier. Ainsi, les premiers enseignements tirés de cette délégation révèlent que : (i) le secteur privé a montré de grandes capacités et une efficacité réelle dans la gestion des STBV ; (ii) l'ONAS tire un plus grand profit de la concession par rapport à la régie (STBV fonctionnelles et marges en hausse) ; (iii) l'ONAS est mieux apprécié par les acteurs privés de la vidange ; et (iv) les partenaires techniques et financiers s'intéressent beaucoup à cette première expérience africaine de la délégation des STBV au secteur privé et sont intéressés à accompagner des programmes similaires dans d'autres régions du Sénégal ou d'autres pays en développement (Boues mag N°4 - ONAS, 2014). Le rapport à mi-parcours du Programme de Structuration du Marché des Boues de Vidange confirme d'ailleurs que la délégation des STBV demeure la composante qui a donné le plus de satisfaction.

Toutefois, pour une meilleure réussite de cette nouvelle approche de PPP dans l'assainissement et garantir une plus grande profitabilité aux acteurs privés, il est nécessaire que des mesures d'accompagnement soient prises, pour que, au-delà d'être profitable, l'activité soit véritablement rentable.

COMMUNICATION D'ELHADJ ADA NDAO/SONES

CONGRES INTERNATIONAL AAE BAMAKO 2018

MAIN THEME **THEME GENERAL**	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous, en Afrique, face aux défis du changement climatique
SUB THEME **SOUS THEME**	Progrès en matière de technologie innovante
TOPIC TACKLED WITH/ **SUJET ABORDE**	Technologies pour le traitement de l'eau et des eaux usées
TITLE OF THE PAPER/ **TITRE DE LA COMMUNICATION**	Pertinence du dessalement de l'eau de mer pour l'approvisionnement en eau potable de Dakar
AUTHOR (S) **AUTEUR (S)**	El Hadji Ada NDAO
POSITION / FONCTION	Directeur de la Planification et des Etudes (DPE)
ORGANIZATION / ORGANISATION	SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU SENEGAL (SONES)
COUNTRY / PAYS	SENEGAL
CONTACTS	Email : andao@sones.sn
	Phone : +221 77 740 65 65 / 221 33 839 78 16
	PO Box : 400 Dakar

- PERTINENCE DU PROJET DE DESSALEMENT

Malgré les résultats probants en matière de taux d'accès global de 98% en 2015, les pénuries d'eau sont devenues récurrentes particulièrement dans l'agglomération triangulaire Dakar – Thiès – Mbour/Petite Côte en raison principalement de la forte demande en eau.

À cela, s'ajoute une fragilisation du système d'approvisionnement en eau potable fortement dépendant des sources d'eau de surface pour 40% et des eaux souterraines pour 60%.

Le lac de Guiers est la principale source d'eau de surface, mais il est très éloigné de la principale zone de consommation, Dakar (250 kilomètres).

Les nappes souterraines subissent une baisse continue et des menaces de contamination d'origine anthropique et marine.

Face à ces défis et contraintes, un Plan Directeur d'Hydraulique urbaine a été réalisé en 2011 puis mis à jour en 2016. Ce document d'orientation met en exergue une demande de l'agglomération triangulaire de près de 659 000 m3/j à l'horizon 2025 contre une capacité en 2016 de 420 000 m3/j.

Plusieurs scénarios de mobilisation de ressources sont mis en jeu : les eaux de surface du lac de Guiers, les ressources souterraines (forages), la réutilisation des eaux usées, le dessalement d'eau de mer.

L'exploitation des ressources souterraines a été écartée en raison des faibles potentialités mais surtout de la stratégie de préservation de cette ressource très vulnérable.

La réutilisation des eaux usées par épuration est une option économiquement viable, et moins coûteuse. Cependant, son utilisation, généralement orientée vers les usages agricoles ou industriels, se heurte à une réelle barrière psychologique et culturelle pour la consommation humaine.

En définitive, les solutions explorées sont :

- la poursuite des transferts d'eau depuis le lac de Guiers avec une nouvelle usine de traitement d'une capacité de 200 000 m3/j ;
- la diversification des ressources avec une première usine de dessalement d'eau de mer à Dakar d'une capacité de 50 000 m3/j ;
- la préservation des ressources souterraines.

La réalisation de cette vision stratégique permettra, selon les courbes ci-après, de satisfaire les besoins jusqu'en 2025 et de maintenir la capacité de prélèvement d'eau souterraine à son niveau actuel :

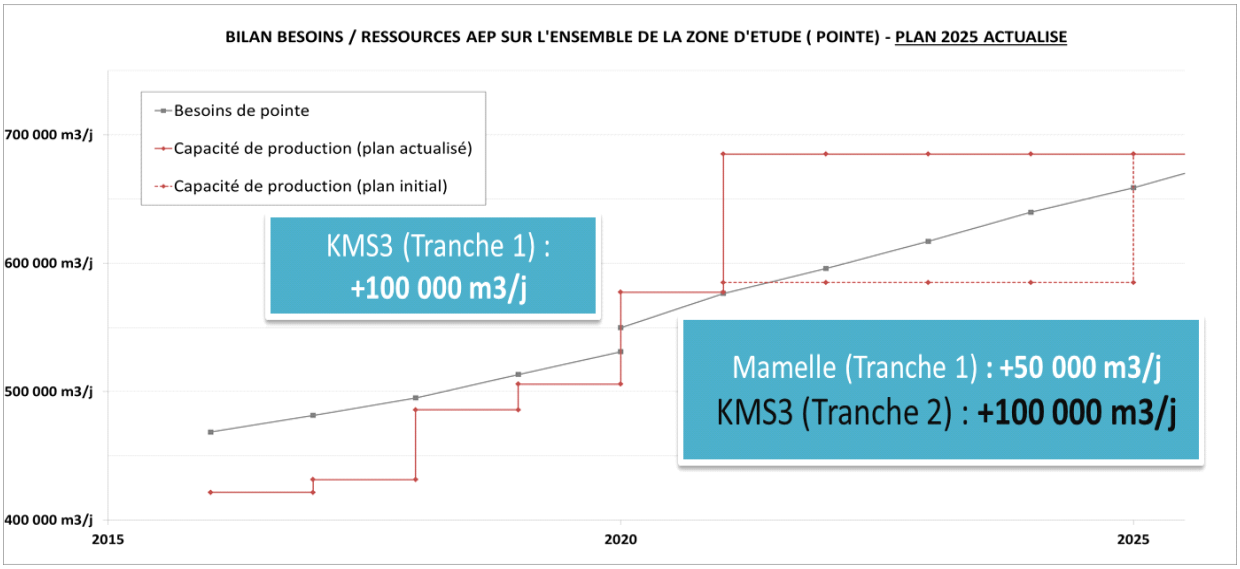

- FAISABILITE TECHNIQUE, FINANCIERE ET ENVIRONNEMENTALE

Faisabilité technique :

Le dessalement constitue pour Dakar, une réponse fiable pour la diversification des ressources et la constitution d'une réserve stratégique. La presqu'île dakaroise est exposée aux pénuries à chaque fois qu'un dysfonctionnement intervient dans l'une des deux usines construites sur les bords du Lac de Guiers.

Contrairement au transfert d'eau sur des centaines de kilomètres, la particularité de la future unité de dessalement est d'être très proche des zones de consommation. Ceci explique davantage le coût d'investissement beaucoup moins élevé par rapport au transfert d'eau.

Les études de faisabilité technique menées s'orientent vers la technologie de l'osmose inverse, la plus répandue dans le monde et la moins énergivore. Cette technologie rend aujourd'hui le dessalement de moins en moins coûteux.

Les composantes du projet :

Le projet comprend deux composantes principales :

- une usine de dessalement y compris la prise d'eau, l'émissaire, la station de pompage et le poste de transformation électrique ;
- renouvellement de 460 kilomètres des conduites de distribution dans la zone de Dakar qui favorisera une maîtrise des volumes d'eau non facturés.

Le coût de construction et son impact sur le prix de l'eau :

Le coût global du projet est évalué à 137 milliards FCFA dont 56 milliards FCFA pour l'usine de dessalement. Le financement est un prêt concessionnel accordé par le Gouvernement du Japon.

Grâce au mode financement et à la part du dessalement par rapport à la capacité de production totale (7%), les tests à travers le modèle financier de la SONES montrent que cet investissement n'aura pas d'impact sur le prix de l'eau.

Impact environnemental et social :

L'impact des projets de dessalement sur l'environnement soulève de nombreuses interrogations en raison de la faible connaissance des effets sur le milieu marin. C'est pourquoi, dans les pays concernés par cette technologie, il est fait recours à des études scientifiques et environnementales.

Conformément aux directives du Code de l'Environnement du Sénégal, une évaluation environnementale et sociale a été réalisée par la SONES. Mais, avant de mener une telle étude, une bonne connaissance du milieu marin est requise. Elle est complétée par une étude de modélisation des courants marins.

Pour ce faire, la SONES a réalisé plusieurs mesures sur une période annuelle, afin d'obtenir les données sur le milieu marin.

Après ces mesures, une étude de modélisation par dispersion des saumures a permis de circonscrire la zone d'influence du panache de saumure.

Des impacts favorables sont attendus après la réalisation du projet, notamment l'accroissement des disponibilités en eau potable.

Le risque sur les espèces halieutiques avec le rejet des saumures et d'éventuels produits chimiques de traitement est atténué et circonscrit dans une zone d'influence grâce à une meilleure dispersion de ces saumures au point de rejet.

Le risque de pollution d'origine fossile est jugé faible car l'usine sera raccordée au réseau électrique haute tension.

COMMUNICATION DE MOUSSA SECK/OXFAM

AfWA – BAMAKO 2018 CONGRESS

THEME GENERAL	Accélérer l'accès à l'assainissement et à l'eau pour tous en Afrique, face aux défis du changement climatique
SOUS THEME	Mécanismes de financement et d'investissement
SUJET ABORDE	Financement de marché innovant pour l'eau et l'assainissement
TITRE DE LA COMMUNICATION	Mécanisme de Financement innovant pour le marché de l'assainissement au Senegal : Cas de Pikine et de Guediawaye.
AUTHOR (S) AUTEUR	Moussa SECK
FONCTION/POSITION / ORGANISATION /PAYS	Spécialiste Eau Hygiène Assainissement Chef de projet OXFAM au Senegal
CONTACT (email ; Tel, adresse, etc)	moussa.seck@oxfam.org Tel : 221 77528 7237 171, Rue MZ 210 Fenetre Mermoz BP : 7200 Dakar (Senegal)

Plus de 2,5 milliards de personnes dans le monde ne disposent pas de toilettes adaptées. Relever ce défi afin d'améliorer les conditions de santé et le cadre de vie des populations au Bas De la Pyramide nécessite des stratégies inclusives, durables qui peuvent être mises à l'échelle. Pour atteindre les objectifs post-OMD, les bailleurs et les états ont besoin de promouvoir les conditions idoines pour une meilleure contribution des ménages et une participation renforcée du secteur privé dans le financement des solutions destinées aux ménages pauvres.

Une bonne partie des populations des départements de Pikine et de Guédiawaye font face à de grandes difficultés liées à des questions d'hygiène au niveau du ménage, en rapport avec l'absence de systèmes d'assainissement autonomes adéquats. Ces conditions d'hygiène posent un réel problème de santé publique aux habitants et les exposent à une vulnérabilité face à certaines maladies transmissibles. La participation d'OXFAM à travers le Programme de Structuration du Marche des Boues de Vidange piloté par l'ONAS, met spécifiquement le focus sur « l'Amélioration des conditions d'assainissement pour les ménages les plus vulnérables dans les zones inondées et inondables de Pikine et Guédiawaye, Dakar, Sénégal ».

L'objectif étant de doter ces ménages vulnérables de toilettes innovantes et adaptées mais leur faciliter l'accès, à travers un mécanisme de financement innovant.

OXFAM dans sa recherche de toilette, a initié une nouvelle démarche dans le secteur de l'ingénierie sanitaire. Il a été élaboré des critères spécifiques, socio-environnementaux, techniques et des critères majeurs définissant les caractéristiques de la toilette pour orienter la conception d'ouvrages adaptés à ces zones difficiles. Ces différents critères ont permis au comité technique national de sélectionner trois types de toilettes (Biofilcom, Biofilter, Earth Auger) qui sont en train d'être commercialisées.

Plus de la moitié de la population vivant dans ces zones, exprime le souhait d'acquérir des toilettes adaptées et 48% sont prêts à passer à l'acte d'achat à condition que les paiements soient échelonnés. Le développement d'un tel marché dépend essentiellement de la valeur de l'offre et de sa capacité à prendre en charge cette demande.

La toilette est commercialisée avec un Pack d'Inclusion Sociale révolutionnaire, en offrant des services complémentaires abordables tels que l'assurance santé, l'accès aux services financiers, le paiement mobile pour le transfert d'argent et le bonus crédit téléphonique. Il y a bien là une opportunité d'entrer sur un marché inclusif et durable pour les populations pauvres et rentable pour le secteur privé.

Le plan d'affaires mis en œuvre a permis une stimulation des clients avec une demande potentielle de 645 clients et une transformation de 100 clients à qui on a octroyés des crédits assainissement au bout de la première phase de commercialisation.

Par ailleurs, une implication plus active du secteur privé du côté de l'offre a été nécessaire, pour produire des solutions créatives et innovantes qui fournissent de meilleurs services aux clients. Pour la réussite de l'établissement durable du modèle d'affaire, un ensemble de facteurs clés de succès ont été mis en place :i) l'existence d'une offre adaptée à l'aspiration des clients (toilette+ bonus crédits téléphonique+ assurance santé) ii) un Cabinet Développeur de Marché qui est un véhicule pratique pour l'animation du marché; iii) L'engagement de trois institutions de microfinance (IMF) qui sont des véhicules de financement pratiques pour les ménages à faibles revenus ;iv) la mise à disposition d'un fond de garantie toilette et d'une ligne crédit assainissement à travers une banque et son réseau d'IMF dans la zone du projet ;v) un réseau de quincaillers pour la fourniture d'intrants et des artisans locaux pour la réalisation des ouvrages.

Malgré les avancées notables obtenues dans le projet, certains défis majeurs sont toujours devant et doivent être prises en compte pour une durabilité et une

« réplicabilité » de l'action : i) le recouvrement des prêts octroyés aux clients, ii) le transfert de connaissances aux maçons locaux pour la réalisation des toilettes, iii) une communication harmonisée entre les acteurs du processus, iv) des instances de gouvernances fonctionnelles pour le suivi du modèle avec une implication des populations, v) le développement du fond d'innovation du marché de l'assainissement pour renforcer le fond de garantie des toilettes et soulager les clients les plus pauvres dans le paiement de leurs crédits.

COMMUNICATION DE MOUSSA GUEYE/ONAS

COMMUNICATION POUR LE CONGRES AAE / 2018

SUB THEME SOUS THEME	Amélioration de la fourniture des services d'assainissement
SUGGESTED TOPICS SUJETS PROPOSES	Organisation institutionnelle et législative du secteur de l'assainissement
AUTHOR (S)/AUTEUR	Monsieur Moussa GUEYE Ingénieur en hydraulique, Chef de Projets à l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)
EMAIL/PHONE	Moussa.gueyedet@onas.sn ; gueymou@gmail.com
COUNTRY/PAYS	SENEGAL
TITLE OF THE DOCUMENT / TITRE DU DOCUMENT	Restauration de la baie de Hann : quelles stratégies adopter ?

I. CONTEXTE

La baie de Hann, située au sud de la presqu'île du Cap Vert, s'étend sur 20 km depuis le port de Dakar jusqu'à Rufisque. Très fréquentée, il y a une vingtaine d'années, par les Dakarois comme zone de plaisance, elle est maintenant surtout connue pour son environnement dégradé et ses eaux insalubres.

Cette situation est liée, entre autres, aux rejets d'eaux usées provenant principalement des industries érigées, depuis le début des années 1970, dans cette zone qui accueille 80 % des établissements industriels du Sénégal, et dans une moindre mesure, d'une multiplication des habitations suite à l'accroissement urbain de la périphérie.

Aujourd'hui, une quantité importante d'eaux usées est rejetée sans traitement dans la Baie de Hann. Ces eaux ont des origines domestiques (environ 35%) et industrielles (environ 65%).

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a décidé de confier à l'ONAS la maîtrise d'ouvrage de la première phase (horizon 2026) d'un programme de travaux pour la réhabilitation de la qualité des eaux de la Baie de Hann.

II. PRESENTATION DE LA ZONE

La zone de la Baie de Hann est située au Sud de la presqu'île du Cap Vert et à l'Est de la ville de Dakar et s'étend sur 13 km.

Le bassin versant de la baie couvre :

- Toute la zone qui va du port autonome de Dakar au Petit-Mbao ;
- Le bassin versant du canal 6 ;
- Les quartiers environnants, situés au-delà de la route nationale RN1 limités par la ligne de crête (zone Pekin, Guinaw Rail Sud, Tivaouane Diacksao, Diamaguène Sicap Mbao etc…) ;
- La zone maritime destinée à la construction de l'émissaire.

- Figure 1 : Aire de la baie de Hann

- II.1 État initial de la baie dans les années 70

Située à l'est de la presqu'île de la capitale dakaroise, la Baie de Hann était, jusqu'au milieu des années soixante-dix, considérée comme la deuxième plus belle baie au monde, derrière, celle de Rio de Janeiro.

- Figure 2 : Situation initiale de la Baie de Hann

- II.2 Situation actuelle (dégradation de la baie de hann)

  II.2.1 Causes

La dégradation de la baie de Hann est essentiellement due aux rejets des effluents des industries, implantées dans le long de la baie et dont la grande majorité rejette leurs eaux résiduaires dans la baie, sans aucun traitement préalable. En effet, d'importants volumes d'eaux résiduaires industrielles et de déchets solides sont rejetés dans cette baie dont le confinement et le phénomène d'upwelling (remontée d'eau) constituent des facteurs qui accentuent l'accumulation de cette pollution. Pour les populations riveraines, il en résulte des pertes de revenus du fait de l'abandon des zones de loisirs et de pêche sur la côte, et le développement de maladies infectieuses.

Le manque de système d'assainissement collectif et les défaillances du système de ramassage des ordures fait que les populations également déversent les eaux usées domestiques et les déchets solides dans la Baie.

II.2.2 Conséquences de cette dégradation de la baie de Hann

Les conséquences de la dégradation de la baie sont principalement d'ordre sanitaire (dermatoses, conjonctivite, helminthiases, maux de ventre, salmonelloses, fièvres paratyphoïdes, diarrhées).

Cette pollution a également un impact environnemental (eutrophisation de la mer, éloignement des poissons des côtes polluées) et économiques (jours d'école manqués, absence au travail, productivité en baisse de la pêche, mévente des produits halieutiques ; tourisme en berne).

Aujourd'hui : contamination généralisée sur l'ensemble de la côte.
Le projet apporte une amélioration sanitaire et écologique.

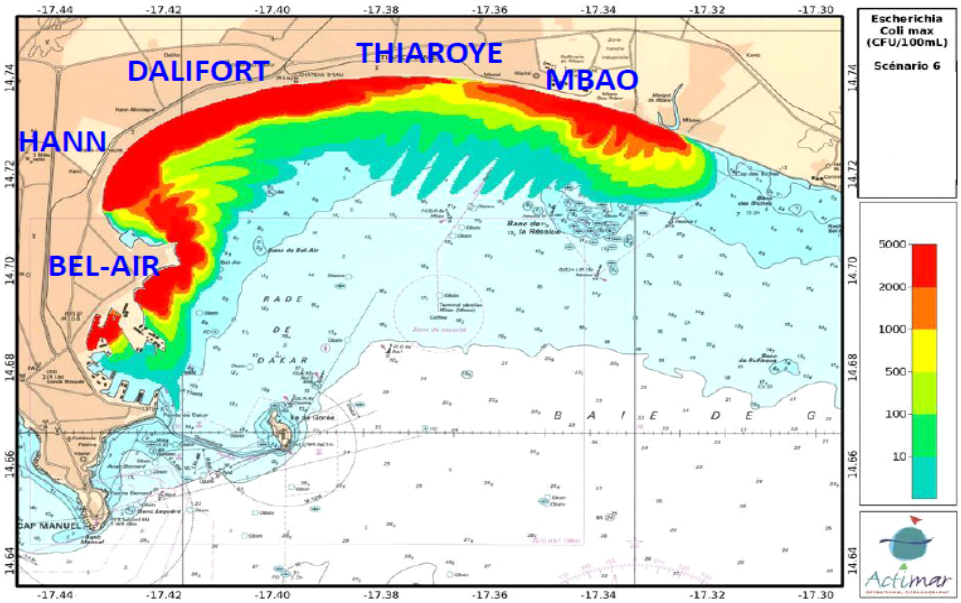

SANS PROJET, LA SITUATION VA S'EMPIRER.

III. PRISE DE CONSCIENCE DES AUTORITES ETATIQUES

Préoccupé par la situation alarmante de la baie, le gouvernement du Sénégal lui a consacré un conseil interministériel en 2002 à l'issue duquel trois axes d'intervention ont été retenus :

- le nettoiement de la plage par l'enlèvement des déchets solides ;
- la restructuration du village de Hann ;
- et l'assainissement des eaux usées industrielles et domestiques de la Baie.

IV. STRATEGIE DE LA DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN

Il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif couvrant les communes de Hann Bel Air, Dalifort, Thiaroye sur mer, Sicap Mbao et Mbao. La restructuration du village de Hann village et petit Mbao.

- IV.1 Sensibilisation des acteurs concernés de la dépollution de la baie

IV.1.1 Campagne de communication auprès des populations

- Objectifs

L'objectif visé par cette communication prioritaire est de dissiper les inquiétudes et incompréhensions de nature à impacter négativement sur l'atteinte des objectifs du projet.

En effet, Ce programme a été initié pour faciliter la réceptivité et l'acceptation du projet par les populations des quartiers ciblés et pour favoriser le bon déroulement des réalisations à venir.

- Activités de communication menées :

Deux activités majeures ont été menées dans le cadre de cette campagne de communication : il s'agit d'un atelier d'information et de concertation qui a regroupé toutes les parties prenantes de la baie.

Une visite de Benchmarking au Royaume du Maroc du 18 au 25 Mai 2014 dont l'objectif était de s'inspirer d'un modèle réussi de projet similaire.

En outre des activités d'informations et de sensibilisation ont été menées sur le terrain pour accompagner la phase étude :

- Réunions sectorielles tenues au niveau des quatre communes (Hann, Dalifort, Thiaroye, Mbao) ;
- Des séances de focus groupes effectuées à Thiaroye ;
- Réunion d'information et de concertation + visite de site avec les populations de Mbao sur les travaux de sondage (études géotechniques) sur le site de la STEP de Mbao ;
- Réunion sur l'état d'avancement des activités tenue à la mairie avec les populations de Mbao : 03 Septembre 2014 ;
- Visites de reconnaissance des sites : la commission des impenses (ONAS, préfectures de Pikine et Dakar, services techniques du cadastre, l'urbanisme et populations s'est rendue sur le terrain pour procéder à la visite de reconnaissance des sites : 04 Septembre 2014 à la STEP de Mbao, le tracé de Thiaroye et Hann ;
- Des réunions d'informations ont été tenues avec les populations de Thiaroye sur mer suite aux activités de recensement pour la libération des servitudes.
    - avec le collectif des quartiers situés le long des rails (08 Décembre 2014)
    - avec les autorités coutumières et religieuses (Mardi 09 Décembre 2014)
    - avec l'Inter amical des habitants de Thiaroye Azure (Dimanche 28 Décembre 2014)

Pour accompagner la communication prioritaire, des supports ont été confectionnés dont 3000 Tee-shirts, 575 polos et 5000 plaquettes

IV.1.2 Benchmarking au Maroc avec les populations

- Justifications du Benchmarking

Les différentes rencontres et les activités de communication, menées dans les zones d'intervention, ont révélé chez une certaine frange de la population, un sentiment de méfiance, voire de scepticisme par rapport au projet.

Les arguments majeurs à la base cette réticence sont, principalement :

- Les nuisances olfactives provoquées par le fonctionnement de la STEP
- les rejets via l'émissaire, poussés par les courants marins vont revenir sur les côtes, polluer d'avantage la mer et perturber l'activité de pêche.
- les mesures d'accompagnement pour les traitements de toutes les nuisances (odeurs, rejet en mer …)
- les éventuelles conséquences des rejets en mer sur la faune marine.
- le système de pré-traitement industriel est-il fiable, durable ?

L'ONAS s'est alors proposé de mener un programme de communication afin de faciliter la réceptivité et l'acceptation du projet par les populations des quartiers ciblés.

À cet effet, une visite de Benchmarking avait été organisé, dans le plan d'action stratégique de communication au bénéfice des acteurs et partenaires institutionnels du projet, des représentants des populations des zones du projet et les structures communautaires de bases pour s'inspirer d'un modèle réussi de projet similaire et convaincre les parties de la pertinence des options.

- Objectifs du Benchmarking

L'initiative est née d'un besoin exprimé par les populations d'une part et de la volonté des autorités de mener toute action nécessaire à l'adhésion des populations à ce projet.

L'objectif visé à travers cette activité est l'adhésion des populations au projet par la dissipation des inquiétudes et incompréhensions par le biais des visites des différentes réalisations effectuées dans les sites choisis au Maroc et les témoignages des bénéficiaires.

Le choix du Maroc comme partenaire pour la mission est justifié par :

- la forte similitude entre le projet et celui déjà réalisé sur la baie de Tanger

- les expériences acquises depuis la mise en service des ouvrages : possibilité de capitalisation (réalisations, contraintes, stratégie de communication déployée en direction des cibles).
- Les impacts du projet peuvent être appréciés par rapport à l'environnement, à la qualité de vie des populations riveraines, les impacts économiques etc.

IV.1.3 Rencontres des industriels avec les fournisseurs de système de prétraitement

Un atelier est organisé le 22 janvier 2015 par l'ONAS en collaboration avec le PSeau et la participation d'industries présentes dans la baie de hann.

Plusieurs communications ont été faites par les différents experts et ont exposé leurs expériences en termes de prétraitements afin de partager les points forts à capitaliser et voir dans quelle mesure le programme pourrait être dupliqué

L'atelier a vu la participation d'État du Sénégal (Direction de l'Assainissement, Direction de l'Environnement, Direction de l'industrie, l'ONAS, Autorités administratives= les partenaires financiers (AFD, BEI, UE), les industriels (Représentants des syndicats du patronat des industries, représentants des différentes sociétés industrielles), les consultants du PSeau, les entreprises et fournisseurs d'équipement de prétraitement et les représentants des populations.

- **IV.2 Application du principe pollueur payeur**

IV.2.1 Contexte institutionnel et réglementaire de l'assainissement

Depuis la réforme du secteur de l'eau en 1995 (séparation du service d'eau potable de celui de l'assainissement), l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), établissement public industriel et commercial (EPIC) est chargé du secteur de l'assainissement urbain.

Le contexte institutionnel et réglementaire du secteur se caractérise également par l'existence de la lettre de politique sectorielle de mars 2005, de la loi portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement (SPEPA) définissant l'orientation stratégique qui est donnée au secteur de l'assainissement urbain.

Dans cette lettre de politique sectorielle, l'État privilégie le développement du Partenariat Public Privé (PPP) qui a été mise œuvre par l'ONAS en déléguant l'exploitation de la plupart des infrastructures à travers la sous-traitance de l'exploitation à des opérateurs privés.

L'étude organisationnelle de l'ONAS réalisée sur financement de l'Union Européenne (Projet 9 ACP SE 04 Facilité de Coopération technique) a proposé des mesures d'améliorations de ce type de contrat, basé cette fois ci sur les résultats, actuellement en cours de mise en œuvre.

Enfin, l'ONAS a signé en 2008 un contrat de performance avec l'État qui s'engage à assurer son équilibre financier.

Le Code de l'Assainissement promulgué le 8 juillet 2009 (J.O. n° 6493 du 10 octobre 2009) précise les dispositions applicables aux rejets d'eaux usées industrielles.

IV.2.2 Fondement juridique d'une future redevance d'assainissement des eaux usées industrielles

Le Code de l'Environnement définit une taxe annuelle à la pollution, facturée par la DEEC (ministère chargé de l'Environnement), déterminée en fonction de la charge polluante des effluents industriels. La norme de rejet des eaux usées NS0561 de juillet 2001 fixe les concentrations maximales admises en cas de rejet direct en milieu naturel ou en cas de raccordement à une station d'épuration collective. L'arrêté d'application du 15 mars 2002 de cette norme fixe le montant de la taxe annuelle à payer, soit 180 FCFA / kg de charge polluante. Le montant de cette taxe n'a pas évolué depuis 2001 et aucun mécanisme de révision tarifaire n'est prévu dans la norme ou dans l'arrêté.

L'article L 60 du Code de l'Assainissement définit une redevance à payer au service chargé de l'assainissement (actuellement l'ONAS) pour la collecte et l'épuration des eaux usées industrielles par les industries bénéficiaires, déterminée en fonction du volume et de la qualité des effluents rejetés ainsi que des coûts d'exploitation générés par l'épuration des effluents.

IV.2.3 Rencontre d'échanges avec les industriels (protocole d'accord signé)

Un groupe de travail est mis en place par la DEEC et le processus de négociation est déjà engagé avec les industriels vers l'élaboration d'un protocole d'accord énonçant les principes généraux « pollueur-payeur » et comportant les engagements de chacune des parties, et en annexe une convention type et un calendrier de mise en œuvre des engagements.

Le Protocole, qui a été signé le 9 Mars 2010 par le Ministère chargé de l'Assainissement (DAS et ONAS), le Ministère chargé de l'Environnement (DEEC) et le secteur privé représenté par les syndicats d'industriels (SPIDS, CNES) permettra une application effective du principe pollueur – payeur par les entreprises de la Baie de Hann, en vue de la mise en service des futures infrastructures et de la restauration de la qualité des eaux de la Baie.

IV.2.4 Étude tarifaire

L'objectif de cette étude est d'établir un système de tarification spécifique à l'assainissement des eaux usées industrielles de la Baie de Hann avec notamment (i) une validation des données de base (assiette de la redevance, coût à couvrir…) (ii) une proposition de mode de calcul et de recouvrement de la redevance assainissement (iii) une mise à jour du niveau de la taxe à la pollution, telle que définie par la norme NS0561, afin d'assurer une cohérence entre les deux systèmes.

Le système de tarification permettra en particulier : i) d'assurer un niveau de couverture des charges récurrentes d'exploitation par les industriels utilisateurs ; ii) d'être incitatif en proposant avec un niveau de tarif plus attractif que la taxe à la pollution.

Cette étude tarifaire pour une redevance de l'assainissement industriel et une revue de la taxe de pollution industrielle a été menée en 2013 devra donc aboutir à une mise en application d'un système de facturation et de recouvrement de ces taxes, en vue de s'assurer le fonctionnement et la gestion durable des services d'assainissement.

IV.2.5 Benchmarking en France sur la facturation et le recouvrement

- Contexte et justificatif de la mission

Pour une prise en charge du coût de fonctionnement des ouvrages à réaliser dans son ensemble et le renouvellement de certains équipements, un système de taxation des rejets polluants dans les milieux naturels et la redevance spécifique d'assainissement industriel devront être mis en place.

Ainsi, pour atteindre cet objectif, une mission de travail de Benchmarking en France, s'est déroulée en collaboration avec des partenaires du 09 au 11 février 2015 par une prospection, recueil de données et informations et analyse comparative de modes d'organisation et de gestion pour un choix et mise en place d'un mécanisme de facturation, recouvrement et de taxe approprié aux réalités de la zone concernée.

La mission a été facilitée et conduite par notre partenaire stratégique PS-Eau au niveau de Paris, en la personne de Madame Sylvette MILIN. Pour la partie sénégalaise, le Directeur général de l'ONAS a conduit la mission en tant que chef de délégation.

- Objectifs

Les objectifs généraux visés sont principalement :

- Proposer à l'autorité un mécanisme de recouvrement souple qui n'entraine pas des dépenses supplémentaires et qui garantit l'efficacité juridique et institutionnelle ;
- Finaliser l'étude tarifaire et alimenter la convention à établir avec les industriels en vue de l'établissement des contrats de raccordement au réseau de l'ONAS ;
- Mettre en application les mécanismes de facturations, de recouvrement et de suivi du processus global du système.
- Leçons apprises de la mission

La mission a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Les avantages du traitement collectif reposent sur la mutualisation, la réduction de coût, le déport du rejet et une ressource financière pour la collectivité ; alors que les inconvénients d'un tel traitement notés, sont le manque d'incitation à l'industriel de faire son traitement à la source, le traitement de pollutions spécifiques telles que les micropolluants à la STEP, la contamination des boues, la difficulté des contrôles et sanctions ;
- La redevance à la pollution doit s'appliquer progressivement dans le temps par rapport aux paramètres polluants suivant des seuils fixés par les autorités administratives ;
- La structure au Sénégal assimilable à l'agence de l'eau en France doit redistribuer la redevance non domestique en fonctionnement (pour les structures correspondant aux comités de bassin constitués de représentants d'élus, de l'État et des collectivités) et en investissement (pour celles correspondant aux bassins hydrographiques) ;

- La prise en compte de deux autres redevances dues par les industriels : la redevance pour la modernisation du réseau de collecte des eaux usées et la redevance pour le prélèvement de l'eau en milieu naturel ;
- La considération des enjeux financiers par les industriels avec les trois redevances à supporter : redevance non domestique, redevance modernisation et redevance prélèvement ;
- Une proposition de prise en charge de la facturation sur une durée limitée dans un premier temps, par les industriels avec l'application de la redevance pollution aux gros pollueurs et en faisant payer la facture d'eau aux moyens pollueurs ;
- Une proposition pour le recouvrement de la redevance suivant la même procédure qu'avec les impôts au niveau du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan au Sénégal ;
- L'application du calcul de la redevance sera étudiée judicieusement par le comité technique du projet, en comparant les relations proposées par le SIAAP (Paris) et celles proposées par le consultant de l'étude tarifaire (Sénégal).

V. TRAVAUX DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN

• V.1 Projet de dépollution de la baie de hann

V.1.1 Présentation du projet

La qualité des eaux de la Baie de Hann s'est fortement dégradée en raison de l'accroissement rapide des activités domestiques et industrielles qui se sont développées tout au long de ses rivages depuis le début des années 1970.

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a décidé de confier à l'ONAS la maîtrise d'ouvrage de la première tranche (horizon 2026) d'un programme de travaux pour la réhabilitation de la qualité des eaux de la Baie de Hann.

Le financement de ce projet est assuré conjointement par l'État du Sénégal et l'AFD pour un montant total de plus de 50 M€.

Aujourd'hui, une quantité importante d'eaux usées est rejetée sans traitement dans la Baie de Hann. Ces eaux ont des origines domestiques (environ 35%) et industrielles (environ 65%).

V.1.2 Travaux prévus dans la phase travaux du projet

Le projet consiste à construire les infrastructures décrites ci-après en 5 Lots de travaux:

- Lot 1 : Un intercepteur en PRV qui longe la Baie sur environ 15 km entre le Port Autonome de Dakar et le Village Peuhl de Petit M'Bao (diamètre 500 mm à 1000 mm) ; il comporte sept (07) stations de pompage, dont 06 en relèvement et 01 en pompage forcé.

- Lot 2 : Une station d'épuration à l'extrémité aval de cet intercepteur entre les ICS et le village peulh de petit Mbao, d'une capacité de 25 000 m3/j environ. En première phase objet des travaux, le process de traitement sera de niveau primaire avec une digestion anaérobique des boues, de la cogénération et un traitement physico-chimique à l'horizon 2026.La conception prévue dans le cadre du Lot 2 couvrira la deuxième phase à l'horizon 2036 comprenant un traitement secondaire par boue activée moyenne charge avec extension du système de digestion des boues et de valorisation du biogaz.
- Lot 3 : Un émissaire marin de 3 km de long qui autorisera des conditions de rejets conformes avec la législation sénégalaise :
- Lots 4 et 5 : 15 km de réseaux secondaires de collecte des effluents et les travaux d'interception du Canal 6

Il est prévu de raccorder sur l'intercepteur :

- Dans sa partie extrême amont, les Eaux Usées du PAD qui se déversent actuellement dans la rade ;
- Les collecteurs d'EU du Canal VI ;
- Les eaux usées industrielles le long de l'intercepteur ;
- Les eaux usées domestiques le long de l'intercepteur ;
- Les eaux collectées par le projet de restructuration des villages de Hann et Petit-Mbao.

V.2 Projet de restructuration du village de hann et de petit Mbao

V.2.1 Zone d'intervention

✓ Village de Hann

Le Village de Hann, d'une superficie de 90 hectares, fait partie de la Commune d'Arrondissement de Hann Bel-air.

Il est limité :

- au Nord, par le Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar,
- au Sud, par l'Océan Atlantique,
- à l'Est, par les TF 188 et 181 DP, compris,
- à l'Ouest, par la route de la Plage.

✓ Petit Mbao

Petit-Mbao est un village traditionnel de la commune d'arrondissement de Mbao qui fait partie de l'une des 16 communes d'arrondissement de la ville de Pikine. Il est séparé en deux par une route asphaltée menant de la côte à la RN1.

A l'est de la voie, environ 15 ha sont limités par :

- la lagune, à l'Est ;
- la route de Grand Mbao, au Nord ;
- l'Océan Atlantique au Sud.

A l'ouest de la voie, environ 15 ha sont limités par :

- la société ICS (Industrie Chimique du Sénégal) à l'Ouest ;
- la ligne Haute Tension au Nord ;
- l'océan Atlantique au Sud.

V.2.2 Présentation du projet

Le projet vise à restructurer la zone et mettre en place les infrastructures notamment la voirie, le réseau d'eau potable, le réseau d'assainissement des eaux pluviales, le réseau d'assainissement des eaux usées, dans les zones déjà habitée et dans celles prévues pour le recasement des personnes affectées par restructuration de l'espace.

- **LE SENEGAL A LA PRESIDENCE DU CST : la préservation et le renforcement d'une force de propositions**

Ce mandat a été marqué par la consécration des efforts du Comité National Sénégal qui retrouve la présidence du CST de l'AAE. Cette présidence du CST est désormais assurée par Papa Samba DIOP de l'ONAS. La vice-présidence du CS 3 en charge de l'Assainissement et de l'Environnement revient à Bassirou SOW de l'ONAS. Consécutivement à ce couronnement des efforts du Sénégal, le Président du Comité National a invité les membres du Comité Sénégal à s'investir davantage pour que le Sénégal occupe une place primordiale au sein de l'Association Africaine de l'Eau. Le Sénégal entend demeurer une force de proposition au CST.

PARTIE IV

PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU (AAE) : position d'influence et exigence de performance

Sous le mandat de la SDE, M. Abdoul BALL, Président du Comité National Sénégal de l'AAE et Vice-Président au titre de la zone Afrique de l'Ouest, a œuvré à une large participation du Sénégal aux sessions de l'Association Africaine de l'Eau. Le Comité National a pris une part active à l'adaptation des textes et programmes aux nouvelles normes de performance du secteur d'activités en Afrique et en relation avec le reste du monde. Cette implication s'est fait sentir dans le Comité de Direction et dans les Comités spécialises du Conseil Scientifique et Technique. Ce positionnement intervient en écho de l'appel lancé lors de la réunion du mardi 30 mai 2017 par le Dr Papa Samba Diop sur le leadership du Sénégal dans les instances de l'AAE.

- **CST de Rabat (Maroc) en février 2017 : Enjeux et perspectives du secteur : un plaidoyer en direction des décideurs politiques**

La réunion du 27 décembre 2016 s'est tenue à la suite de la passation de service entre la SONES et la SDE. Le Comité National a exprimé la volonté d'une forte représentation au CST de Rabat (Maroc) qui s'est déroulé du 13 au 17 février 2017 et qui était la première session de la présidence SDE. M. Abdoul BALL a insisté sur l'importance de la présence sénégalaise dans les travaux du Comité de Direction. Pour une meilleure préparation des assises de Rabat, il a été convenu de tenir une rencontre pour une meilleure coordination.
La délégation du Comité AAE Sénégal qui a pris part à ces premières assises de l'année 2017 est composée de :

- M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE, Président du Comité National AAE Sénégal;
- M. Abdoul NIANG, Coordonnateur Technique de la SONES, Représentant du Directeur Général, M. Charles FALL, au Comité de Direction;

- Mme Fatou NDIAYE, Directrice des Travaux de la SONES
- Mme Aminata Fall MBAYE, Sous-Directrice Traitement des Eaux SDE;
- M. Ndiaya DIOP, Directeur de la Communication et de la Coopération de la SDE;
- M. Papa Samba DIOP, Coordonnateur du Projet Dépollution de la Baie de Hann ONAS ;
- M. Bassirou SOW, Expert IEC Programme de Restructuration des Marchés de boues de vidange, ONAS ;
- M. Habib Demba FALL, Chargé de la Communication de la SONES.

Le CST de Rabat a été marqué par l'intensification des actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs des politiques du secteur. À ce titre, il y a eu un panel de discussion sur « *Eau et Assainissement en Afrique : enjeux et perspectives* ». Dans le cadre de la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers, s'est tenue la table-ronde des bailleurs. En somme, le rapport préconise « une réelle coopération Sud-Sud en mettant un accent particulier sur l'Assainissement et une synergie au niveau des organes de régulation ou de gestion des services d'Eau et d'Assainissement avec une démarche marchande claire et objective pour attirer les appuis financiers pour le secteur ».

Dans le domaine du management, il y a eu une mise à jour de la liste des points focaux dans le cadre d'une nouvelle politique de partage des connaissances dont les communicants sont les maîtres d'œuvre. En ce sens, les acteurs ont procédé à la finalisation des TDR pour l'atelier de formation devant se tenir à Accra. En direction du Congrès de Bamako, une feuille de route du Forum des Femmes a été élaborée à travers l'identification des actions devant favoriser la mise en place des Comités nationaux de femmes professionnelles d'Afrique. Il y a enfin le renforcement du processus de formation continue des professionnels du secteur, à travers les Master Class. D'ailleurs, l'AAE a opté pour le suivi de la gestion des bourses pour les étudiants en Master suite au lancement de l'appel à candidature.

Dans le cadre de la Gestion technique, il y a eu l'élaboration de la stratégie de renforcement du programme FABRI, la rédaction des TDR relatifs à la formation d'experts africains en Eau Non Facturée, l'actualisation du planning du programme Aquaya et l'élaboration de la stratégie pour la certification des laboratoires à travers le programme AfriCap.

En matière d'Assainissement et d'Environnement, il a été procédé à la revue de l'état d'avancement du programme RASOP et des nouveaux axes de renforcement. Il y a eu l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de l'initiative ''Toilettes pour tous'' dont l'objectif est la promotion de toilettes publiques et de nouveaux modes de gestion de ces toilettes à travers une collaboration avec la Fondation Bill et Melinda Gates et la République populaire de Chine. Dans le Cadre du Comité Stratégique, la feuille de route en direction de Bamako a été réactualisée. Le projet d'appel à communications a été élaboré et les sous-thèmes mis à jour.

- **CST d'Accra en juillet 2017 : Les femmes, les jeunes, la formation et les solutions innovantes dans l'agenda de l'AAE**

LE RESPECT DE L'AGENDA DE L'AAE - A Accra, l'AAE a tenu à créer les conditions du respect de son agenda en mettant à la disposition des participants et du Comité Directeur l'exposé du Dr Lakhdar Boukerrou sur la gestion et le partage des connaissances et en confirmant dans les meilleurs délais l'organisation administrative et matérielle des Masters Class. Il y a ensuite le respect du calendrier défini dans le programme de bourses à attribuer aux étudiants en année de Master 2 et l'organisation de Master Class sur le renforcement des capacités managériales des femmes professionnelles de l'eau et de l'assainissement à Douala en mars 2018.

PRIORITE AUX FEMMES ET AUX JEUNES - La poursuite de la mise en place des comités nationaux du réseau des femmes professionnelles a été recommandée. Sept (7) pays sur trente-cinq (35) ont mis en place leurs comités nationaux (Cote d'Ivoire, Kenya, Mali, Cameroun, Ghana, Guinée Conakry et Nigéria), soit un taux de 20%. Les comités nationaux de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Mali et du Ghana ont mené des activités entre les deux CST (visite de station, publication de communications, etc.).
Un accent a été mis sur la formation continue des jeunes professionnels, particulièrement le transfert de connaissances des seniors vers les juniors. Le CST a retenu la vulgarisation du programme de bourses afin de toucher un maximum d'étudiants, la sensibilisation des directeurs de société afin qu'ils accompagnent les femmes dans la mise en place des réseaux nationaux conformément à l'appel de Lilongwe. La stratégie de mise en place d'un comité local du Réseau des femmes professionnelles est élaborée et adoptée. Un texte de plaidoyer a été signé par toutes les femmes ayant participé au CST de Lilongwe. La lettre de plaidoyer à l'adresse des dirigeants des sociétés d'eau et d'assainissement a été rédigée et adoptée. Le document de procédure pour la mise en place d'un comité local et le document de stratégie de mise en place d'un comité local constituent l'appel de Lilongwe. Le Directeur exécutif de l'AAE a eu la charge de transmettre cet appel à tous les dirigeants pour faciliter la mise en place du réseau des femmes des sociétés d'eau et d'assainissement.

La formation est également une préoccupation de premier ordre.

PARTAGE DES CONNAISSANCES - A Accra, s'est tenu un Atelier à l'intention des points focaux en matière de partage des connaissances **les 15 et 16 juillet 2017** sur le thème « Gestion et partage des connaissances-Guide pratique de mise en œuvre par les points focaux ». Une trentaine de participants a été enregistrée. Il y a eu la production d'un « FACT SHEET » type pour identifier et collecter les expériences des sociétés d'eau sur les projets qu'elles conduisent. Les produits de connaissance sur 26 projets ont été identifiés et devaient être publiés sur la plateforme au plus tard le 30 septembre 2017.

CONTENU TECHNIQUE - A Accra, la CS 2 a procédé à l'évaluation et à l'actualisation des plans d'action **EAU NON FACTUREE, la QUALITE EAU et** les **MASTERS CLASS.** Il y a également la recherche de solutions innovantes avec ISLE UTILITIES.
Il a été recommandé de publier un article de plaidoyer sur la sécurité de l'eau en Afrique, de produire des notes de synthèse sur chaque publication AQUAYA sur la qualité de l'eau.

Enfin, à Accra, il y a eu la présentation du programme AfriCap, particulièrement l'état d'avancement et les perspectives de la composante 3 sur le renforcement des capacités des opérateurs africains de l'eau en gestion de la qualité de l'eau à travers les partenariats par pairs (AfriCap-WQM)

CST de Rabat de février 2017

- ***Comité spécialisé 1 : Administration et Management***

Ce comité avait pour objectif de définir la feuille de route des groupes de travail qui la composent. Il a donc planché sur les points suivants :
- L'évaluation de la mise en œuvre des décisions du CST de Lilongwe
- L'évaluation des actions des points et communicateurs dans le cadre de la politique de partage des connaissances.
- Le suivi de la gestion des bourses pour les étudiants en Master suite au lancement de l'appel à candidature
- Le renforcement du processus de formation continue des professionnels du secteur, à travers les Master Class
- L'identification des actions à mener pour favoriser la mise en place des Comités nationaux de femmes professionnelles d'Afrique

- ***Comité spécialisé 2 : Gestion Technique***

Ce comité avait en charge l'évaluation du niveau d'avancement des projets en cours et l'identification de nouveaux projets. Il a, pour ce faire, mener des réflexions sur les points suivants :

- La finalisation du programme FABRI sur l'Eau Non Facturée financé par l'USAID
- La finalisation de la stratégie du nouveau programme sur l'Eau Non facturée.
- Le renforcement du processus de formation continue des professionnels du secteur, à travers les Master Class
- La mise en œuvre du plan d'action du programme AQUAYA sur la qualité de l'eau
- La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des laboratoires d'eau dans le cadre de AfriCap

- ***Comité spécialisé 3 : Assainissement et Environnement***

Ce comité avait en charge de l'évaluation du niveau d'avancement des projets en cours et l'identification de nouveaux projets. Les points suivants ont donc fait l'objet de réflexions :

- La poursuite des activités du programme RASOP
- La mise en œuvre de l'Initiative ''Toilettes pour tous'' dont l'objectif est la promotion de toilettes publiques et de nouveaux modes de gestion de ces toilettes à travers une collaboration avec la Fondation Bill et Melinda Gates et la République populaire de Chine ;
- Le renforcement du processus de formation continue des professionnels du secteur, à travers les Master Class
- L'identification de nouveaux projets ou programmes

- ***Comité spécialisé 4 : Comité stratégique***

Le comité stratégique a planché sur les points suivants :

- Évaluation et actualisation de la feuille de route du 19ème congrès,
- Préparation de l'appel à communication
- Élaboration d'un projet de programme du congrès
- Présentation du draft du budget du congrès
- Élaboration d'un projet d'appel à communication
- Mise à jour de la liste des membres des comités scientifiques du Congrès de Bamako 2018.

- **CST de Bamako du 27 novembre au 1er décembre 2017**
  Élection du Président du CST

Les 78ème Assises du CST ont été marquées par le renouvellement des instances. Le Comité National était à l'honneur avec l'élection de notre compatriote le Dr. Papa Samba DIOP de l'Office National de l'Assainissement au poste de Président du CST pour un mandat de deux ans.

M. Bassirou SOW, Conseiller technique à l'ONAS, a été également élu membre du bureau du Cst, en qualité de Vice-président du comité spécialisé Assainissement, Environnement et développent durable.

Le comité spécialisé 1 (CS 1) : Gestion Management

Les travaux du CS 1 s'articulaient autour de plusieurs points à savoir :
- Le suivi et évaluation des recommandations du CST de Accra
- La plateforme Gestion et Partage des Connaissances contenue dans le plan d'action 2017 et du partage de la note conceptuelle du forum des femmes.
- La finalisation et le lancement du programme du forum des maires au congrès AAE de Bamako 2018
- Le plan d'action 2017 relatif à la recherche et au renforcement de capacités
- L'évaluation du plan d'action du réseau des femmes professionnelles

Le comité spécialisé 2 (CS 2) : Gestion Technique de l'Eau

Les échanges du CS 2 ont porté sur :
- L'organisation des travaux du CS
- Le suivi et évaluation des recommandations du CST d'Accra
- L'État d'avancement et les perspectives du programme qualité de l'eau (AfrCap)
- L'audit et le jumelage des partenariats des opérateurs des laboratoires
- Le bilan des innovations technologiques
- L'état et les perspectives de formation des auditeurs pour l'eau non facturée (ENF)

Le comité spécialisé 3 (CS 3) : Gestion de l'Assainissement et de l'Environnement

Les travaux du CS 3 étaient orientés sur :
- L'organisation des travaux du CS
- Le suivi et évaluation des recommandations du CST d'Accra
- La production d'un draft programme par l'AAE en relation avec le sous-comité assainissement urbain de l'AMCOW
- Le bilan et les perspectives du RASOP-Africa
- La réflexion sur les Master Class

Le comité spécialisé 4 (CS 4) : Stratégie

Les travaux du CS 4 s'articulaient autour de :
- L'évaluation de la feuille de route du 19ème congrès de l'AAE
- Les commentaires et la revue du nouveau business plan de l'AAE
- La présentation du manuel de gestion des programmes

Sessions parallèles

Atelier AfriCap

Au cours de la 78ème session du Conseil Scientifique et Technique de l'Association Africaine de l'Eau (A.A.E.) à Bamako au Mali, le Groupe de Travail sur la Qualité de l'Eau du Comité Spécialisé N°2 (CS2) a organisé, du 28 au 29 novembre 2017, un atelier de partage de connaissances sur le contrôle de la qualité de l'eau. L'atelier a connu la participation d'une quinzaine d'acteurs du secteur de l'eau potable du Bénin, Centrafrique, Mali, Nigéria, et Gambie et s'inscrit dans le cadre du programme AfriCap de l'Association Africaine de l'eau. Des présentations en salle sur les résultats des audits sur la qualité de l'eau du programme AfriCap et sur l'unité de production sur site du Chlore de la SOMAGEP-SA, suivi des visites du Laboratoire Central et de la Station de Traitement de l'Eau de la SOMAGEP-SA ont permis aux participants d'apprécier le savoir-faire technique de la SOMAGEP-SA dont celle relative à la gestion de son Unité de Production sur site du Chlore. Au terme des deux jours riches en apprentissage, les participants se sont dits globalement satisfaits et prêts à partager, les bonnes connaissances acquises dans leurs pays respectifs.

Congrès de Bamako

Le Congrès de Bamako a vu la participation des sociétés d'eau. La délégation était composée de :

M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE

M. Lansana Gagny SAKHO, Directeur Général de l'ONAS

Mme Fatou NDIAYE, Directrice des Travaux de la SONES

M. Pape Samba DIOP, Conseiller Technique, ONAS

M. Diéry BÂ, Directeur de l'Exploitation de la SDE

Mme Gnagna NIANG, ONAS

M. Ndiaya DIOP, Directeur de la Communication et de la Coopération de la SDE

M. Habib Demba FALL, Chargé de la Communication de la SONES

Mme Aminata Faye NGALANE, Chef du Département Communication de l'ONAS

Mme Fatou Diagne KEBE, Directrice Régionale, SDE

M. Youssoupha SARR, Directeur Régional, SDE

M. DIERY BA, Directeur de l'Exploitation, SDE

Mme MARIE CATHERINE BADIANE, Responsable Commerciale, SDE

M. BABACAR DIOUF, Directeur Des Travaux, SDE

M. AMADOU TIDIANE, BA Chef de Service Achats et Logistique, SDE

Mme AMINATA FALL MBAYE, Sous-Directrice Traitement des Eaux, SDE

M. ELHADJI DIENG, Directeur Régional, SDE

MAIMOUNA BALDE, Chef de Service Direction Financière et Comptabilité, SDE

ADAMA SEYE NDIAYE, Chef de Service Direction de l'Exploitation, SDE

DAOUDA SENE, Chef de Service Direction Des Travaux, SDE

ABDOU KARIM KONE, Ingénieur Direction de l'Exploitation, SDE

À noter la participation active du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement M. Mansour FAYE qui a eu à présider certaines sessions durant ce congrès de l'AAE à Bamako.

FORUM DES FEMMES - En prélude au Congrès (11 février 2018), s'est tenu le Forum des femmes. Autour du thème général *« Genre et changement climatique en Afrique »*, des sous-thèmes ont été proposés :

- Participation effective des Femmes dans le domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Environnement en Afrique : Enjeux, défis et perspectives.
- Intégration de la dimension genre face au changement climatique.

L'objectif global est « d'Informer et sensibiliser les acteurs du secteur sur l'impact du changement climatique en Afrique ». Dans les détails, il s'agit de « promouvoir

l'implication de la femme dans les programmes et projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique », « favoriser l'échange et le partage d'expérience entre les Femmes Professionnelles du secteur et d'autres acteurs » et « promouvoir la politique du genre dans les Sociétés d'Eau et d'Assainissement ».

Les dames de la délégation sénégalaise y ont pris part : Mmes Fatou NDIAYE, Aminata Fall MBAYE, Gnagna NIANG, Aminata Faye NGALANE, Léna Tall FAYE, Adama Seye Ndiaye BOUSSO, Fatou Diagne KEBE, Maimouna BALDE, Marie Catherine BIADIANE.

Le panel a été animé par :

- **Mme KEITA Aida MBO** (Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable)
- **Mme CISSE Aïchata HAIDARA** (Présidente des Femmes Parlementaires en Afrique)
- **Mme Aminata Dramane TRAORE** (Altermondialiste)

Les attentes sont les suivantes :

- Une meilleure imprégnation des impacts du changement climatique et des informations pertinentes sont échangées sur les atteintes des ODD6 ;
- Une implication des Femmes Professionnelles du secteur dans l'élaboration des projets et programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- L'identification d'actions concrètes et l'élaboration d'outils efficaces pour promouvoir la politique du genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Au sortir de cette session, les recommandations suivantes ont été formulées :

- La poursuite de la mise en place des comités nationaux, avec l'appui de l'AEE par Sensibilisation des Directeurs Généraux des sociétés d'Eau et d'Assainissement, membres de l'AAE ;
- La proposition de plans d'action sur toutes les questions relatives à l'Eau et à l'Assainissement.

FORUM DES JEUNES - Le 11 février 2018, s'est également tenu le Forum des Jeunes sous le thème : « Accélérer l'accès aux services de l'assainissement et de l'eau face aux défis du changement climatique : quel rôle pour la jeunesse ? » L'objectif global de cette session a été « Promouvoir l'expertise de la jeunesse dans le secteur de l'assainissement et de l'eau ». Cet objectif a été ainsi décliné : « Promouvoir les Comités Nationaux et améliorer leur visibilité et intégration en tant que société civile dans le secteur de l'assainissement et de l'eau ; créer un espace d'échanges sur les activités des JPAFEA dans les pays membres ; partager des connaissances sur l'ensemble des questions liées à l'accès à l'assainissement et à l'eau ; informer et sensibiliser les participants sur les enjeux relatifs à l'accès à l'assainissement et à l'eau. »

LE TEMPS DES RESOLUTIONS FORTES : Le Congrès a été clôturé le 15 février 2018.

LES JEUNES PROFESSIONNELS - Les Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement se sont dits conscients des effets des changements climatiques sur l'environnement et les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ils ont exprimé leur détermination à offrir leurs compétences à l'AAE. En retour, ils ont demandé à intégrer les instances de l'organisation. Enfin, ils sont disposés à s'impliquer dans la recherche de partenaires.

LES FEMMES PROFESSIONNELLES - Les Femmes professionnelles ont également pris la mesure des effets des changements climatiques sur l'accès. Dans ces conditions, les femmes sont les plus vulnérables. Pourtant, déplorent-elles, elles ne sont pas impliquées dans la prise de décision. Les Femmes professionnelles ont affirmé l'importance du genre dans le processus du développement durable. En conséquence, elles lancé un appel aux sociétés d'eau afin que celles-ci renforcent la présence des femmes dans les instances de décision.

LES MAIRES ET AUTRES ELUS LOCAUX - Les Maires et autres Élus locaux ont rappelé que l'eau est la vie, avec une incidence sur la santé et la dignité de la personne. C'est un droit. En direction de l'Horizon 2030 (les ODD), ils ont recommandé un soin particulier pour les ressources humaines. Ils ont également appelé à une structuration de leur action à travers la création du Réseau des Maires et l'organisation d'un forum annuel. Ces initiatives méritent l'adhésion de tous les Maires et autres élus locaux, la mise en place d'une stratégie de plaidoyer ainsi qu'un appui technique et financier.

PLAIDOYER AUPRES DES GOUVERNANTS - Dans ses actes, le Congrès de Bamako a rappelé que le 1/3 de la population africaine n'a pas accès à l'eau potable et 2/3 n'ont pas accès à l'assainissement. Pour inverser la tendance, la volonté politique est essentielle. Pour arriver à impulser une action publique innovante, le Congrès a retenu la conduite d'un plaidoyer auprès des gouvernants. Cette démarche devra être combinée à un renforcement des capacités à travers l'Académie Africaine de l'Eau, la recherche et le partage des connaissances avec les Maires, les Jeunes et les Femmes.

- **CST de KAMPALA du 16 au 20 juillet 2018**

Les missions assignées au Comité Spécialisé n°1 Management (CS1), lors des présentes assisses du Conseil Scientifique et Technique, portent sur :

1. Revue des recommandations du CST de Bamako de novembre 2017 :
2. Analyse critique du fonctionnement de la Task Force communication ;
3. Exploitation de la plateforme de gestion et de partage des connaissances ;
4. Revue du programme de bourses de recherche pour jeunes professionnels ;
5. Revue des activités du Réseau des Femmes ;

6. Revue du processus d'organisation des Master class,

7. Mise en place d'un roster (Gestion des compétences)

8. Réflexion sur l'organisation des JPO et le format du CST.

CONCLUSION

Le mandat qui s'achève pour l'équipe dirigeante du Comité National AAE est celui d'une transition du renforcement de la présence de l'instance continentale à l'étape d'un renouveau du Sénégal dans les arcanes de l'AAE. Sous la direction de la SONES et avec la contribution de tous les acteurs, le défi de la régularité tenait de deux ordres: régularité dans la tenue des rencontres du Comité; régularité dans la participation du Sénégal aux différentes sessions de l'AAE.

Cette présence renforcée a été porteuse d'un autre son de cloche dans les réunions de l'AAE, particulièrement le Comité de Direction et les sessions plénières. Sous la direction de la SDE, le rayonnement du Sénégal a été plus que jamais un challenge. Le CST de Rabat, coïncidant avec la présidence marocaine de l'instance continentale, a marqué un tournant dans la formulation d'une nouvelle offre de

gouvernance pour l'AAE. Les décideurs ont été interpellés sur la capacité des acteurs du secteur à s'adapter aux mutations technologiques et managériales.

Les femmes et les jeunes sont les fers de lance de ce changement de cap, dans le sillage des aspirations clairement exprimées à Lilongwe dans une déclaration qui fera date. Le Sénégal a tout mis en œuvre pour mettre route son réseau National des Femmes Professionnelles tout en mettant en place un cadre d'épanouissement pour ses Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Sénégal continue de construire un leadership reconnu. Le débat sur la gouvernance de l'AAE a été porté de manière résolue. À Nairobi, au CST de novembre 2015 puis au Congrès de février 2016, le respect du cadre règlementaire a mobilisé les délégués de notre pays. La suite reste fidèle aux convictions fortes : l'AAE a besoin de fonctionner selon les principes édictés et avec la pleine participation de toutes ses forces vives. L'élection de M. Pape Samba DIOP à la tête du Conseil Scientifique et Technique est à la fois une marque de reconnaissance de l'expertise sénégalaise et de l'engagement de nos cadres.

L'élargissement des de l'AAE aux niveaux national comme international a été vécu avec moins de bonheur. C'est un chantier qui requiert une meilleure prise en charge.

ANNEXES

1 - ATTRIBUTIONS DU COMITE NATIONAL AAE SENEGAL

Le Comité National de l'AAE du Sénégal a pour attributions :

- de créer entre les sociétés évoluant dans le secteur de l'eau en milieu urbain (SONES, ONAS, SDE, etc.), un cadre de réflexion et de concertation sur l'activité de l'AAE;

- de mener des activités d'information, de sensibilisation et de formation des cadres du secteur de l'eau sur les techniques modernes d'exploitation et de gestion des services d'eau et d'assainissement;

- de favoriser les études et les recherches de technologies appropriées pour le développement de la couverture des besoins en eau et assainissement au Sénégal;

- de participer activement aux différentes manifestations du secteur de l'eau au Sénégal;

- de diffuser les informations sur l'AAE, ses activités, ses réalisations, etc., et plus particulièrement auprès des membres potentiels.

2 - MISSION DU VICE-PRESIDENT AAE- ZONE AFRIQUE DE L'OUEST

Le Vice-Président chargé d'une zone géographique du continent Africain sera chargé de dresser un état des lieux de l'Association dans la zone en termes de :

- Représentativité de l'Association en vue de faire adhérer tous les pays de la zone à l'AAE

- Mobilisation des membres en vue de les inviter à participer régulièrement aux

manifestations de l'Association et à contribuer activement à l'amélioration de ses standards scientifiques et techniques

- Construction d'une base de données des informations sur le secteur dans chacun des pays de sa zone en vue de bâtir un système d'informations pouvant alimenter l'association (annuaire des membres et des entreprises du secteur, données statistiques d'exploitation, WOP, AfWA News). Ceci pourra se faire en collaboration avec le coordinateur du Programme WOP Africa qui développe un projet dans ce sens.

Le Vice-Président chargé d'une zone géographique aura la responsabilité de recenser les attentes des pays membres de la zone et dresser un programme de travail en vue de les satisfaire en termes de :

- Formation et amélioration des capacités (séminaires, rencontres, stages et visites chez les opérateurs dans la zone et inter zones …)
- Expertise et benchmarking
- Communications scientifiques pour le Congrès et les réunions du CST.

Le Vice-Président sera aussi chargé de gérer les aspects administratifs des membres et annonceurs dans la zone pour le compte de l'Association. À ce titre il devra :

- Servir de relais aux instances centrales de l'Association pour diffuser l'information centrale et des autres zones,

- Procéder au recouvrement des recettes (cotisation, factures d'insertions publicitaires, etc.)
- Structurer le réseau associatif dans la zone en aidant les pays de la zone à organiser ci besoin le tissu associatif local et/ou à formaliser un comité local.

Le Vice-Président sera amené à organiser au moins une manifestation de l'AAE dans sa zone sur les deux ans que couvrent son mandat et cela en collaboration avec le Conseil scientifique et Technique de l'AAE et s'engager sur une participation maximale des sociétés d'eau et d'assainissement et autres parties prenantes du secteur de sa zone géographique.

Le Vice-Président aura enfin à cibler les pays qui ne participent pas activement aux activités de l'AAE ou ne cotisent pas régulièrement dans la Zone et y entreprendre des visites et noter les appréciations concernant l'AAE et identifier les moyens d'améliorer ses performances dans le zone. Dans le cadre des activités liées à la collecte des cotisations et factures d'insertion des membres et annonceurs de votre zone, nous aurons l'honneur de vous transmettre tous les fins de mois, la situation des comptes de votre zone ainsi que les coordonnées des débiteurs, afin que diligence soit faite pour en faciliter le recouvrement. Un rapport d'activités devra être présenté lors de chaque Comité de Direction.

La liste des pays sous la juridiction du vice-président AAE Afrique de l'Ouest est la suivante :

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambia, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

3 - COMPTES-RENDUS

RENCONTRE DU 27/12/2016 DU COMITE NATIONAL AAE-SENEGAL

COMPTE-RENDU

Date / Horaires : Mardi 27 décembre 2016 de 15 h à 17 h

Lieu : Salle DG SDE

Etaient présents :

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. CHARLES FALL	SONES
3	M. Abdoul NIANG	SONES
4	Mme Awa Sène SARR	SONES
5	Mme Aminata Faye NGALANE	ONAS
6	Mme Fatou NDIAYE	SONES
7	M. Ndiaya DIOP	SDE
8	M. Diéry BA	SDE
09	M. Habib Demba FALL	SONES
10	Bécaye Sidy DIOP	DELVIC
11	Mamadou WADE	GENITE
12	Léna Tall FAYE	DELTA SA
13	Mamadou NDOUR	AAAS
14	Papa Samba DIOP	ONAS
15	Aminata Fall MBAYE	SDE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.
Compte-rendu rédigé par : Ndiaya DIOP

Ordre du jour :

1) **Passation de service SONES-SDE**
2) **Compte rendu des CST de Luanda et Lilongwe**
3) **Mise en place du Comité National des Femmes**
4) **Remobilisation des membres affilés**
5) **Préparatif du CST de Rabat**
6) **Divers**

1. PASSATION DE SERVICE SONES-SDE

➢ **Présentation du rapport**

Monsieur Charles FALL, Directeur Général de la SONES, Président du Comité AAE-Sénégal et Vice-Président AAE - Zone Afrique de l'Ouest sortant a indiqué dans son

propos liminaire que de février 2014 à février 2016, le niveau d'exécution du programme d'activités est estimé à 68%. Il a par la suite fait état du non remboursement par l'ONAS et la SDE de la facture des cotisations payées la SONES. Dans son intervention, il a exhorté le Comité National à s'orienter vers des pays comme la Guinée Bissau, le Cap vert et la Sierra Léone pour leur adhésion à l'AAE. M. FALL a aussi proposé que les structures puissent désigner des points focaux pour une meilleure coordination au niveau du comité National. C'est ainsi qu'il a indiqué M. Habib Demba Fall comme point focal de la SONES. A sa suite Mme Awa Sène SARR a fait une présentation détaillée du rapport sur :

- Le programme d'activités du Comité National AAE Sénégal ;
- Le programme d'activités de la Zone Afrique de l'Ouest ;
- La participation aux réunions statutaires de l'AAE 2014-2016.

Abordant la situation financière du Comité National, Mme SARR a proposé l'institution des cotisations des membres pour son fonctionnement et une meilleure intégration des jeunes professionnels de l'eau.

Prenant la parole, M. Abdoul BALL Directeur Général de la SDE, Président du Comité AAE-Sénégal et Vice-Président AAE - Zone Afrique de l'Ouest entrant a d'abord adressé toutes ses félicitations à la SONES pour le travail accompli au nom du Comité National avant de souligner toute l'importance de l'AAE pour le Sénégal. Il a par la suite invité les membres du Comité National à œuvrer pour le renforcement des acquis avec la mobilisation et l'engagement de tous. Pour cela il a appelé à l'unité du secteur.

➢ **Recommandations**

Dans le sillage de la présentation du rapport, les membres du Comité National ont tenu à féliciter la SONES. Dans la foulée, ils ont formulé des recommandations à l'endroit de la SDE qui hérite de la Présidence du Comité National. Parmi ces points figurent :

- ❖ L'identification des points forts et des points à améliorer ;
- ❖ L'élargissement de la base ;
- ❖ Faire de l'AAE un outil de coopération ;
- ❖ Démarcher l'OFOR pour son adhésion ;
- ❖ Faire un rapport d'activités annuel ;
- ❖ Ouvrir un compte bancaire pour le Comité National ;
- ❖ Subventionner les jeunes professionnels pour leur assurer une présence dans les rencontres de l'AAE et du secteur de l'eau ;
- ❖ Tenir des rencontres trimestrielles du Comité National ;
- ❖ Mettre sur pied un secrétariat exécutif ;

- Assurer une présence régulière au niveau du Comité de Direction de l'AAE ;
- Instituer des cotisations avec les membres affiliés ;
- Mettre en place un Comité National des femmes avant le CST de Rabat ;
- Tenir une rencontre de préparation avant le CST de Rabat ;
- Certifier les comptes du Comité National par un commissaire aux comptes
- Faire cotiser les membres de l'AAE par la société qui assure la présence du Comité National ;
- Mettre en place un programme d'activités du Comité National avec des objectifs stratégiques ;
- Tenir la prochaine réunion du Comité National le 20 janvier 2017.

2. COMPTE RENDU DES CST DE LUANDA ET DE LILONGWE

- **CST DE LUANDA DU 25 AU 29 JUILLET 2016**

M. Diéry BA et Mme Aminata FALL MBAYE sont revenus sur les moments forts du Conseil Scientifique et Technique qui a tenu sa première assise de l'année 2016 à Luanda du 25 au 29 juillet 2016. Ils ont fait l'économie des travaux portant sur l'évaluation du Programme FABRI sur l'eau non facturée. La participation du Sénégal a été évoquée notamment pour ce qui est de sa représentation au niveau du Comité Directeur de l'AAE.

- **CST DE LILONGWE DU 21 AU 25 NOVEMBRE 2016**

M. Ndiaya DIOP, Habib Demba FALL et Mme Awa Sène SARR ont fait le compte rendu de la 75ème réunion de son Conseil Scientifique et Technique (CST) de l'AAE. Les travaux du CST ont porté sur le thème « Changements climatiques et accès durable à l'eau potable en Afrique ». Il est apparu que l'AAE dans sa démarche s'oriente de plus en plus vers l'Assainissement. Dans cette lancée, Dr P S Diop a informé que le prochain congrès de Bamako va réserver une journée dédiée exclusivement à l'assainissement. C'est ainsi qu'il a été recommandé pour le Sénégal une meilleure organisation pour une plus grande participation dans les programmes d'activités.

3. MISE EN PLACE DU COMITE NATIONAL DES FEMMES

Mesdames Aminata Fall MBAYE et Awa Sène SARR ont rendu compte de la perspective de mettre sur pied d'un Comité National des Femmes pour répondre à une demande de l'AAE afin de mieux impliquer ces dernières dans les activités l'Association. Il a été retenu de sa mise en place effective avant le CST de Rabat prévu du 13 au 17 février 2017. C'est ainsi qu'il a été décidé de faire une sensibilisation auprès des membres pour une grande mobilisation des femmes.

4. REMOBILISATION DES MEMBRES AFFILIES

Le Comité National a réitéré sa volonté d'élargir sa base avec une plus grande implication des membres affiliés. Le mandat de les approcher et de les amener à participer aux activités du Comité a été donné.

5. PREPARATION CST DE RABAT

Le Comité National a exprimé la volonté d'une forte représentation au CST de Rabat (Maroc) prévu du 13 au 17 février 2017. Il a insisté sur l'importance de la présence de ses membres dans les travaux du Comité de Direction. Il a été convenu pour une meilleure préparation de tenir une rencontre pour une meilleure coordination avant le CST de Rabat.

RENCONTRE DU COMITE NATIONAL AAE-SENEGAL DU 19 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Date / Horaires : Jeudi 19 janvier 2017 de 15 h30 à 17 h 30

Lieu : Salle DG SDE

Étaient présents :

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. Diéry BA	SDE
3	M. Mamadou DIOP	SDE
4	Mme Aminata Fall MBAYE	SDE
5	Mme Fatou NDIAYE	SONES
6	Mme Awa Sène SARR	SONES
7	Dr Papa Samba DIOP	ONAS
8	Mme Aminata Faye NGALANE	ONAS
9	Mme Mame Awa FALL NDIAYE	ONAS
10	Mme Léna Tall FAYE	DELTA SA
11	M.Jean Birane GNING	DELVIC
12	Mme Ndeye Khourédia BITEYE	SDE
13	M.Mamadou NDIOUR	AAAS
14	Mme Adama Sèye NDIAYE BOUSSO	SDE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.

Compte-rendu rédigé par M. Mamadou DIOP

Ordre du jour :

1) **COMPTE RENDU REUNION DU 27 DECEMBRE 2016**
2) **ETAT DES COTISATIONS**
3) **INSTALLATION RESEAU LOCAL DE L'AAE DES FEMMES**
4) **PLAN D'ACTIONS 2017**

5) **PREPARATION CST DE RABAT**
6) **DIVERS**

COMITE NATIONAL AAE-SENEGAL RENCONTRE DU 23 JANVIER 2018

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU 23/01/2018

Date / Horaires : Mardi 23 Janvier2018 de 15 h30 à 17 h 00

Lieu : Salle DG SDE

Etaient présents

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. Mamadou DIOP	SDE
3	M. Daouda SENE	SDE
4	Mme Fatou DIAGNE KEBE	SDE
5	Mme Maimouna BALDE	SDE
6	M. Mor DIOP	SDE
7	M. El h DIENG	SDE
8	Mme Adama SEYE NDIAYE	SDE
9	M. Bassirou SOW	ONAS
10	M. Papa Samba DIOP	ONAS
11	M. Amadou GUEYE	DELVIC
12	Mamadou NDIOUR	AAAS
13	Marie Catherine BADIANE	SDE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.
Compte-rendu rédigé par M. Mamadou DIOP

Ordre du jour :

1) **Préparation congrès Bamako 2018**
2) **Evaluation CST Bamako 2017**
3) **Divers**

1. PREPARATION CONGRES BAMAKO 2018

Concernant la préparation du congrès de de l'AAE Bamako 2018, le comité Sénégal lors de sa réunion a fait le point sur les communications retenues. Sur les 21 communications envoyées, 12 seront présentées durant le congrès de Bamako 2018. Pour assurer une participation remarquable du Sénégal, le comité a décidé d'organiser une rencontre d'harmonisation le 1er février 2018 à la SDE. Seront présents à cette réunion les différents communicants munis de leurs présentations sous format diapo et de la totalité de leurs communications. Abdoul BALL a par ailleurs conseillé aux membres du comité Sénégal qui seront présents à Bamako à participer aux différentes manifestations selon les intérêts de chacun.

2- EVALUATION DU CST DE BAMAKO

Le Président du Comité Sénégal Abdoul BALL a fait une synthèse des activités du CST de Bamako en insistant sur les responsabilités que vient d'occuper le Sénégal à savoir : la présidence du CST qui sera assurée par Papa Samba DIOP de l'ONAS et la vice-présidence du CST 3 en charge de l'assainissement et de l'environnement occupée par Bassirou SOW de l'ONAS. Papa Samba DIOP et Bassirou SOW ont à la suite de cela pris la parole pour remercier le comité Sénégal de son soutien. Ils ont également invité les membres du comité Sénégal à s'investir davantage pour que le Sénégal occupe une place Primordiale au sein de l'Association Africaine de l'Eau. Ils ont par ailleurs, présenté leurs projets durant les 2 prochaines années.

3. DIVERS

Trois principaux points ont été débattus. A ce titre, Papa Samba DIOP a insisté pour que le Sénégal soit une force de proposition au CST. Il a ensuite demandé à ce que les communications soient partagées pour qu'il y'est un large accès. Dans un autre registre, Abdoul BALL a rappelé que le Sénégal fait partie de l'un des pays à jour des cotisations.
Bassirou SOW quant à lui a rappelé que la contribution du réseau des femmes est très attendue.

4. COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE DU 27 DECEMBRE 2016

A l'occasion de la première rencontre de 2017 du Comité National AAE, le compte rendu de la précédente réunion en date du 27 décembre 2017 a été passé en revue par Mme Aminata FALL MBAYE de la SDE.

a) Les observations formulées ont été prises en compte dans le document final.
b) Concernant la cotisation des membres affiliés, Docteur Pape Samba DIOP a affirmé que ces derniers cotisent auprès de l'AAE.
c) Pour ce qui est des trois programmes AAE à savoir : le Master class, le Projet Aquaya et l'Eau Non Facturée, le Président du Comité National AAE M. Abdoul BALL a souligné l'importance de faire des relances pour disposer des conclusions et les clôturer**.**
d) Quant à la remobilisation des membres affiliés, Mme Awa SENE SARR a demandé à ce que le comité rencontre les membres inactifs à savoir (CCIS, Enda Pop, GEAUR, SETICO, GENITE et EDE) pour connaitre leurs positions.

5 ETAT DES COTISATIONS

Le Directeur Général de la SDE Mr Abdoul BALL, par ailleurs Président du Comité National AAE a informé du règlement de la cotisation 2017 du Comité National par la SDE (SONES, la SDE et l'ONAS). M.BALL a souhaité disposer des éclaircissements sur la variation des cotisations. D'après Mme Awa SENE SAR les cotisations étaient basées sur le chiffre d'affaire du secteur et réparties par entente directe entre SDE-SONES ET ONAS. Toutefois, une consultation des textes en vigueur de l'AAE sera faite.
Pour plus d'informations, le comité a manifesté sa volonté d'écrire une lettre pour avoir plus d'éclaircissements sur la base de calcul des montants à cotiser, la répartition et la situation des cotisations par pays.
Pour le CST de Dakar tenu en 2010, le Président du Comité National a décidé de revoir la situation des cotisations avant de prendre une décision.

6. INSTALLATION RESEAU LOCAL DE L'AAE DES FEMMES

- <u>ELECTION D'UN BUREAU PROVISOIRE</u>
  Le Comité National des Femmes a été mis sur pied, le 18 janvier 2017, avec un bureau provisoire en attendant l'Assemblée Générale. Le bureau de ce comité se présente comme suit :

PRESIDENTE : Mme Fatou NDIAYE (SONES)
VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE L'EAU : Mme Aminata FALL MBAYE (SDE)
VICE PRESIDENTE CHARGEE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT : Mme AMINATA FAYE NGALANE
SECRETAIRE GENERALE : Mme FAYE Léna (Delta SA)

SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE : Mme Awa SENE SARR (SONES)

TRESORIERE : Mme Adama SEYE BOUSSO (SDE)

CHARGEE DE LA COMMUNICATION : Mame Awa FALL NDIAYE (ONAS)

CONSEILLEERES EN RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE FEMMES : Mme BITEYE Khourédia (SDE) et Mme Ngnagna NIANG (ONAS).

- <u>ACTIVITES DES FEMMES</u>

  Un comité restreint a été mis sur pied pour travailler sur les textes (statuts et règlement intérieur). Un plan d'activités annuel sera proposé au Comité National à la prochaine réunion pour approbation et transmission à la Direction exécutive de l'AAE afin de bénéficier des fonds prévus.

M. Abdoul BALL a suggéré d'intégrer dans ce plan d'activités les coûts liés aux différentes activités du réseau.

7. PLAN D'ACTION 2017

Le plan d'action proposé par SDE prend en compte les actions identifiées par SONES non encore soldées et de nouvelles actions identifiées par le Comité. Ce plan d'action annexé au compte rendu s'inscrit dans la continuité.

Dans ce même chapitre, la question relative au complément du bureau du comité a été soulevée. Plusieurs propositions sur l'occupation des postes à pourvoir ont été faites. Le Président du comité National a suggéré que cela se fasse en conformité aux textes du Comité National. Les postes à pourvoir sont : 2ème vice-président, secrétaire et assesseur.

SENEGALAISE DES EAUX
DIRECTION GENERALE
ARRIVEE - COURRIER
19 OCT. 2017
NUMÉRO 17632
DESTINATAIRES

DCE

Dakar, le 19 Octobre 2017

A

Monsieur le Directeur Général
de la Sénégalaise des Eaux

Dakar

N/Réf. : FND/okm N° 0001 /RSFPEA-2017

OBJET : ***Information***

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la mise en place, le 19 janvier 2017, du bureau provisoire du Réseau Sénégalais des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement.

Ce bureau provisoire, installé sur recommandation de l'Association Africaine de l'Eau qui a déjà mise en place le Réseau Africain des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement, a pour principal mission d'élaborer le projet de statuts et de règlement intérieur et d'organiser l'Assemblée Générale constitutive.

Ce réseau sénégalais réunit les femmes des différentes structures du secteur de l'Eau et de l'Assainissement et ambitionne, dans sa phase d'expansion, de promouvoir le leadership féminin dans le dit secteur.

L'élan qui nous porte vers vous s'explique par l'importance que vous attachez, dans votre option de gouvernance, à la pleine participation des femmes professionnelles dans toutes les activités de l'entreprise et à la contribution efficiente au processus de prise de décision.

Cette philosophie du management s'articule à merveille aux principes fondamentaux édictés par l'Association Africaine de l'Eau (AAE), à laquelle notre démembrement national est affilié. En effet, l'AAE a pour mission essentielle de contribuer au

Contacts : Mme Fatou NDIAYE (Directrice des Travaux-SONES) fndiaye@sones.sn;
Mme Aminata Fall MBAYE (Sous Directrice Traitement des Eaux-SDE) afmbaye@sde.sn;
Mme Aminata Faye NGALANE (Chef de la Cellule Communication et relations Publiques-ONAS)
aminata.ngalane@onas.sn

Bureau provisoire pour la mise en place du Réseau Sénégalais des Femmes Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement

renforcement des capacités des acteurs de l'eau et de l'assainissement en Afrique, pour le bien-être des populations.

Dans ce sillage, notre réseau a pour objectif de mettre en place un cadre d'excellence pour produire les idées susceptibles d'apporter des solutions aux problématiques de l'Eau et de l'Assainissement qui se posent aux populations en général et particulièrement aux femmes dans leurs vécus quotidiens. A ce titre, nous femmes de notre réseau, sommes plus que jamais décidées à fédérer toutes nos actions pour une qualité de vie et, partant, pour le développement durable.

Assurée de l'attention particulière que vous réserverez à ce courrier,

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Directeur Général,** à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente

PJ : Note d'orientation

Contacts : Mme Fatou NDIAYE (Directrice des Travaux-SONES) fndiaye@sones.sn;
Mme Aminata Fall MBAYE (Sous Directrice Traitement des Eaux-SDE) afmbaye@sde.sn;
Mme Aminata Faye NGALANE (Chef de la Cellule Communication et relations Publiques-ONAS)
aminata.ngalane@onas.sn

8. PREPARATION CST RABAT

Le Comité a informé de la non-disponibilité de documents, à ce jour, que le bureau exécutif de l'AAE se doit de fournir avant la tenue des assises du CST. Toutefois M. Abdoul BALL a conseillé aux membres du Comité National de se réunir avant le CST de RABAT.

9. DIVERS

COMITE NATIONAL AAE-SENEGAL RENCONTRE DU 30 mai 2017

COMPTE-RENDU

Date / Horaires : Mardi 30 mai 2017 de 15 h00 à 16 h 30

Lieu : Salle DG SDE

Etaient présents :

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. Mamadou DIOP	SDE
3	Mme Aminata Fall MBAYE	SDE
4	Mme Fatou NDIAYE	SONES
5	Mme Awa Sène SARR	SONES
6	Habib Demba FALL	SONES
7	Dr Papa Samba DIOP	ONAS
8	Mme Aminata Faye NGALANE	ONAS
9	Mme Léna Tall FAYE	DELTA SA
10	M.Jean Birane GNING	DELVIC
11	M.Mamadou NDIOUR	AAAS
12	Mme Adama Seye NDIAYE BOUSSO	SDE
13	Ibra FALL WADJI	AJPEAS
14	Fatou Bineta MBODJ	AFSE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.
Compte-rendu rédigé par M. Mamadou DIOP

Ordre du jour :

1) **Mise en place du Comité National des femmes**
2) **Appel à communication Congrès Bamako**
3) **Etat des cotisations**
4) **Divers**

1. MISE EN PLACE DU COMITE NATIONAL DES FEMMES

A l'occasion de la rencontre du Comité National AAE tenu le 30 mai 2017, il a été présenté l'état d'avancement des travaux du bureau provisoire du Comité National des femmes. Dans cette présentation, il est ressorti qu'un plan de travail a été mis sur pied et les tâches réparties entre les membres. Ce plan a pour objectif de préparer l'Assemblée Générale (AG) prévue le 07 juillet 2017. Pour bien préparer l'AG, il a été retenu d'organiser des rencontres de sensibilisation auprès des autres femmes en vue d'avoir une AG représentative. Dans le même sillage, les femmes ont décidé d'organiser une rencontre dans la première semaine du mois de juin pour une meilleure exécution des tâches.

2. APPEL A COMMUNICATIONS CONGRES BAMAKO

Pour avoir une bonne représentativité au congrès de Bamako, le Comité National AAE Sénégal a décidé d'élargir les communications. C'est ainsi qu'il a été décidé de proposer plusieurs thèmes autour des thèmes proposés par l'AAE. Ainsi, l'ONAS propose 5 communications, la SONES 3 communication, l'Université 5 communications, AJPEAS 5 communications et l'Association des vidangeurs 5 communications. Une rencontre de 5 personnes est prévue vers le 10 juin pour une meilleure organisation de l'envoi des résumés prévu avant le 15 juin 2017.
Pour mieux faire passer toutes ses communications, le Président du Comité National Abdoul BALL a confié qu'un lobbying sera mené.

3. ETAT DES COTISATIONS

Après lecture de la situation des retards des cotisations dans la région Afrique de l'Ouest, il a été constaté que seul le Sénégal est à jour avec ses membres affiliés sauf CCIS qui enregistre un arriéré de 500.000 francs.

Pour recouvrer ces arriérés, le Vice-Président de l'AAE Abdoul BALL a décidé d'initier une correspondance auprès des pays concernés pour avoir un niveau de cotisation beaucoup plus important avant le CST de Bamako.

4. DIVERS

Dans cette partie, plusieurs points ont été soulevés :

PLACE DU SENEGAL AU SEIN DE L'AAE

Concernent la circulaire du Président de l'AAE informant de l'achèvement prochain du business plan 2013-2017 et l'instruction d'un nouveau pour la période 2018-2021, le Docteur Papa Samba DIOP a insisté sur le rôle de leader que le Sénégal doit jouer au sein de l'AAE. Ainsi, il a décrié l'implication à la dernière minute, du Sénégal dans la prise de certaines décisions. Pour répondre à cette circulaire du Comité exécutif, Dr Diop demande à ce que le président de l'AAE fasse parvenir les éléments suivants :

- BP 2013-2017 ;
- Rapports de bilan annuel d'évaluation de ce BP pour les années 2014, 2015 et 2016 ;

TDRs qui ont servis au recrutement du cabinet indiqué

AJPEAS

L'Association des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement du Sénégal (AJPEAS) a proposé d'assurer le secrétariat permanent du comité national. De même, les jeunes proposent le Président du comité national comme président d'honneur de leur association. Ces propositions ont été bien accueillies par les membres du comité. L'AJEAS a souhaité également que les 3 sociétés du secteur de l'hydraulique construisent des sièges pour les associations de l'eau. Cette proposition n'a pas eu de réponse immédiate.

Par ailleurs, l'AJPEAS a présenté le projet de caravane des jeunes à la veille du CST de Bamako pour une meilleure mobilisation. Des questions sécuritaires ont été soulevées par rapport à ce projet.

ORGANISATION D'UN CST

Le comité a décidé de réfléchir sur l'organisation d'un CST après celui de Bamako.

COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU 23/01/2018

Date / Horaires : Mardi 23 Janvier2018 de 15 h30 à 17 h 00

Lieu : Salle DG SDE

Etaient présents

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. Mamadou DIOP	SDE
3	M. Daouda SENE	SDE
4	Mme Fatou DIAGNE KEBE	SDE
5	Mme Maimouna BALDE	SDE
6	M. Mor DIOP	SDE
7	M. El h DIENG	SDE
8	Mme Adama SEYE NDIAYE	SDE
9	M. Bassirou SOW	ONAS
10	M. Papa Samba DIOP	ONAS
11	M. Amadou GUEYE	DELVIC
12	Mamadou NDIOUR	AAAS
13	Marie Catherine BADIANE	SDE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.

Compte-rendu rédigé par M. Mamadou DIOP

Ordre du jour :

1) **Préparation congrès Bamako 2018**

2) **Evaluation CST Bamako 2017**

3) **Divers**

1. PREPARATION CONGRES BAMAKO 2018

Concernant la préparation du congrès de de l'AAE Bamako 2018, le comité Sénégal lors de sa réunion a fait le point sur les communications retenues. Sur les 21 communications envoyées, 12 seront présentées durant le congrès de Bamako 2018. Pour assurer une participation remarquable du Sénégal, le comité a décidé d'organiser une rencontre d'harmonisation le 1er février 2018 à la SDE. Seront présents à cette réunion les différents communicants munis de leurs présentations sous format diapo et de la totalité de leurs communications. Abdoul BALL a par ailleurs conseillé aux membres du comité Sénégal qui seront présents à Bamako à participer aux différentes manifestations selon les intérêts de chacun.

2. EVALUATION DU CST DE BAMAKO

Le Président du Comité Sénégal Abdoul BALL a fait une synthèse des activités du CST de Bamako en insistant sur les responsabilités que vient d'occuper le Sénégal à savoir : la présidence du CST qui sera assurée par Papa Samba DIOP de l'ONAS et la vice-présidence du CST 3 en charge de l'assainissement et de l'environnement occupée par Bassirou SOW de l'ONAS. Papa Samba DIOP et Bassirou SOW ont à la suite de cela pris la parole pour remercier le comité Sénégal de son soutien. Ils ont également invité les membres du comité Sénégal à s'investir davantage pour que le Sénégal occupe une place Primordiale au sein de l'Association Africaine de l'Eau. Ils ont par ailleurs, présenté leurs projets durant les 2 prochaines années.

3. DIVERS

Trois principaux points ont été débattus. À ce titre, Papa Samba DIOP a insisté pour que le Sénégal soit une force de proposition au CST. Il a ensuite demandé à ce que les communications soient partagées pour qu'il y'est un large accès. Dans un autre registre, Abdoul BALL a rappelé que le Sénégal fait partie de l'un des pays à jour des cotisations.
Bassirou SOW, quant à lui, a rappelé que la contribution du réseau des femmes est très attendue.

COMPTE-RENDU DU 05/10/2017

Date / Horaires : Mercredi 04 octobre 2017 de 16 h00 à 17 h 15

Lieu : Salle DG SDE

Etaient présents :

N°	PRENOM(S) ET NOM	STRUCTURE
1	M. Abdoul BALL	SDE
2	M. Mamadou DIOP	SDE
3	Mme Aminata Fall MBAYE	SDE
4	Mme Aminata Faye NGALANE	ONAS
5	Mme Léna Tall FAYE	Delta –AAS-Delvic
6	Mme Fatou Bineta MBODJ	SONES/AFSE
7	M. Bassirou SOW	ONAS
8	M. Diéry BA	SDE
9	M. Ndiaya DIOP	SDE

Président de séance : M. Abdoul BALL, Directeur Général de la SDE.

Compte-rendu rédigé par M. Mamadou DIOP

Ordre du jour :

1) **Désignation membres CD AAE**

2) **Préparation CST Bamako**
3) **Point sur les appels à Communication pour le congrès de Bamako**
4) **Divers**

1. DESIGNATION MEMBRES CD AAE

Après lecture de la correspondance de l'AAE sur le renouvellement du CD de l'Organisation de gestion de l'Eau, le Comité National s'est interrogé sur la procédure d'appel à candidature pour l'élection des membres du CD. Sur ce point, le comité a décidé d'émettre des réserves sur cette procédure à travers un courrier. Pour mieux préparer cette position du Sénégal, il a été convenu d'organiser une rencontre restreinte avant le 13 octobre 2017 pour revisiter les règles et statuts de l'AAE.

2- PREPARATION CST DE BAMAKO

Pour avoir une bonne représentativité au CST de Bamako, le Comité National AAE Sénégal a décidé d'organiser une concertation pour mettre sur pied des stratégies de participation à ce CST et mieux choisir les candidats à présenter à l'élection du bureau du CST de l'AAE. Une rencontre est prévue à ce titre avant le 13 octobre 2017.

3. POINT SUR LES APPEL A COMMUNICATION POUR LE CONGRES DE BAMAKO

Pour ce qui est des appels à communication pour le congrès de Bamako, le Sénégal a déposé 21 communications sur une centaine reçue par l'AAE. Un feedback est attendue de l'institution africaine pour connaître les communications retenues.

4. DIVERS

Plusieurs points ont été soulevés :

1. Tenue d'une rencontre du comité des femmes en vue de mettre sur pied un bureau définitif avant le 13 octobre. A ce titre, il a été proposé d'envoyer une correspondance à l'actuelle présidente du bureau provisoire du Comité National des femmes.

2. Le comité a été informé de la contestation de l'augmentation des cotisations par le CD de l'AAE. Il a été proposé de demander la restitution du surplus perçu.

Pour inciter les autres pays de l'Afrique de l'Ouest à solder leurs arriérés de cotisation, Il a été proposé de faire des correspondances aux pays concernés. A noter que le Sénégal est à jour de toutes ses cotisations (avec quitus de l'AAE).

3. Une correspondance est prévue pour sensibiliser le nouveau DG de l'ONAS sur l'importance de sa participation aux activités de l'AAE et de son implication effective au Comité national. Il a été demandé de démarcher les autres acteurs du secteur pour les amener à adhérer à l'AAE.

4. Il a été recommandé de communiquer plus régulièrement les activités du secteur à travers la newsletter de l'AAE.

MODIFICATION DES ARTICLES DU REGLEMENT INTERIEUR

	ARTICLE DE L'AG DE BAMAKO FEV 2015		ARTICLE REVISES POUR AG DE NAIROBI 2016

Article 15-1 :	Composition Le Comité de Direction est composé de 18 membres au plus ainsi répartis : ❑ Dix (10) membres représentant les 5 régions, à raison de deux (02) membres par région ; ❑ Cinq (05) membres par taille de région ; ❑ Deux (02) membres affiliés ; ❑ Le président du Conseil Scientifique et Technique (CST). Les régions visées à l'alinéa premier du présent article sont l'Afrique Australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. La taille des régions susvisées est déterminée par le règlement intérieur. Les membres du Comité de direction élisent en leur sein, leur président qui est Président de l'Association.	Article 15-1 :	Composition Le Comité de Direction sera composé de 18 membres au plus et répartis comme suit: ❑ (10) membres Dix représentant les 5 zones géographiques, à raison de deux (02) membres par région; ❑ cinq (05) membres issus des cinq régions sur la base du taux de pénétration de L'adhésion de l'AAE dans les régions tel que déterminée par le Règlement Intérieur ; ❑ Deux (02) représentants des membres affiliés; ❑ Le président du Conseil Scientifique et Technique (CST). Les régions ciblées au premier alinéa du présent article sont: l'Afrique du Sud, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord. Pour une région donnée, la taille de la région est déterminée par le nombre de pays adhérents par rapport au nombre de pays que compte la région. Les membres du Comité de direction élisent en leur sein, leur président qui est Président de l'Association.

	4. Élection des membres régionaux Chaque région élit au minimum deux membres au Comité de Direction dont l'un comme Vice-Président Régional. En fonction des critères déterminant la taille des Régions, le Comité de direction procède à la répartition, par région, des cinq (05) autres postes de membres à pourvoir. Chaque région élit à nouveau, le ou les nouveau (x) membre(s) en proportion du nombre qui lui a été attribué.		15-4 Élection des membres régionaux Les membres régionaux du Comité de Direction sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Seules les sociétés et tous autres organismes d'eau et d'assainissement de la région, à jour de leurs cotisations sont électeurs. Pour chaque région, les deux candidats ayant obtenu, par ordre décroissant, le plus grand nombre de suffrages exprimés sont élus au titre de la région. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimé est désigné vice-président au titre de la région. En fonction des critères déterminant la taille des Régions, le Comité de direction procède à la répartition, par région, des cinq (05) autres postes de membres à pourvoir. Chaque région élit à nouveau, selon les modalités définies à l'article 15-4, le ou les nouveau (x) membre(s) en proportion du nombre qui lui a été attribué.

Article 15-5	5. Élection des représentants des membres affiliés Les membres affiliés élisent, en leur sein, dans les conditions prévues à l'alinéa premier du présent article, deux représentants pour siéger au Comité de direction.	Article 15-5	Élection des représentants des membres affiliés Les membres affiliés élisent, en leur sein, dans les conditions prévues à l'article 15-1, deux représentants pour siéger au Comité de direction.

Article 15-6		Article 15-6	Modalités de l'élection (nouveau) Le Comité électoral fixe la date de l'élection ainsi que celle de réception et de dépôt des candidatures. En tout état de cause, l'élection se tient avant le Comité de Direction du mois de novembre de l'année précèdent la fin du mandat. Le Directeur Exécutif communique officiellement à tous les membres, les dates de réception et de clôture du dépôt des dossiers de candidatures. Chaque dossier comprend : • Une lettre de candidature dûment signée et datée par le candidat adressée au Directeur Exécutif • Un état récapitulatif de ses cotisations délivré par la Direction exécutive dans les 72 heures suivant la réception de la demande. Le Directeur Exécutif transmet les dossiers de candidatures au Comité électoral. Le Comité électoral reçoit les dossiers de candidature, procède à la vérification des conditions d'éligibilité, établit la liste définitive des candidats. Il veille à la régularité des opérations de vote et proclame les résultats. Le mandat des membres du Comité de direction est de

Article 15-6	: Désignation des Représentants des Membres Pas de changement sauf au niveau du numéro de l'article	Article 15-7	Désignation des Représentants des Membres Les Membres du Comité de Direction désignent librement leurs Représentants appelés au Comité de Direction. Chaque Membre n'a droit qu'à une voix au Comité de Direction. Le nom du Représentant est communiqué au Secrétariat Général dans les huit (08) jours suivant la désignation. Aucun pays ne peut être représenté par plus d'une personne au sein du Comité de Direction. Le membre dont le pays abrite le Siège est Membre du Comité de Direction. Toutefois, ce membre ne peut prétendre aux postes de Président et de Contrôleur Général.
Article 15-7	Représentation aux réunions du Comité Pour les réunions du Comité de Direction, en cas d'empêchement d'un Membre, une procuration peut être établie au bénéfice d'un autre Membre du Comité de Direction. Cette procuration désigne clairement le bénéficiaire ainsi que la réunion pour laquelle elle est donnée.	Article 15-8	Représentation aux réunions du Comité Pour les réunions du Comité de Direction, en cas d'empêchement d'un Membre, une procuration peut être établie au bénéfice d'un autre Membre du Comité de Direction. Cette procuration désigne clairement le bénéficiaire ainsi que la réunion pour laquelle elle est donnée.

	15-8 : Rôle du Comité de Direction Le Comité de Direction est l'organe exécutif de l'Association. D'une façon générale, le Comité de Direction a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association. Il défend les intérêts de celle-ci tant en demande qu'en défense. …….. ……..	Article 15-9 :	Rôle du Comité de Direction Le Comité de Direction est l'organe exécutif de l'Association. D'une façon générale, le Comité de Direction a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association. Il défend les intérêts de celle-ci tant en demande qu'en défense. …….. …….. Il peut subdéléguer certaines de ses attributions au comité de gouvernance. Il représente l'Association en justice.

		Article 19 :	Le Comité de Gouvernance (Nouveau) Il est constitué, au sein du Comité de Direction de l'Association Africaine de l'Eau (AAE) un comité de gouvernance dont la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement sont définis par une charte annexée au présent règlement intérieur. La charte du comité de gouvernance fait partie intégrante du présent règlement intérieur.

Article 25.3	Organisation du CST……. ❑ Le Président du CST ❑ Le Vice-Président du CST	Article 25.3	Organisation du CST ……. ❑ Le 1er Président du CST ❑ Le 2ième Président du CST

Article 25.2	25.2 Organisation de la direction Exécutive L'organigramme de la Direction Exécutive, la création et la suppression de tout poste d'emploi supérieur relèvent de la compétence exclusive du Comité de Direction. Toutefois, la structure de la Direction Exécutive devra se conformer, autant que possible aux recommandations du Business Plan.	Article 26.2	Organisation de la direction Exécutive L'organigramme de la Direction Exécutive, la création et la suppression de tout poste d'emploi supérieur relèvent de la compétence exclusive du Comité de Direction qui décide sur proposition du Comité de Gouvernance. Toutefois, la structure de la Direction Exécutive devra se conformer, autant que possible aux recommandations du Business Plan.

Article 25-4	la Direction Exécutive La Direction Exécutive est dirigée par un Directeur Exécutif. Le Directeur Exécutif est nommé par le Comité de Direction suite à un appel à candidatures. Les dossiers de candidatures sont examinés par un comité ad hoc désigné par le Comité de Direction parmi ses membres. Le mandat du Directeur Exécutif est de 3 ans renouvelables par le Comité de Direction. Il est mis fin aux fonctions du Directeur Exécutif dans les conditions suivantes…… En cas de vacance de poste du Directeur Exécutif, un Directeur Exécutif intérimaire est désigné par le Président après consultation du Comité de Direction pour une période n'excédant pas six (6) mois.	Article 26.4	La Direction Exécutive La Direction Exécutive est dirigée par un Directeur Exécutif. Le Directeur Exécutif est nommé par le Comité de Direction suite à un appel à candidatures. Le Comité de Direction, sur recommandation du Comité de Gouvernance établit le profil des candidats. Les dossiers de candidatures sont examinés par le Comité de gouvernance qui soumet ses conclusions au Comité de Direction. . Le mandat du Directeur Exécutif est de 3 ans renouvelables par le Comité de Direction. Il est mis fin aux fonctions du Directeur Exécutif dans les conditions suivantes…….: En cas de vacance de poste du Directeur Exécutif, un Directeur Exécutif intérimaire est désigné par le Comité de Direction après avis du Comité de Gouvernance. Le Directeur Exécutif par intérim est désigné parmi les cadres supérieurs de la Direction Exécutive. Le mandat du Directeur Exécutif par intérim ne peut excéder six (6) mois.

Article 29	MODIFICATIONS L'adoption du présent Règlement Intérieur et toute modification ultérieure de ses dispositions seront effectuées par vote à la majorité des 2/3 des Membres présents à l'Assemblée Générale.	Article 30	MODIFICATIONS L'adoption du présent Règlement Intérieur et de ses annexes et toute modification ultérieure seront effectuées par vote à la majorité des 2/3 des Membres présents à l'Assemblée Générale.

Rapport semestriel

Janvier-Juin 2017

PHOTO DE FAMILLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE RABAT, LE MAROC PASSE LA MAIN AU GHANA

I. INTRODUCTION

La Direction Exécutive de l'AAE a tenu sa revue semestrielle les 15 et 16 juin 2017 à Abidjan, au Centre des Métiers de l'Eau de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire. L'objectif des travaux était de faire le point des progrès réalisés et de revoir et ré-planifier les activités du second semestre de l'année.
Les activités menées par la Direction Exécutive au cours de la période de janvier à juin 2017 sont rapportées dans le présent document. Les progrès réalisés sont décrits par résultat attendu et par objectif opérationnel suivants:

1. Restructurer l'organisation institutionnelle de l'AAE
2. Développer les partenariats institutionnels et le réseautage
3. Renforcer le plaidoyer auprès des institutions et gouvernements africains
4. Susciter, favoriser et promouvoir des actions de coopération et d'échanges dans le secteur de l'Eau, assainissement et hygiène

Le rapport mentionne également les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et conclut en indiquant les priorités du second semestre 2017.

II. BILAN SEMESTRIEL 2017

Objectif opérationnel 1	Restructurer l'organisation institutionnelle de l'AAE pour améliorer son autonomie financière, la gouvernance, la transparence, la représentativité, les capacités du personnel et la durabilité
Résultats attendus	1. Le renforcement des capacités de l'AAE 2. Une meilleure solvabilité et crédibilité de l'AAE

Réalisations du 1er semestre	1. Amélioration des systèmes de gouvernance Révision des statuts et règlements Intérieurs ✓ Mise à jour des statuts/règlements intérieurs suite à la tenue de l'AG à Rabat ✓ Validation par le CD/AG de la politique de radiation d'un membre du CD (*) Appui aux Vice-présidents régionaux ✓ Préparation et transmission aux Vice-Présidents du bilan de recouvrement des cotisations pour la période Jan-Mars 2017 ✓ Elaboration des Termes de Références sur la fonction de Vice-Président en prévision des futures élections des Vice-Présidents et membres régionaux Appui au bureau du CST pour l'organisation des réunions statutaires 2017 ✓ Lancement officiel du 19ème Congrès AAE 2018 à Bamako le 26 janvier 2017 ✓ Tenue des réunions statutaires (CD, AG, CST/JPO) à Rabat du 13-17 février 2017. ✓ Maintien de la communication avec les organes de gouvernance ✓ Élaboration et dissémination du rapport d'activités annuel 2016 ✓ Élaboration et dissémination du rapport d'activités du premier semestre 2017 2. Renforcement des systèmes de gestion du Bureau Exécutif Développement de stratégies et politiques de gestion de l'AAE ✓ Validation des manuels révisés de Ressources Humaines, Finance et Achats (*) ✓ Avec l'appui de l'USAID WA-WASH, élaboration en cours du Plan d'Affaires AAE 2018-2022, d'une politique de mobilisation des activités génératrices de revenus et d'un manuel de gestion des programmes (*) Gestion des Ressources Humaines (RH) et application du nouveau manuel RH ✓ Recrutement d'un Directeur Finance et Stratégies avec l'appui financier de la Fondation Bill & Melinda Gates ✓ Orientation/formation du personnel AAE (sur les nouveaux manuels de procédures RH, Finance et Achats ; le logiciel MS Project Office) (*)

Objectif opérationnel 2	Développer les partenariats institutionnels et le réseautage pour améliorer la visibilité de l'AAE en tant que leader reconnu et source de confiance des connaissances et opinions du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
Résultats attendus	1. Le renforcement de la visibilité et notoriété de l'AAE comme plateforme d'échanges de renom, leader reconnu et de confiance du secteur en Afrique 2. Une meilleure dissémination de l'information et un plus grand partage des connaissances du secteur EAH avec les membres et partenaires

Réalisations du 1er semestre	1. Renforcement des relations avec les parties prenantes du secteur Maintien des relations avec les partenaires techniques et financiers ✓ Participation aux réunions d'AMCOW, AfriAlliance, USAID WA WASH, World Toilet Organization, Toilet Board Coalition, Global Water Leaders ✓ Atelier de présentation à Rabat de la Boite à Outils sur l'ENF, en cours de développement avec l'Arab Countries Water Utilities Association (ACWUA) Développement de relations avec d'autres organisations du secteur ✓ Réunions d'échanges avec le Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest (CESAO) au Burkina Faso ✓ Signatures de conventions avec COWATER (pour un appui à la société d'eau de GUMA Valley en Sierra Léone) et avec ISLE utilities (pour la mise en place d'une plateforme d'innovations technologiques) 2. Participation active de l'AAE aux évènements du secteur ✓ Participation au : 4ème Forum sur la Gestion des Boues de Vidange (GBV), Sommet Mondial de l'Eau, Sommet Mondial des Toilettes, Ateliers sur les normes ISO PC 305 pour les technologies et systèmes sanitaires sans égouts, etc. ✓ Participation à WATERTEC/INDUTEC en Afrique du Sud du en mai 2017 1. Nombre accru de supports produits sur les activités de l'AAE et de ses membres ✓ Élaboration et dissémination de l'Annuaire 2016 et du rapport annuel 2016 ✓ Production et diffusion de 05 newsletters ; AfWA News N°117 et N°118 (*); 12 communiqués de presse; 400 flyers sur le 19ème Congrès de l'AAE; 03 kakémonos; Synthèse du CST de Lilongwe 2. Renchérissement du site web de l'AAE ✓ Rédaction et publication de 149 articles sur le site web, 100 articles postés sur les réseaux sociaux et 05 vidéos sur You Tube ✓ D'où 71 484 visites sur le site web de janvier à juin 2017 et augmentation du nombre d'abonnés (Facebook: de 400 en 2016 à 1885 abonnés à date; Page twitter suivie par 471 abonnés

Objectif opérationnel 3	Renforcer le plaidoyer auprès des institutions et gouvernements africains pour la prise en compte des questions de l'EAH dans la politique publique et la répartition des ressources
Résultats attendus	Meilleure coordination et harmonisation des politiques du secteur et plus grande considération de l'EAH dans la politique publique et la répartition des ressources
Réalisations du 1er semestre	Intensification des actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs des politiques du secteur Activités de plaidoyer lors des évènements du secteur ✓ Panel de discussion sur "Eau et Assainissement en Afrique : enjeux et perspectives » au cours du CST de Rabat, Février 2017 ✓ Présentation du Directeur Exécutif sur la « Vision des sociétés d'eau et d'assainissement en Afrique dans un contexte de changements liés aux nouvelles technologies numériques » lors du Sommet Mondial de l'Eau, Espagne, Avril 2017 Promotion du genre dans le secteur ✓ Création et lancement des réseaux nationaux des femmes professionnelles du secteur de l'eau-assainissement du Mali (REMAFPEA) le 24 janvier 2017 et du Cameroun (RAFPEEC) le 8 février 2017 (*) ✓ Appui aux réseaux par la production et la dissémination d'articles à travers les canaux de communication de l'AAE (*) Élaboration de livres blancs (de plaidoyer) sur les problématiques du secteur ✓ Production et publication du livre blanc sur la gestion des boues de vidange en Afrique Sub-saharienne (*)

Objectif opérationnel 4	Susciter, favoriser et promouvoir toute action de coopération et d'échanges en matière de formation professionnelle dans les domaines de l'EAH
Résultats attendus	Expansion des programmes et projets dans le domaine de l'EAH développés par l'AAE, et mis en œuvre pour répondre aux besoins des membres

Réalisations du 1er semestre	1. Plus grande aptitude de l'AAE à jouer son rôle de Leader du secteur EAH en Afrique à travers le Programme de Renforcement des Capacités (AfriCap) Renforcement des capacités de l'AAE à formuler, coordonner, adapter et harmoniser les politiques WASH en Afrique de l'Ouest Cf. l'objectif opérationnel 1 Promotion du partage des connaissances et sensibilisation du public sur les problématiques du secteur WASH Cf. objectifs opérationnel 2 & 3 Développement des capacités des laboratoires de contrôle de qualité de l'eau ✓ Formation de 13 professionnels des sociétés membres de l'AAE comme auditeurs sur la qualité de l'eau du 27 février au 02 Mars 2017 à Accra ✓ Développement d'outils d'audit des laboratoires de contrôle de qualité de l'eau ✓ Mission d'information et d'échanges avec l'ONEA. GWCL et ONEA sont les deux laboratoires mentors qui coacheront six laboratoires bénéficiaires 2. Amélioration des performances des opérateurs d'EA grâce au Projet de renforcement des partenariats des opérateurs d'assainissement en Afrique à travers le partenariat par paire (RASOP-Africa) Appui technique pour promouvoir l'assainissement autonome durable dans les sociétés /municipalités ✓ Adaptation en cours de la boite à outils GBV (développé en Asie) au contexte africain - l'expérience de Kampala pris comme étude de cas ✓ Conception/diffusion des activités/résultats de l'an 1 du projet (film sur l'évaluation annuelle du projet) Renforcement des capacités des opérateurs d'assainissement en vue de l'obtention d'un financement pour améliorer l'assainissement urbain ✓ Évaluation initiale des cinq sociétés/municipalités bénéficiaires par les sociétés mentors et développement des plans d'amélioration des performances (PAP) ✓ Développement de projets bancables sur la base des PAP pour soumission à la table ronde des bailleurs prévue en mars 2018

(*) Activités menées dans le cadre du programme de renforcement des capacités de l'AAE (AfriCap)

III. CONCLUSION

La plupart des activités planifiées durant le premier semestre ont été réalisées. Toutefois quelques contraintes ont freiné l'exécution de certaines d'entre elles. L'on note tout particulièrement un manque de budget pour la tenue d'ateliers sur le genre, un retard dans l'organisation des masters class et dans la mise en place de la taskforce des bailleurs dirigée par la BAD, dans le cas du programme RASOP Africa.

Un financement additionnel sera recherché pour mieux soutenir les activités d'intégration du genre. Il est prévu de relancer la BAD ainsi que les points focaux des masters class afin d'inciter plus de réactivité de leur part. De plus amples discussions sur les programmes des masters class durant les CST sont aussi recommandées pour limiter tout éventuel retard.

Le cap est à présent mis sur le second semestre, et les efforts porteront sur la mise en œuvre des priorités suivantes :

Objectif 1 : Restructurer l'organisation institutionnelle pour améliorer son autonomie financière, la gouvernance, la transparence, la représentativité, les capacités du personnel et la durabilité

- Atelier d'information pour la tenue des élections des Vice-Présidents et des membres régionaux
- Organisation des réunions statutaires (CST/JPO, CD, Congrès 2018) à Accra en juillet 2017 et à Bamako en novembre 2017 et Février 2018
- Finalisation des documents de stratégies et politiques de gestion (*)
- Elaboration et dissémination du rapport d'activités pour la période Juillet-Octobre 2017
- Lancement de l'appel à cotisations des membres pour l'année 2018
- Développement d'un plan de durabilité financière pour l'AAE (*)
- Poursuite des discussions avec divers bailleurs potentiels (BMGF, AWF/BAD, BOAD, Banque Islamique de Développement etc.)
- Développement de nouvelles propositions de projets/programmes
- Audit des programmes AfriCap par USAID WA (*) et RASOP Africa (audit à blanc)

Objectif 2 : Développer les partenariats institutionnels et le réseautage pour améliorer la visibilité de l'AAE en tant que leader reconnu et source de confiance des connaissances et opinions du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

- Poursuite des discussions pour la signature de MoU avec des partenaires techniques potentiels (Florida International University, AMCOW…)
- Participation aux évènements des organisations partenaires (AMCOW, IWA etc.)
- Finalisation de la boîte à outils sur l'ENF en collaboration avec ACWUA
- Organisation d'un atelier AfWA-ISLE Utilites sur les innovations technologiques dans l'industrie de l'eau durant le CST d'Accra en juillet 2017
- Mise en ligne du nouveau site web de l'AAE
- Création de la page Wikipédia de l'AAE
- Publication et diffusion du magazine technique SHAREWATER N° 5 (*)
- Production et dissémination du magazine AfWA News N°119 (*)

Objectif 3 : Renforcer le plaidoyer auprès des institutions et gouvernements africains pour la prise en compte des questions de l'EAH dans la politique publique et la répartition des ressources

- Organisation de deux Panels de discussion de haut niveau au cours du CST d'Accra, juillet 2017 sur les thèmes suivants : « Améliorer les performances du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique » et « L'eau et l'assainissement en Afrique: perspectives »

- Organisation conjointement avec l'ONEE d'un atelier pour les femmes professionnelles des sociétés membres sur la gestion du « Contrôle de la Qualité des Eaux» en Septembre 2017 au Maroc

Objectif 4 : Susciter, favoriser et promouvoir toute action de coopération et d'échanges en matière de formation professionnelle dans les domaines de l'EAE

Programme AfriCap

- Poursuite des activités des composantes 1 & 2
- Développement des normes de qualité de l'eau de l'AAE avec l'appui d'USEPA
- Evaluation exploratrice de 10 laboratoires en Afrique Sub-Saharienne avec l'appui d'USEPA afin d'identifier six laboratoires mentees (bénéficiaires)
- Conduite des visites d'audits et benchmarking
- Conception/diffusion de produits de connaissance sur le programme

Programme de Recherche et de Renforcement des capacités

- Organisation du Master class sur la GBV du 7 au 10 août 2017 en Angola
- Organisation du Master class sur l'efficacité énergétique des stations de pompage en Octobre 2017
- Finalisation des signatures des contrats de bourse avec tous les bénéficiaires
- Paiement de la première tranche des bourses et activités de suivi
- Poursuite des préparatifs du 3ème forum des JPAfEA qui se tiendra au 19ème Congrès de l'AAE

Projet RASOP Africa

- Finalisation de l'adaptation de la boite à outils GBV au contexte africain
- Conception et diffusion des produits de connaissance (film, factsheets etc.)
- Finalisation de l'élaboration des projets bancables développés sur la base des PAP
- Conception d'une base de données des bailleurs traditionnels pour chaque mentee
- Mise en place d'une Taskforce des bailleurs dirigée par la BAD
- Poursuite du processus de mise en place d'association de vidangeurs
- Conduite de deux missions de benchmarking à Dakar et à Durban
- Organisation d'ateliers de formation sur la GBV au profit des villes bénéficiaires
- Organisation des ateliers de planification stratégique chez chaque mentee

Projet AfriAlliance

- Organisation de l'atelier AfriAlliance durant le CST d'Accra en juillet 2017 : «Faire face au Changement Climatique en identifiant les besoins et priorités des organisations gestionnaires de l'eau et l'assainissement »
- Contribution aux réunions et rapports des groupes de travail
- Activités de dissémination des résultats du projet

18ème CONGRES DE L'AAE A NAIROBI

RESUME DES RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	KSH	KSH	Taux de change	US$	US$	
Recettes totaless des inscriptions	22 418 275,22		101,00	########		
Contribution de la NCWSC aux frais de location du lieu du congrès	42 651 095,21		101,00	########		Contribution de NCWSC au Congrès
Recettes totales des parrainages	3 570 000,00		101,00	########		
Visites touristiques (Tourisme)	65 637,00		101,00	649,87		
Parrainage des facilitateurs de sessions	2 244 000,00		101,00	########		
Valeur des parrainages en nature	14 720 000,00		101,00	########		
Recettes impayées reçues	7 413 775,72		101,00	########		
Recettes totales		##########	101,00	-	##########	

DEPENSES	KSH	KSH	Taux de change	US$	US$
Coût total du lancement précongrès	-		101,00	-	
Coût du lancement du Congrès	2 139 381,59		101,00	########	
Indemnités du Comité	3 774 184,10		101,00	########	
Dépenses pour les VIP/Invités	453 125,00		101,00	4 486,39	
Coût total de la publicité, communication & Marketing	5 938 214,00		101,00	########	
Coût du lieu KICC	42 651 095,21		101,00	########	

Total dépenses des services professionnels	10 315 576,30		101,00	#### ####	
Total dépenses de Sécurité, interprètes et collatéraux	7 972 711,69		101,00	#### ####	
Dépenses effectuées en nature	14 720 000,00		101,00	#### ####	
Total Dépenses		##### #####	**101,00**		### ### ##
Surplus/ (Déficit)		##### #####	101,00		### ### ##

Le montant de 50,678.17 $EU a été versé à l'AAE en décembre 2016.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE DE DIRECTION

23 NOVEMBRE 2018

DJIBOUTI

Présents : voir liste de présence en annexe **Excusés** : MM. : - Diouldé Diallo Vice-Président Afrique de l'Ouest - Bolenga Gervais Vice-Président Afrique Centrale - Diognes Orsini Vice-Président Afrique Australe - Ebah Basile Membre, Afrique de l'Ouest - Koanda Mady Responsable des membres affiliés	**ORDRE DU JOUR :** I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2018-Kampala II - Rapport du Comité de Gouvernance III - Rapport du Comité Programmes IV -Situation financière à fin septembre 2018 et budget 2019 V - Rapport d'activités à fin septembre 2018 VI-Rapport d'activités des Vice-Présidents VII -Compte-rendu des travaux du CST de Djibouti VIII-Projet d'appel à candidatures pour l'organisation des Congrès IX - Divers	**Réf. :** **1er PROVISOIRE**

Début des travaux : 9 h 10 mn

Mot de bienvenue

Le Président adresse les remerciements de l'AAE au Directeur Général de l'ONEAD pour l'accueil et la disponibilité manifestés à l'endroit de tous les délégués.

Pour sa part, le Directeur de l'ONEAD, Monsieur Mohamed Fouad Abdo, souhaite la bienvenue aux membres du CD et une bonne suite des travaux.

Un tour de table est fait pour les présentations.

Après ces présentations d'usage, le Président présente l'ordre du jour de la réunion qui est adopté. Il rappelle ensuite les décisions prises lors de la dernière réunion du Comité de Direction. Il s'agit de :

-Mettre en place un plan d'apurement du déficit de l'AAE sur trois ans (2018-2020) avec un engagement du Directeur Exécutif de l'AAE à l'exécuter, avec l'appui du Comité Finances ;

- Développer une stratégie efficace de recouvrement des cotisations des membres actifs et affiliés ;

- Mettre en place une politique de cahier de charges pour l'organisation du Congrès et son fonctionnement ;

- Continuer à développer des programmes de qualité avec les bailleurs de fonds pour améliorer l'accès à l'eau potable.

A la suite du rappel de décisions prises lors de la dernière réunion du CD, le Président aborde les points suivants :

POINTS	DECISION	RESPO N-SABLE	DELAI
I -Adoption du Compte Rendu de la réunion de Kampala Le Président de l'AAE présente la version finale du compte rendu de Kampala avec les amendements pris en compte.	**Décision n° 1** Les membres du Comité de Direction adoptent le Compte rendu de la réunion du Comité de Direction de Kampala.		

II – Les Sous-Comités **2.1. Le Comité de Gouvernance d'Ethique et des RH** Le Directeur Exécutif, au nom du Président du Comité de Gouvernance, fait le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018, axé sur quatre points : 1. Le protocole relatif au déroulement des réunions du Comité de Direction ; 2. L'analyse du rapport d'audit organisationnel de l'AAE par la Fondation Bill et Melinda Gates et la proposition d'un nouvel organigramme du Bureau exécutif ; 3. L'Organisation des Congrès de l'AAE, avec l'examen du projet d'appel d'offres pour le recrutement d'une agence d'évènementiel et l'examen de la proposition faite par la NWSC hôte du prochain Congrès pour se voir attribuer la responsabilité pleine et entière de l'organisation du Congrès et Exposition 2020 de KAMPALA et analyse du projet de protocole d'accord entre l'AAE et la NWSC ; 4. La création d'un Comité de Développement et d'Engagement des Membres au sein du Comité de Direction.			
Concernant : **Le protocole pour la tenue des réunions du CD** D'entrée de jeu, les membres du CD échangent sur l'opportunité de maintenir ou non la fréquence des réunions du CD. Le Président propose 2 réunions en présentiel au lieu de trois réunions en présentiel l'année et faire l'une des réunions en virtuel. Etant donné l'arrimage des réunions du CD avec celles du CST le Comité demande au CST de mener aussi une réflexion sur l'opportunité des 3 et 2 réunions l'année.	**Décision n° 2 :** Le Comité de Direction adopte le protocole relatif à la tenue des réunions du CD. Le Comité de Direction décide de tenir les réunions du CD deux fois dans l'année en présentiel et une fois de manière virtuelle. Le Comité de Direction demande au Conseil Scientifique et Technique de faire des propositions sur la fréquence des réunions du CST et de les présenter lors de la prochaine réunion du CD. **Décision n° 3**		

2.2. Rapport du Comité Programmes Le Professeur Hamanth Kasan, Président du Comité Programmes, présente le rapport de la réunion dudit Comité qui s'est tenue le 22 novembre 2018 à Djibouti. Il soumet aux membres du CD, les recommandations inscrites dans la feuille de route de ce comité dont les principaux axes sont les suivants : ° Le suivi des recommandations faites lors du CST de Kampala en juillet 2018 ; ° L'état d'avancement des programmes AfriCap, RASOP-Africa, AfriAlliance et autres initiatives ; ° Le rapport de la Fondation Bill et Mélinda Gates (Partner Organisational Effectiveness/ POE) ° Les projets à venir avec la Fondation Bill et Mélinda Gates, le German Water Partnership, OFID-GWOPA, Water Operators Partnership. Le Professeur Hamanth soumet à l'approbation du Comité de Direction les points ci-après : 1. L'envoi du rapport détaillé de la Fondation Bill et Mélinda Gates par la Direction Exécutive au Comité Programmes pour l'examiner ; 2. La Direction Exécutive organise une conférence téléphonique avec le Comité programmes dans deux semaines ; 3. La Direction Exécutive envoie au Comité Programmes, les documents sur les programmes OFID-GWOPA avant la prochaine réunion du CD ; 4.La tenue de la table ronde des bailleurs de fonds au Maroc en mars 2018 et suggère que la Direction Exécutive élabore une note conceptuelle pour cette rencontre. Cette rencontre visera entre autres à collecter des fonds pour le financement de l'Académie Africaine de l'Eau et de l'Assainissement. Concernant le point 1 le Président du Comité de Gouvernance fait savoir que l'aspect de l'audit de la Fondation relevait des enjeux liés à la Gouvernance de l'AAE, à l'adhésion, au recrutement de nouveaux talents et autres et qu'à ce stade les aspects programmatiques mêmes n'étaient pas encore abordés. Le Comité gouvernance avait étudié déjà la question et fait ses recommandations au Comité de Direction qui les a approuvés.	**Décision n° 7** Le Comité de Direction demande à la Direction Exécutive de faire parvenir au Comité Programme les documents relatifs au nouveau projet OFID dans le cadre de WOP's avec GWOPA. Le Comité de Direction demande à la Direction Exécutive de rédiger une note conceptuelle pour l'organisation et la tenue d'une table ronde des bailleurs de fonds qui devrait prendre place en mars 2019 lors des prochaines réunions du CD et AG de l'AAE.		

2.3. FINANCES **2.3.1. Situation financière à fin septembre 2018** Monsieur Victor Sankara, Contrôleur Général, rend compte de la situation financière de l'Association à fin septembre 2018. Il en ressort les points saillants suivants : - Les recettes encaissées au cours de la période s'élèvent à 411.293 Euros dont les encaissements des produits facturés et ceux des arriérés antérieurs à 2018. Il indique que le taux de recouvrement des cotisations de l'année s'élève à 71% pour les membres actifs et 86% pour les membres affiliés ; - Le taux global d'encaissement des produits s'élève à 82%. Par ailleurs, il souligne que le taux de paiement des cotisations des membres actifs a progressé de 65% à 71% au 30 septembre 2018. Au niveau des membres affiliés, le taux de paiement des cotisations a également connu une nette amélioration ; soit 86% au 30 juin 2018 contre 61% à la même période en 2017. Enfin, il fait observer que 24% des cotisations restent à recouvrer à ce jour ; soit un montant de 61.933 Euros. Au titre des charges de fonctionnement de l'AAE, le taux de réalisation est de 62 % au 30 septembre 2018, soit un montant total de 306.819 euros. Au titre de la trésorerie, il montre que la situation a varié positivement de 37 350 euros entre le 30 juin et le 30 septembre 2018. Le Contrôleur Général note avec beaucoup de satisfaction une amélioration du taux de recouvrement des recettes de l'Association et fait les recommandations suivantes : - Assurer le recouvrement des 24 % des cotisations ; - Fixer les délais de paiement des cotisations annuelles ; - Approfondir la réflexion sur l'organisation des Congrès ; - Mettre en place une stratégie pour résorber le déficit de la trésorerie. Suite à la présentation du Contrôleur Général, le Président soulève la problématique du recouvrement des cotisations et demande que des décisions concrètes soient prises avant la prochaine tenue du Comité de Direction. Il constate que certains membres du Comité de	**Décision n° 8** Le Comité de Direction approuve le rapport du Contrôleur Général. **Décision n° : 9** Le Comité de Direction demande à la Direction Exécutive de fournir avant la tenue des réunions l'état des impayés des cotisations des membres du Comité de Direction. Le Comité de Direction demande à la Direction Exécutive de poursuivre les actions de recouvrement.		

2.3.2. Budget 2019 Le Directeur Finance et Stratégie présente le projet de budget 2019 sur la base des ressources. Il s'agit des points suivants : - Le renforcement des capacités de la Direction Exécutive avec le recrutement de nouveaux staffs notamment un Directeur du Service aux Membres ; - La prise en compte des financements des programmes Africap ; FBMG; GWP ; OFID et AfriAlliance. Le Directeur Finance informe les membres des financements à recevoir de la part des bailleurs de fonds pour les projets à venir. Il indique que cette rubrique sera intégrée dans la version finale du budget et présentée à la prochaine réunion du Comité de Direction pour approbation. Parmi les rubriques citées dans le budget, il annonce que les avances des recettes du Congrès 2020 de Kampala estimées à 30 % ont été intégrées. Il s'agit des avances à recevoir par le prestataire de service NGC pour l'organisation de l'exposition ainsi que l'avance pour l'organisation du Congrès à recevoir par NWSC.	**<u>Décision n° : 10</u>** Le Comité de Direction approuve le projet de budget 2019 et demande au Directeur Finance et Stratégie d'intégrer le montant attendu des bailleurs de fonds pour le financement des programmes. Le Comité de Direction demande à la Direction Exécutive de s'assurer du versement des avances relatives aux activités du Congrès 2020 qui sont prévues au budget 2019.		

3- ACTIVITES **3.1 Rapport à fin septembre 2018** Le Directeur Exécutif, présente le rapport d'activités à fin septembre 2018. La période de juillet à septembre 2018 a vu la tenue d'évènements majeurs organisés par l'AAE ou par ses partenaires, et la multiplication des efforts de la Direction Exécutive pour maintenir et développer de nouveaux partenariats techniques et financiers. Certains de ses partenariats devant se matérialiser par des projets et programmes dont le but serait d'améliorer les performances de l'Association et de ses membres, et contribuer ainsi à l'extension de l'accès des populations africaines à l'eau potable et au service d'assainissement. Les progrès réalisés par la Direction Exécutive au cours du 3ème trimestre sont rapportés selon les quatre objectifs stratégiques et les résultats attendus décrits ci-après : 1. Le renforcement de la gouvernance et du management de l'AAE afin de mieux assurer le leadership du secteur en Afrique et de garantir un meilleur service aux membres 2. Le renforcement des capacités des opérateurs d'Eau et d'Assainissement (EA) en Afrique en vue d'améliorer leurs performances 3. La diversification des partenariats et consolidation des synergies pour une plus grande efficacité de l'AAE et un meilleur impact des actions 4. L'amélioration de la visibilité de l'Association de sorte à accroitre sa notoriété Dans le cadre des activités à venir, le Directeur Exécutif indique que quelques programmes seront développés en 2019 en ce qui concerne le WOP avec GWOPA et OFID, des actions de renforcement de capacité de la Direction Exécutive et des membres avec la German Water Partnership, le deuxième investissement avec la Fondation Bill et Melinda Gates sur l'assainissement autonome et la gestion des Boues de vidange, le Programmes Wash Municipalities avec l'USAID, etc. Il s'agira aussi de mettre en place des actions pour accompagner les Vice-Présidents régionaux dans leur zone.	**<u>Décision n° 11</u>** Le Comité de Direction Approuve le Rapport d'activités à fin septembre 2018.		

3.2 Rapport d'activités des Vice-Présidents 2018-2020 Le Président invite les Vice-Présidents à présenter les activités de leur zone. **La région de l'Afrique de l'Ouest** M. Amara Fofana, Représentant le Vice-Président, présente les actions menées dans la zone de l'Afrique de l'Ouest. Il informe les membres des activités planifiées, à travers une campagne de sensibilisation auprès des sociétés d'eau et d'assainissement de leur zone géographique, pour le paiement des factures des cotisations ; la stimulation des activités du réseau des femmes et des jeunes professionnels ; la signature des partenariats avec certaines sociétés d'eau et d'assainissement. **La région Afrique de l'Est** Le Dr Silver Mugisha, Vice-Président de l'Afrique de l'Est, donne des informations sur les activités relatives à la mobilisation des sociétés d'eau pour leur adhésion à l'AAE ainsi que le paiement des factures des cotisations ; la préparation du Congrès 2020 ; l'encouragement des actions des jeunes professionnels ; la signature de partenariats avec les sociétés d'eau et d'assainissement ainsi que l'organisation sœur (IWA). **La région Afrique du Nord** M. Mansour Ben Mourad, Vice-Président de l'Afrique du Nord, fait l'état des actions entreprises auprès des membres. Il mentionne que ces derniers souhaitent savoir l'intérêt qu'ils auront à être membres de l'AAE et ce qu'ils pourraient en tirer comme profit. Il réitère sa volonté à faire adhérer l'Égypte, et demande à ce que les sociétés membres d'Afrique du nord, puissent aussi faire partie des partenaires impliqués dans des programmes entrepris par l'AAE. **La région Afrique du Centre** La région de l'Afrique du centre n'a pas fait de présentation, ayant dû quitter la salle pour rattraper son avion. **La région Afrique Australe** La région de l'Afrique Australe n'a pas fait de présentation, ayant dû quitter également la			

3.3. Compte rendu des travaux du CST de Djibouti Le Dr Papa Samba Diop, Président du CST, fait l'état d'avancement des travaux inscrits dans la feuille de route estimés à 42 %. Il informe les membres des actions à venir, parmi lesquelles : - La mise en place d'un nouveau comité éditorial du magazine Share water qui comprendra, en plus du Directeur Exécutif de l'AAE et du Directeur des Programmes, un membre de chaque comité spécialisé ; - L'appel à communication pour le magazine Sharewater en vue de revaloriser et diversifier le contenu du magazine ; - La décision de revisiter les communications faites lors des congrès et d'inviter certains auteurs dont le sujet est en rapport avec le thème du CST pour mieux étoffer les débats ; - Poursuivre le travail de sélection de certaines communications pour les transformer en articles scientifiques selon les normes. Suite à cette présentation, le Président du CST attire l'attention des membres sur la proposition de réorganisation du Contenu du Comité stratégique N°4 en vue d'une formalisation. Étant donné que les membres n'ont pas donné leur avis sur le contenu de ce projet de document, le Président de l'AAE propose que ce projet soit examiné par le Comité de Gouvernance Éthique et des Ressources en vue de faire des propositions à la prochaine réunion du CD. Le Président profite de cette remarque pour rappeler aux membres que tout document qui doit faire l'objet d'examen doit passer nécessairement par un Comité de travail spécifique qui le soumet par la suite au Comité de Direction.	**<u>Décision n° 12</u>** Le Comité de Direction prend note de l'état d'avancement des travaux du CST de Djibouti. **<u>Décision n° 13</u>** Le Comité de Direction demande au Président du CST et à la Deuxième Présidente d'envoyer le document du Comité Stratégique conjointement signé au Comité de Gouvernance, Éthique et des Ressources Humaines en vue de l'analyser et faire des propositions pour la prochaine réunion.		

IV - CONGRES Le Représentant du Comité Local d'Organisation (CLO) présente la feuille de route du Congrès de Kampala et propose la date du Congrès pour la période du 24 au 27 février 2020. Il soumet aussi aux membres les 3 logos pour un choix. Suite à sa présentation, les membres retiennent le logo n° 3 et font les observations suivantes : - Retirer le logo « 40ème anniversaire » du logo général ; - Harmoniser l'écriture ; - Réduire la taille du drapeau pour mettre le pays en évidence ; - Préciser la date de l'évènement.	**Décision n° 14** Le Comité de Direction retient le logo n° 3 sous réserve de prendre en compte toutes les observations. Le Comité de Direction retient la date du 24 au 27 février 2020 pour la tenue du Congrès de Kampala.		
V- Divers : **a - Communication au sein du Conseil Scientifique et Technique** Le Représentant du Vice-Président Afrique de l'Ouest, signale à l'assistance que fort est de constater un manque de communication entre le 1er président et le 2ème Président du CST qui entache les travaux du CST et les prises de décision. Pour ce faire, il suggère que les deux Présidents améliorent leur relation pour l'image de l'AAE. **b - Contrat du Directeur Exécutif** Le Président informe les membres que le contrat de travail du Directeur Exécutif arrive à son terme à fin décembre 2018. Suite à cette information, il invite les membres non statutaires à se retirer de la salle pour un huis clos avant de prendre une décision sur cette question.	**Décision n° 15** Le Comité de Direction décide de prolonger le contrat du Directeur Exécutif jusqu'au 31 décembre 2019. Le Comité de Gouvernance, d'Éthique et des Ressources Humaines procédera à l'évaluation des performances du Directeur Exécutif et fournira un rapport au Comité de Direction au cours de la 1ère réunion du CD de l'année 2019, afin de décider des étapes suivantes.		

Le Directeur Exécutif,

Sylvain USHER

ATTENDEES/PARTICIPANTS

EXECUTIVE BOARD MEETING/REUNION DU COMITE DE DIRECTION 23 NOVEMBRE, 2018 /223rd NOV IN DJIBOUTI

N°	NAME/NOM	EMAIL	PAYS	SIGNATURE
1	**M. Abderrahim EL HAFIDI** **Président AAE**	oneedg@onee.ma	MAROC	
2	**M. Mourad Ben Mansour** **Vice-Président Afrique du Nord**	m.benmansour@sonede.com.tn m.ben-mansour@laposte.net	TUNISIE	
3	**M. Jean-Pierre BIDJOCKA** Représentant M. Gervais Bolenga **Vice-Président Afrique Centrale**	jpbidjocka@camwater.com	COMITE CAMEROUN	
4	**M. Fofana AMARA** Représentant M. Diouldé Diallo **Vice-Président Afrique de l'Ouest**	dioulde@segguinee.com; fofamara@yahoo.fr	GUINEE	
5	**Dr Silver MUGISHA** **Vice-Président Afrique de l'Est**	silver.mugisha@nwsc.co.ug	OUGANDA	
6	**M. DOMINGOS DAMEILDA** **Représentant M. Flores Orsini DIOGENES** **Vice-Président Afrique Australe**	diogenes.orsini@epal.gv.ao kialomingo@gmail.com ;dominingos.januariodealmeida@epal.gv.ao	ANGOLA	
7	**M. Yawanke WAKE GBATI** Directeur Général-TdE **Membre Afrique de l'Ouest**	ywakegbati@gmail.com	TOGO	
8	**M. Camille DANSOU** Directeur Général -SONEB **Membre Afrique de l'Ouest**	cdansou@soneb.bj	BENIN	
9	M. Olivier GOSSO *Représentant M. Basile EBAH* *Directeur Général-SODECI* *Membre Afrique de l'Ouest*	bebah@sodeci.ci ogosso@sodeci.ci	COTE D'IVOIRE	

10	**M. MBEWE SILLI** **Représentant M. Alfonso CHIKUNI** Directeur Général - LBW **Membre Afrique de l'Est**	achikuni@lwb.mw smbewe@lwb.mw	MALAWI	
11	**Mme Justine SOW OUAKARA** Directrice Générale SODECA **Membre Afrique Centrale**	Justine.sow@gmail.com	CENTRAFRIQUE	
12	**M. Boubacar KANE** Directeur Général –SOMAGEP **Membre Afrique de l'Ouest**	bkane@somagep.ml	COMITE MALI	
13	**M. Jean Yves GADRAS** Représentant des Membres affiliés Suez-Env.	jean-yves.gadras@suez-env.com	FRANCE	
14	**Pr. Hamanth KASAN** Président du Comité Programme **Membre Afrique Australe**	hkasan@randwater.co.za	AFRIQUE DU SUD	
15	Prof. Yacouba KONATE **Représentant M. Mady KOANDA** Directeur Général 2IE-Représentant affiliés	mady.koanda@2ie-edu.org	BURKINA FASO	Absent
16	**Dr Asma El Kasmi** Représentant le Directeur Général de l'ONEE **Membre Afrique du Nord**	aselkasmi@onee.ma	MAROC	
17	**M. Vyakweli MBARUKU** **Représentant le Directeur Général**/Nairobi City W **Membre Afrique de l'Est**	mvyakweli@nairobiwater.co.ke	KENYA	Absent
18	**M. OLEA Antoine, Représentant** **M. Marcel CHRYSOSTOME/ Directeur Général-Membre Afrique Centrale**		CONGOLAISE DES EAUX	
QUORUM : 15 /17 membres				
19	**M. Papa Samba Diop** Président du CST **OBSERVATEUR**	papsambadiop@gmail.com	**ONAS/SENEGAL**	

20	**Dr Rose KAGGWA** Directrice des Affaires et des Services Scientif. **Suppléant-Membre Afrique de l'EST**	rose.kaggwa@nwsc.co.ug	**NWSC/ OUGANDA REGION AFRIQUE DE L'EST**	
21	**M. Sylvain USHER** Directeur Exécutif AAE	susher@afwa-hq.org	**AfWA/CÔTE D'IVOIRE**	